COMMISSARIAT
GÉNÉRAL AU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SERVICE
DE LA DONNÉE ET
DES ÉTUDES STATISTIQUES

Octobre 2017

Document de travail n° 34

Développement durable

Les indicateurs de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable

État des lieux 2016

Service de la donnée et des études statistiques

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

STATISTIQUE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

sommaire

5 - Introduction

7 - Synthèse sur les indicateurs de la SNTEDD

Les indicateurs de suivi du tableau de bord de la SNTEDD permettent de dresser un état des lieux des quatre enjeux écologiques majeurs et des neuf axes transversaux stratégiques, quelques évolutions ont été constatées depuis le lancement de la stratégie.

15 - La France et le reste du monde : comparaison internationale

Pour certains indicateurs de la stratégie nationale, une comparaison des résultats pour la France est possible avec les résultats d'autres pays, ce qui permet de la positionner par rapport à la moyenne des pays considérés (Europe, OCDE, monde).

21 - Liste des indicateurs et fiches (mise à jour 2016)

Liste des indicateurs
Fiches

102 - Glossaire

105 - Sigles

107 - Liens utiles

Document édité par :
Le service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Remerciements : membres de la Commission indicateurs du Conseil national de la transition écologique.

contributeurs

FK

Florence **Kleiber**
Chargée de mission sur les indicateurs de développement durable

florence.kleiber@developpement-durable.gouv.fr

FV

Frédéric **Vey**
Chef du bureau des indicateurs, des études de la donnée pour le développement durable et des territoires

frederic.vey@developpement-durable.gouv.fr

avant-propos

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) a été adoptée par le Gouvernement en février 2015.
Elle fixe le cap de la France en matière de développement durable pour les années 2015 à 2020.
Elle définit les orientations pour s'engager dans la voie de la transition écologique et évoluer vers une société plus sobre à l'horizon 2020 qui allie progrès économique, écologique et humain.

L'état des lieux des indicateurs de suivi de cette stratégie permet de caractériser la situation un an après son lancement.
Si plusieurs années d'observation sont parfois nécessaires pour observer l'amélioration ou la dégradation d'une situation, notamment au regard d'enjeux écologiques majeurs, quelques évolutions sont d'ores et déjà visibles depuis l'adoption de la SNTEDD.

— Sylvain Moreau
CHEF DU SERVICE DE LA DONNÉE ET DES ÉTUDES STATISTIQUES (SDES)

Introduction

Introduction

Pour suivre la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, 72 indicateurs ont été retenus, dont 39 indicateurs essentiels, afin de rendre compte des avancées et des progrès accomplis à la fois écologiques, économiques et humains. Ce document présente ainsi la situation en 2016 des indicateurs de suivi de la SNTEDD à l'aide d'un tableau de bord des 39 indicateurs (sur la base des dernières valeurs disponibles à l'été 2016), auquel s'ajoute une mise en perspective internationale.

Au-delà de cette analyse basée sur les 39 indicateurs essentiels du tableau de bord, ce document présente également la situation des 33 indicateurs complémentaires. L'ensemble des 72 indicateurs, mis à jour à fin 2016 est présenté sous la forme de fiches, portées en annexe.

L'état des lieux présenté ici permet ainsi de caractériser la situation de la stratégie en 2016, un an après son lancement.

La lecture de l'ensemble des indicateurs offre une vision contrastée de la situation. Certaines bonnes pratiques se développent notamment concernant la réduction des inégalités, la mutation des activités économiques, les connaissances et l'innovation, la formation ou sensibilisation, la mobilisation des acteurs ou encore le développement de territoires durables et résilients. La situation est légèrement plus nuancée pour l'engagement vers l'économie circulaire et sobre en carbone, l'invention de nouveaux modèles économiques et financiers et la promotion du développement durable à l'international. Par contre, la situation est mitigée pour les enjeux écologiques majeurs énoncés dans la stratégie : le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources et la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

partie 1

Synthèse sur les indicateurs du tableau de bord de la SNTEDD

— Le tableau de bord de 39 indicateurs essentiels permet le suivi de la SNTEDD 2015-2020. Il mesure l'évolution de la situation face aux enjeux écologiques majeurs et l'implication de l'ensemble de la société sur la voie de la transition écologique vers un développement durable.

ÉTAT DES LIEUX DES QUATRE ENJEUX ÉCOLOGIQUES MAJEURS

La situation des quatre enjeux écologiques majeurs est préoccupante. En effet, la grande majorité des indicateurs reflète un état non satisfaisant, dont plus de la moitié un mauvais état. En effet sur 22 indicateurs, 7 % sont en vert, 36 % en orange et 57 % en rouge.

Clés de lecture

L'état de la situation pour chaque indicateur a été caractérisé par un signal en couleur : vert si la situation est bonne, orange si elle est moyenne, rouge si elle est dégradée. Ce signal s'appuie sur la comparaison du niveau de l'indicateur à une cible chiffrée quand elle existe dans la réglementation ou bien sur une analyse de la tendance d'évolution par rapport au sens souhaité dans la stratégie.

Figure 1 : vue d'ensemble pour les 22 indicateurs essentiels au sein des 4 enjeux, exprimée par signaux de couleur, un an après le début de la stratégie.

Note : *dans cette représentation en frise, chaque enjeu a la même largeur, indépendamment du nombre d'indicateurs choisis pour son suivi, car les enjeux sont de même importance.*

La situation est majoritairement dégradée pour le « changement climatique » (4 indicateurs sur 7). Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national sont à la baisse et respectent les objectifs chiffrés des engagements de la France mais l'empreinte carbone, qui tient compte des émissions de carbone à l'étranger pour la fabrication ou le transport des produits importés, a augmenté significativement de 1995 à 2007. Depuis 2007 l'empreinte carbone diminue. Des conséquences climatiques s'observent : hausse de la température de + 1,7 °C par rapport à la période de référence 1961-1990, augmentation de la concentration en CO_2 dans l'atmosphère (+ 15 % par rapport à 1985 au niveau mondial), augmentation du nombre d'événements naturels très graves. La hausse des indemnités d'assurance versées au titre des catastrophes naturelles reflète la vulnérabilité des personnes et des biens face à l'augmentation du nombre et de l'intensité des risques naturels.

Enjeu : changement climatique			
Intitulé indicateur	**Dernier chiffre (année)**	**Tendance/signal**	**Cible**
Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national : évolution depuis 1990 du total et par secteurs économiques	469,2 millions de tonnes éq. CO_2 (Mteq CO_2) Périmètre Kyoto (2015)	- 14 % entre 1990 et 2015	Objectifs France : réduire les émissions de 14 % hors SCEQE entre 2005 et 2020, de 40 % entre 1990 et 2030 et les diviser par 4 d'ici 2050
Empreinte carbone de la demande finale intérieure (CO_2)	532 Mt de CO_2, soit 8,5 tonnes de CO_2 par habitant (2015)	Au global : + 11,7 % en 2015 par rapport à 1995. Par habitant : en 2015, niveau équivalent à 1995	
Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1901	+ 1,7 °C par rapport à la période de référence 1961-1990 (2015)	Écart systématiquement positif depuis 1988	
Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial)	397,7 parties par million (concentration CO_2) (2014)	+ 15 % par rapport à 1985	450 ppm CO_2 eq en 2100
Évolution du nombre d'évènements naturels très graves	11 événements naturels très graves (2014)	2 en moyenne pour les années 80 et 90 et 5 en moyenne pour les années 2000	
Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine	850 000 personnes, 570 000 logements (2006)	Entre 1999 et 2006 : + 1 % de population, + 7 % logements (résidences secondaires)	
Montant des indemnisations versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles	401 millions d'euros d'indemnisation pour les catastrophes naturelles survenues en 2013 (2013)	Hausse sur la période 1982-2013 avec une forte variabilité suivant les années	

Les indicateurs de l'enjeu « perte accélérée de biodiversité » décrivent tous un état dégradé : progression du taux d'artificialisation des sols, baisse des effectifs d'oiseaux spécialistes, augmentation de la consommation de produits phytosanitaires, moins du quart des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation, nombreuses espèces menacées, récifs de coraux vivants en diminution pour le tiers des stations d'observation.

Enjeu : perte accélérée de biodiversité			
Intitulé indicateur	**Dernier chiffre (année)**	**Tendance/signal**	**Cible**
Artificialisation des sols	51 601 km², soit 9,4 % du territoire national (2015)	+ 1,36 % par an en moyenne entre 2006 et 2015	
Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	Indice d'abondance de 68 (indice base 100 en 1989) (2015)	Tendance linéaire de - 22,7 % sur la période 1989-2014	
Consommation de produits phytosanitaires	98 millions de doses unités (Nodu) (2014)	+ 12 % en 2012-2014 par rapport à 2009-2011	Nouvel objectif dans le cadre du plan Ecophyto 2 : réduction de 50 % en 10 ans à l'horizon 2025.
État de conservation des habitats naturels	22 % des habitats d'intérêt communautaire évalués sont dans un état de conservation favorable 73 % en état défavorable inadéquat et mauvais (2007-2012)	Pas de comparaison possible car changement de méthode	
Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges	32 % des espèces évaluées sont éteintes ou menacées (2015)	Pas de comparaison possible	
État de santé des récifs coralliens	11 % des stations de suivi des récifs coralliens dans les outre-mer français présentent un recouvrement en corail vivant en augmentation, 36 % en diminution (2015)	Pas de comparaison possible	

Un état globalement moyen est observé pour l'enjeu lié à la « raréfaction des ressources » (4 indicateurs de niveau moyen sur 6). L'indicateur « eaux souterraines » est noté satisfaisant car l'objectif réglementaire de la directive-cadre sur l'eau d'atteindre deux tiers des masses d'eaux souterraines en bon état en 2015 a été atteint dès le constat 2013.

Enjeu : raréfaction des ressources			
Intitulé indicateur	**Dernier chiffre (année)**	**Tendance/signal**	**Cible**
Consommation intérieure de matières et intensité matières	Consommation de matières : 783,6 Mt, soit 12 tonnes par habitant. (2013)	- 5,7 % si on compare le niveau de consommation 2013 à 1990	
Consommation d'énergies fossiles	Consommation d'énergie primaire d'origine fossile : 120 Mtep (2015)	- 18 % entre 2005 et 2015.	Objectif de réduction de 30 % de sa consommation d'énergie primaire d'origine fossile entre 2012 et 2030
Prix des matières premières : pétrole et gaz	En janvier 2016, pétrole à 30 $/baril (prix du baril de Brent en moyenne mensuelle) et gaz à 20,1 €/MWh en moyenne en 2015 (prix spot du gaz NBP) (2015)	Prix volatil sur longue période, forte baisse au deuxième semestre 2015	
Évolution de la part du territoire occupé par des sols artificialisés, des terres agricoles et des espaces naturels ou forestiers	Artificialisé : 51 601 km² soit 9,4 % du territoire métropolitain Terres agricoles : 280 052 km² soit 51 % Espaces naturels ou forestiers : 217 538 km² soit 39,6 % (2015)	Taux moyen annuel entre 2006 et 2015 : + 1,36 % pour l'artificialisé, - 0,23 % pour les terres agricoles, stabilité pour les espaces naturels et forestiers	Réduire de moitié le rythme de consommation des terres agricoles entre 2010 et 2020
Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive-cadre sur l'eau)	Eaux souterraines : 67 % de masses d'eau en bon état chimique et 91 % en bon état quantitatif (2013)	Pas de comparaison possible	Directive-cadre sur l'Eau : objectif de bon état de 2/3 des masses d'eaux de surface et souterraines en 2015 Objectif atteint pour eaux souterraines, pas pour les eaux de surface
	Eaux de surface : 43 % de masses d'eau en bon état écologique et 48 % en bon état chimique (2013)	Pas de comparaison possible	
Population exposée à la vulnérabilité énergétique	22,2 % de la population exposée pour leur logement ou leurs déplacements (2014)	Pas de comparaison possible	

Globalement, l'état de la situation est également moyen pour la « multiplication des risques sanitaires environnementaux » : 1 indicateur de niveau moyen pour l'évolution de la pollution de l'air et 1 indicateur mitigé sur l'évolution de la qualité des eaux.

Enjeu : multiplication des risques sanitaires environnementaux			
Intitulé indicateur	**Dernier chiffre (année)**	**Tendance/signal**	**Cible**
Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain	Dioxyde de soufre (SO_2) = 19 Dioxyde d'azote (NO_2) = 72 Ozone (O_3) = 113 Particules de diamètre inférieur à 10 microns (PM10) = 70 (2014)	Par rapport à 2013 : SO_2 = - 13,4 % NO_2 = - 5,6 % O_3 = + 1,8 % PM10 = - 12,7 %	
Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)	Indice (base 100 en 1998) nitrates cours d'eau = 90.27 Indice (base 100 en 1998) orthophosphates cours d'eau = 42.76 (2014)	Évolution entre 1998 et 2014 : - 0,6 % pour les nitrates - 5 % pour les orthophosphates	
	Indice (base 100 en 96) nitrates eaux souterraines =100,49 (2014)	Taux interannuel entre 1998 et 2014 : + 0,03 %	

ÉTAT DES LIEUX DES AXES TRANSVERSAUX STRATÉGIQUES

Les propositions d'actions exprimées dans les axes de la stratégie nationale visent à apporter des réponses pour améliorer la situation écologique constatée sur les enjeux.

Six axes sur neuf connaissent une évolution favorable à la transition écologique vers un développement durable. La situation est en progrès pour les axes n° 1 (développement de territoires durables et résilients), n° 3 (réduction des inégalités), n° 5 (mutation des activités économiques), n° 6 (connaissances et innovation), n° 7 (formation ou sensibilisation) et n° 8 (mobilisation des acteurs). On observe en particulier une augmentation de l'espérance de vie à la naissance sur le long terme, un accroissement de la part de valeur ajoutée des éco-activités dans le produit intérieur brut (PIB), l'augmentation du nombre d'agendas 21 locaux, ainsi qu'une hausse du niveau de qualification des jeunes.

Trois axes sur neuf sont en situation mitigée. La situation est nuancée pour l'axe n° 2 (l'engagement vers l'économie circulaire et sobre en carbone). En effet si la consommation finale énergétique baisse régulièrement depuis le début des années 2000, la diminution n'est pas suffisamment rapide au regard de l'objectif fixé de sa réduction de 50 % en 2050 par rapport à 2012. Concernant l'axe n° 4 (inventer de nouveaux modèles économiques et financiers), on constate une forte progression des encours d'investissements socialement responsables et d'obligations durables et une amélioration de la situation depuis 2009 en ce qui concerne la part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires (succédant à sa baisse de 2002 à 2008). L'axe n° 9 (promotion du développement durable à l'international) est également en situation mitigée. La part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut est en baisse depuis 2010 et en deçà de l'engagement pris auprès des Nations Unies pour 2015. Néanmoins, entre 2006 et 2015, l'aide publique au développement pour la biodiversité a augmenté de 150 %. En 2015, cette aide s'élève à 270,88 millions d'euros. Ce montant dépasse l'objectif de 212 millions d'euros fixé en 2014 lors de la dernière conférence des parties à la Conférence pour la diversité biologique (CDB).

Globalement, la plupart des indicateurs des axes décrivent des tendances favorables à l'avancée de la transition écologique vers un développement durable, sur longue et sur courte périodes. Sur 17 indicateurs qualifiés, 13 sont en amélioration sur le long terme et 12 sont en progrès pour la période récente. Deux points de vigilance seulement ressortent en tendance de long terme : la consommation d'énergie finale a augmenté depuis 1990 au lieu de baisser ; la part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires est plus faible en 2014 qu'en 2000. Sur une période plus récente, la situation pour ces deux indicateurs s'est améliorée : la consommation d'énergie finale a diminué de plus de 5 % en 2015 par rapport à 2005 ; la part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires est stable depuis 2009.

Peu d'indicateurs des axes sont dotés de cibles chiffrées. Sur 5 indicateurs qui en sont pourvus, 2 montrent des difficultés pour atteindre la cible et 3 sont en situation favorable si les tendances se prolongent : le taux de recyclage des déchets ménagers, le nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, le maintien du montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité.

Clés de lecture

Pour caractériser la situation concernant les axes de la stratégie, la tendance d'évolution sur une longue période de chaque indicateur a été examinée, ainsi que son évolution récente (sur un à trois ans suivant les sujets). En outre, quelques axes disposent d'une cible réglementaire à atteindre. Dans ce cas, la possibilité d'atteindre cette cible si la tendance actuelle se poursuit, a été illustrée. Si aucune cible et aucune évolution ne sont disponibles, l'indicateur n'a pas été qualifié (absence de symbole). L'ensemble de ces analyses a été rassemblé sous forme de tableau de bord (tableau ci-après)

Axes	Intitulé indicateur	Dernier chiffre (année)	Tendance			
			Chiffres	Long terme	Court terme	Signal pour atteindre la cible
Axe 1 : développer des territoires durables et résilients	Niveau de qualification des jeunes par zones d'emploi	44 % des jeunes (25-34 ans) sont diplômés du supérieur en France (2013)	+ 2,68 % par rapport à 2012 + 40,42 % par rapport à 2000	↗	↗	
	Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau	11 % de la population française exposée au risque d'inondation par cours d'eau (population de 2009, cartorisques en 2013 partiel) (2009)	Pas d'évolution disponible			
Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone	Productivité matières et consommation intérieure de matières par personne	Productivité matières = 2,6 €/kg (2013)	+ 3,25 % par rapport à 2011 + 35,95 % par rapport à 1995	↗	↗	
	Évolution de la consommation finale énergétique, son intensité et par secteurs	149 millions de tonnes éq. pétrole de consommation finale énergétique (2015)	+ 7,18 % par rapport à 1990 - 5,34 % par rapport à 2005	↗	→	réduire la consommation totale finale énergétique de 50 % en 2050 par rapport à 2012
		Indice pour l'intensité énergétique : 74 (base 100 en 1990) (2015)	Intensité énergétique en baisse : - 26 % par rapport à 1990	↘	↘	
	Taux de recyclage des déchets municipaux	38 % des déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage (2013)	Progresse de 4 % en moyenne par an depuis 1997 + 2 %an depuis 2010	↗	↗	45 % en 2015
Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales	Espérance de vie : disparités par catégories socio-professionnelles, disparités régionales, F-H	79 ans pour les hommes 85,1 ans pour les femmes (2015)	- 0,47 % pour les femmes / 2014 - 0,38 % pour les hommes / 2014	↗	↗	
Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers	Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB	Part dans les PO : 4,6 % Part dans le PIB : 2,1 % (2014)	+ 0,9 et + 1,3 point de % par rapport à 2013 mais - 12 % et - 8 % par rapport à 2000	↘	↗	
	Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie	8 % des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie (2015)	+ 6 pt depuis 1991 mais stagne depuis 2008 entre 8 et 9 %	↗	→	
	Évolution des encours d'investissements socialement responsables (ISR)	222,9 milliards d'euros (2014)	+ 31% par rapport à 2013 taux croissance annuel moyen depuis 2003 de 45,8 %	↗	↗	
	Évolution des encours d'obligations durables	5 595 millions d'euros (2015)	Entre 2012 et 2015, multiplication par près de 10 en 4 ans (+ 943 %)		↗	

Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques	Valeur ajoutée des éco-activités par rapport au PIB	29,9 milliards d'euros de valeur ajoutée (1,4 % PIB) (2014(p))	Évolution moyenne annuelle de la VA / PIB : + 2 % entre 2004 et 2014 et + 2,2 % entre 2008 et 2014	↗	↗	
Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique	Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement	5 milliards d'euros de dépense nationale de recherche et développement (R&D) pour la protection de l'environnement (2014	+ 14 % entre 2013 et 2014) + 102 % depuis 2006	↗	↗	
Axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique	Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement	94 895 jeunes sont inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement (2014)	+ 6 % par an en moyenne de 2008 à 2014 + 2% en 2013 - 1 % en 2014	↗	→	
	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées	11 375 projets d'EDD (juillet 2016)	+ 160 % par rapport à juillet 2015			10 000 projets de développement durable entre 2013 et 2017
Axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles	Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée	1 169 agendas 21 locaux engagés, 511 agendas 21 reconnus (y compris PNR). (décembre 2015)	+ 8,6 % par rapport à 2014 pour les agendas 21 locaux engagés, + 484 % en 8 ans	↗	↗	
Axe 9 : promouvoir le développement durable au niveau européen et international	Part de l'aide publique au développement dans le Revenu National Brut	0,37 % d'aide publique au développement par rapport au revenu national brut (2015)	Hausse de 20 % depuis 2000 mais baisse de 26 % de 2010 à 2015	↗	↘	Les pays Européens ont pris l'engagement auprès des Nations Unies d'atteindre 0,7 % en 2015.
	Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité	270,88 millions d'Euros (2015)	+ 154 % par rapport à 2006 et + 60 % par rapport à 2014	↗	↗	Doublement en 2015 par rapport à la moyenne 2006-2010 (211,38 millions d'Euros) et niveau à maintenir jusqu'en 2020

ÉVOLUTIONS DEPUIS LE LANCEMENT DE LA SNTEDD

Quelques évolutions notables peuvent être observées depuis l'établissement du tableau de bord au début de la stratégie, publié dans : Études et documents n°142 de mars 2016 : indicateurs nationaux de la transition écologique vers un développement durable 2015-2020 : premier état des lieux. http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2544/2362/indicateurs-nationaux-transition-ecologique-vers.html

Le signal est atténué (passe du rouge à l'orange pour la tendance récente) pour la consommation finale énergétique. En effet, après 15 années de hausse quasi-ininterrompue, la consommation finale énergétique a connu un premier palier entre 2003 et 2008. Puis elle a nettement baissé en 2009, conséquence de la crise économique. Depuis cette date, elle reste à un niveau proche de 150 Mtep, enregistrant une très légère baisse en 2014 et 2015.

En ce qui concerne la qualité des eaux, la tendance passe également du rouge à l'orange car l'indice de qualité des eaux souterraines permettant de suivre la pollution aux nitrates revient à un niveau proche de celui de 1996.

La tendance pour les effectifs inscrits en formation environnementale stagne depuis deux années consécutives suite à une forte hausse en 2012. Ainsi, la flèche de tendance courte passe à l'horizontale en restant verte du point de vue du signal.

Enfin, le signal passe de l'orange au vert pour l'aide publique au développement pour la biodiversité, en effet l'objectif de doublement en 2015 par rapport à la moyenne 2006-2010 est dépassé avec 270,88 millions d'euros d'aide.

partie 2

La France et le reste du monde : comparaison internationale

— Une comparaison des résultats pour la France de certains indicateurs de la stratégie nationale est possible avec d'autres pays. Cela permet de positionner la France par rapport à la moyenne des pays considérés (Europe, OCDE, monde).

Une comparaison des résultats, pour la France, des indicateurs de la stratégie nationale avec les résultats d'autres pays a été souhaitée par la commission spécialisée indicateurs du CNTE, lorsque la disponibilité d'indicateurs correspondants au niveau international le permet. Les points saillants de cette comparaison, portant sur quelques indicateurs, sont présentés dans cette partie.

Pour 24 des 39 indicateurs du tableau de bord de la SNTEDD la comparaison internationale est possible. Par exemple, sur 18 indicateurs pour lesquels une comparaison avec la moyenne des pays européens est possible, la situation de la France est meilleure dans 6 cas, moins bonne dans 5 cas et équivalente pour 7 indicateurs. Cette analyse est à nuancer par le fait que pour certains de ces indicateurs, la France pèse fortement dans la moyenne européenne.

Clés de lecture – Indicateur de situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés :

la situation de la France est meilleure

la situation de la France est la moins bonne

la situation de la France est quasi équivalente

En France, comme à l'échelle mondiale, le changement climatique est perceptible. L'augmentation de la température de l'air en est l'un des signes les plus visibles. En plus de 100 ans, le réchauffement en moyenne mondiale (terres et océans) est estimé à + 0,9 °C. Pour la France métropolitaine, la valeur est plus forte : environ + 1,4 °C. Les dérèglements climatiques ont des conséquences directes sur le nombre et l'intensité des catastrophes naturelles, telles que des inondations, tempêtes, mouvements de terrain, qui causent des dommages notables sur les biens et les personnes. La France est particulièrement concernée car elle est le pays d'Europe où le nombre de catastrophes naturelles est le plus élevé, avec 144 catastrophes très graves entre 1900 et 2015, mais elle se situe dans la moyenne européenne au regard de sa population et de sa superficie. Elle est suivie de l'Italie (134 catastrophes), les deux pays cumulant près d'un quart des catastrophes naturelles survenues en Europe. Les modes de production et de consommation des pays entrainent une forte hausse des émissions de gaz à effet de serre, qui participent au réchauffement climatique. L'évolution apparemment favorable des émissions de CO_2 dans les pays de l'OCDE doit être mise en regard avec leur empreinte carbone qui attribue les émissions de carbone au lieu de consommation finale des produits, plutôt que dans le pays où ils sont fabriqués. Globalement, les États-Unis, le Japon et les pays d'Europe occidentale, dont la France (avec 7,9 t/hab en 2011), ont une empreinte CO_2 supérieure à leurs émissions sur leur territoire, et c'est l'inverse en Afrique du Sud, en Chine, en Inde et en Russie.

Enjeu : changement climatique				
Indicateur	**Groupe considéré**	**Valeur moyenne du groupe de pays considéré**	**Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés**	**Valeur France**
Évolution des émissions de gaz à effet de serre (1990-2014)	Monde	+ 58 %		- 16 %
	Europe + Russie	- 26 %		
Empreinte carbone de la demande finale intérieure (2011)	Monde	4,5 t CO_2/hab		7,9 t CO_2/hab
	OCDE	11,2 t CO_2/hab		
	UE 28	8,3 t CO_2/hab		
Évolution de la température mondiale sur la période 1901-2012	Monde	+ 0,9 °C		+ 1,4 °C
Nombre d'événements naturels très graves (1900-2015)	Europe	Europe : 1 189 évènements au total	Au regard de la population et de la superficie	144

Les pressions qui s'exercent sur l'environnement accentuent la perte de biodiversité, qui constitue un enjeu majeur de la stratégie. La tendance en France comme en Europe n'est pas favorable si l'on observe l'état de conservation des habitats naturels ou l'évolution des populations d'oiseaux spécialistes. 15 % des espèces classées comme éteintes ou menacées au niveau mondial, sont présentes sur le territoire métropolitain et ultramarin, ce qui traduit la responsabilité de la France dans la protection de ce patrimoine commun. L'artificialisation des sols, qui constitue une pression sur la biodiversité, est supérieure en France (5,2 %) par rapport à la moyenne européenne (4,1 %). La France est le 2e pays d'Europe le plus consommateur de produits phytosanitaires, après l'Espagne et se situe dans la moyenne européenne si l'on rapporte cette consommation à la surface agricole utilisée, avec 2,7 kg/ha (8e position européenne derrière les Pays-bas, l'Espagne et l'Italie notamment).

Enjeu : perte accélérée de biodiversité				
Indicateur	**Groupe considéré**	**Valeur moyenne du groupe de pays considéré**	**Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés**	**Valeur France**
Artificialisation des sols (2012)	Europe	4,1 %		5,2 %
Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles (1990-2014)	Europe (11 États membres)	- 29,5 %		- 29,7 %
Consommation de produits phytosanitaires (2014)	Europe	2,53 kg/ha de SAU		2,73 kg/ha de surface agricole utile (SAU)
État de conservation favorable des habitats naturels (2012)	Europe	16 % des habitats en état favorable		22,6 % des habitats en état favorable
Espèces menacées dans les listes rouges mondiales (2015)	Monde	30 % des espèces classées comme éteintes ou menacées	Pas de comparaison possible, traduit la responsabilité de la France par rapport à un phénomène mondial	15 % des espèces mondiales éteintes ou menacées présentes en France et outre-mer

La croissance économique et l'évolution démographique mondiale se sont accompagnées d'une forte augmentation de la demande de ressources naturelles. En 2014, la consommation intérieure de matière en France représente 12,8 t/hab. Elle se situe en dessous de la moyenne européenne et des pays de l'OCDE. Concernant les énergies fossiles, les efforts réalisés par la France sont notables. Ainsi entre 1990 et 2014, la part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie a reculé de 3 points dans l'OCDE, de 9,5 points en Europe et de 11,9 points en France. Concernant l'impact sur la ressource en eau, en revanche, la qualité des eaux souterraines est plutôt moins bonne en France que la moyenne européenne.

Enjeu : raréfaction des ressources				
Indicateur	**Groupe considéré**	**Valeur moyenne du groupe de pays considéré**	**Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés**	**Valeur France**
Consommation intérieure de matière (2014)	Europe	13,1 t/hab		12 t/hab
	OCDE	16,6 t/hab		
Consommation d'énergie fossile (2014)	Europe	- 9 pt		- 11,9 pt
	OCDE	- 3 pt		
Qualité des cours d'eau et des nappes d'eaux souterraines (2010)	Europe	**Cours d'eau :** 32,3 % état écologique bon et très bon 34,7 % état chimique bon **Masses d'eau souterraines** 81,1 % état chimique bon 87,3 % état quantitatif bon		**Cours d'eau :** 33,6 % état écologique bon et très bon 44,8 % état chimique bon **Masses d'eau souterraines** 58,9 % état chimique bon 89,4 % état quantitatif bon

La qualité de l'environnement est un des facteurs influençant l'état de santé des populations. Dans un bilan publié en 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime ainsi que 19 % des cas de cancer sauraient des causes d'origine environnementale. La prise en compte de la problématique santé-environnement est d'ailleurs reconnue comme une priorité par l'OMS depuis plusieurs années. Malgré des actions importantes menées par la France ces 10 dernières années, l'augmentation de certaines pathologies (asthme notamment) se poursuit. En outre, les changements profonds en matière d'innovation technique et de mode de vie font apparaître de nouveaux risques (radiations non ionisantes, nanomatériaux, perturbateurs endocriniens, agents biologiques, effets cocktails de molécules...) dont l'ampleur reste sujette à débat scientifique. Concernant la qualité de l'air pour les particules par exemple, 20 États membres de l'Europe ne respectent pas les normes, parmi lesquels la France. La situation semble s'améliorer en 2013 par rapport à 2011, globalement à l'échelle de l'Europe, et pour la France en particulier.

Enjeu : multiplication des risques sanitaires environnementaux				
Indicateur	**Groupe considéré**	**Valeur moyenne du groupe de pays considéré**	**Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés**	**Valeur France**
Qualité de l'air en milieu urbain (2013) – Part de stations ne respectant pas le seuil journalier en PM_{10}	Europe	19,2 %		5 %

En réponse à ces enjeux, la SNTEDD propose de définir une vision stratégique qui dépasse les politiques sectorielles. Le développement de territoires durables et résilients en constitue la première ambition. Des jeunes formés constituent un atout pour un pays, notamment pour accroître sa capacité d'innovation et de réaction face au changement, et donc sa capacité de résilience. En France, la population des jeunes âgés de 25 à 34 ans est davantage diplômée du supérieur (44 %) que la moyenne des pays de l'OCDE (41 %).

Axe 1 : développer des territoires durables et résilients				
Indicateur	**Groupe considéré**	**Valeur moyenne du groupe de pays considéré**	**Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés**	**Valeur France**
Part des jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (2014)	OCDE	41 %		44 %

La transition vers une économie circulaire et sobre en carbone constitue une seconde ambition de cette stratégie. Ainsi on observe le recul de la part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie, plus marqué en France qu'en moyenne en Europe et dans l'OCDE. La tendance européenne est à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. La France avec une part à 14,3 % est en-deçà de la moyenne européenne (16 %). Face aux besoins en électricité et à l'obligation de réduction des émissions de CO_2, on observe une forte progression partout en Europe de la part de l'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité. La valeur française (16,9 %) reste inférieure à la moyenne européenne (25,7 %). La tendance globale en Europe est à l'amélioration progressive des pratiques en faveur de l'environnement. Plus spécifiquement, la France se situe en-dessous de la moyenne européenne en termes de surfaces cultivées en agriculture biologique (4 % en France contre 5,9 % pour l'UE) et dans la moyenne européenne s'agissant des taux de recours aux produits phytosanitaires (environ 2,5 kg/ha de SAU). Concernant le traitement des déchets, elle se situe dans la moyenne européenne à près de 28 % concernant la mise en décharge des déchets traités non minéraux.

Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone				
Indicateur	**Groupe considéré**	**Valeur moyenne du groupe de pays considéré**	**Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés**	**Valeur France**
Évolution de la part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie (2014)	Europe	- 9 pt		- 11,9 pt
	OCDE	- 3 pt		
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (2014)	Europe	16 %		14,3 %
Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation d'électricité (2013)	Europe	25,4 %		16,9 %
Surface cultivée en agriculture biologique (2014)	Europe	5,9 %		4 %
Part des déchets traités non minéraux mis en décharge (2012)	Europe	28 %		28 %

La troisième ambition de cette stratégie vise à réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales. Les pays européens s'attachent à prévenir et à lutter contre les inégalités en santé-environnement. Cela s'observe notamment à travers l'évolution de l'espérance de vie à la naissance qui continue d'augmenter, même si les écarts demeurent importants entre pays et entre genres. L'espérance de vie en France est au-dessus de la moyenne européenne (79 ans pour les hommes en France, contre 77,8 ans pour l'UE et 85,6 pour les femmes en France contre 83,3 ans pour l'UE). En ce qui concerne les inégalités de revenus, les écarts entre les personnes les plus riches et les personnes les plus pauvres sont moins importants en France qu'en moyenne en Europe (rapport interquintile de 4,3 en France et de 5,2 pour l'UE).

Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales				
Indicateur	**Groupe considéré**	**Valeur moyenne du groupe de pays considéré**	**Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés**	**Valeur France**
Espérance de vie à la naissance (2014)	Europe	Europe : Hommes : 78,1 ans Femmes : 83,6 ans		Hommes : 79,5 ans Femmes : 86 ans
Inégalités de niveau de vie (2014) Rapport interquintile	Europe	5,2		4,3

Afin de transformer le modèle économique et social pour la croissance verte, la SNTEDD favorise notamment les nouveaux modèles économiques et financiers. En France, le montant total des recettes fiscales environnementales constitue l'un des plus élevés de l'Union européenne et des pays de l'OCDE. Toutefois leur part dans le PIB et dans les prélèvements obligatoires reste parmi les plus faibles (2 % du PIB en France, 2,5 % en moyenne pour l'UE).

Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers				
Indicateur	**Groupe considéré**	**Valeur moyenne du groupe de pays considéré**	**Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés**	**Valeur France**
Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires (PO) et dans le PIB (2014)	Europe	UE/PO = 6,4 % UE/PIB = 2,5 %		UE/PO = 4,5 % UE/PIB = 2 %

Pour favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous, la SNTEDD encourage la promotion du développement durable au niveau européen et international. La fréquence et l'intensité des catastrophes et crises humanitaires constituent une menace sur la paix, la stabilité, et la croissance, notamment dans les pays les plus pauvres et en voie de développement. L'aide publique au développement permet d'aider les populations à faire face à ces contextes, contribue à renforcer leur résilience et à promouvoir un développement durable dans les pays qui en bénéficient. La France fait partie, en volume, des principaux donateurs au niveau mondial ; mais la part de l'aide qu'elle accorde dans le revenu national brut (0,37 %) est inférieure à la moyenne des pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE (0,39 %), ainsi qu'à l'objectif du « Millénaire » de 0,7 % fixé en 2015 par l'ONU. La protection de la biodiversité marine est également un enjeu mondial affirmé par la Convention sur la diversité biologique. La France fait partie des rares pays ayant atteint l'objectif fixé à Nagoya de 10 % d'aires marines protégées à horizon 2020.

Axe 9 : promouvoir le développement durable au niveau européen et international				
Indicateur	**Groupe considéré**	**Valeur moyenne du groupe de pays considéré**	**Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés**	**Valeur France**
Part de l'aide au développement dans le revenu national brut (2014)	OCDE (moyenne des pays du Comité d'aide au développement)	0,39 %		0,37 %
Part des eaux marines françaises en aires marines protégées (2014)	Monde	3,4 %		23,6 %

partie 3

Liste des indicateurs et fiches (mise à jour 2016)

ENJEUX ÉCOLOGIQUES MAJEURS

Changement climatique
E1.1 - Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national : évolution depuis 1990 du total et par secteurs économiques
E1.2 - Empreinte carbone de la demande finale intérieure
Émissions de gaz à effet de serre induites en France et à l'étranger par la consommation de la population résidant en France
E1.3 - Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1900
Écart à la moyenne observée de 1961 à 1990
E1.4 - Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial) depuis 1984
E1.6 - Évolution du nombre d'évènements naturels très graves
Évènements naturels ayant provoqués plus de 10 morts ou plus de 30 millions € dédommages matériels
E1.7 - Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine
Population résidant sur le littoral à une altitude inférieure au niveau de la mer qui pourrait être atteint dans des conditions extrêmes d'occurrence centennale
E1.8 - Montant des indemnisations versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles

Perte accélérée de biodiversité
E2.1 - Artificialisation des sols
Part du territoire métropolitain dont les sols sont occupés par des bâtiments, routes, chantiers, jardins, pelouses…
E2.2 - Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes
Abondance des oiseaux communs inféodés aux milieux agricoles, forestiers ou bâtis (hors espèces généralistes)
E2.3 - Consommation de produits phytosanitaires
Nombre de doses de produits phytosanitaires vendus pour des usages dans l'agriculture en millions d'hectares
E2.4 - État de conservation des habitats naturels
Évaluation européenne à dire d'experts de l'état des milieux naturels protégés par la directive Habitat
E2.5 - Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges
Proportion des espèces inventoriées qui sont éteintes, en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables, dans la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature
E2.6 - État de santé des récifs coralliens
Évolution du recouvrement en corail vivant des stations observées outre-mer

Raréfaction des ressources
E3.1 - Consommation intérieure de matières et intensité matières
Quantité de matériaux (produits d'extraction) consommée par la population présente sur le territoire pour ses besoins propres. L'intensité matières est obtenue en rapportant la consommation intérieure de matières au PIB (kg/€)
E3.2 - Consommation d'énergies fossiles
Consommation de pétrole, gaz naturel, charbon ; part dans la consommation d'énergie primaire (consommation finale, pertes et consommation pour la transformation d'énergie)
E3.3 - Prix des matières premières : pétrole et gaz
E3.4 - Évolution de la part du territoire occupée par des sols artificialisés, des terres agricoles et par des espaces naturels ou forestiers
E3.5 - Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive-cadre sur l'eau)
État d'eau écologique, chimique ou quantitatif des masses, évalué pour la directive-cadre sur l'eau
E3.6 - Population exposée à la vulnérabilité énergétique
Proportion des ménages dont la part des dépenses liées à l'énergie pour le chauffage et le transport domicile-travail dans le revenu représente le double de la médiane nationale

Risques sanitaires environnementaux
E4.1 - Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain
Évolution depuis 2000 des concentrations moyennes dans l'air de quatre polluants (NO_2, O_3, PM_{10}, SO_2), pour les stations de fond urbaines
E4.2 - Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)
Teneurs moyennes annuelles exprimées en base 100 par rapport à 1998

AXES TRANSVERSAUX STRATÉGIQUES

AXE 1 : développer des territoires durables et résilients
A1.1 - Niveau de qualification des jeunes par zone d'emploi
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur (post-bac) selon la tranche d'âge et par taille de zone d'emploi
A1.2 - Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau
Population estimée en zone inondable d'après les atlas des zones inondables et les aléas des plans de prévention du risque inondation (pour une crue centennale)
A1.3 - Consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers par l'artificialisation
Transferts d'occupation des sols entre terres agricoles, espaces naturels et sols artificialisés de 2006 à 2014
A1.4 - Évolution des superficies boisées
Évolution des surfaces boisées en km², pour le total, les forêts et les bosquets, haies et alignements d'arbres
A1.5 - Utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail
Part des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun, par aires urbaines et dans les communes multipolarisées et isolées
A1.6 - Temps d'accès au travail en voiture dans les aires urbaines
Temps de trajet domicile-travail moyen en voiture par aires urbaines et dans les communes multipolarisées et isolées
A1.7 - Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée
Population concernée par au moins un agenda 21 local infra-départemental
A1.8 - Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation d'espace
Part de territoire national et population couverts par des Scot, dont ceux intégrant les dispositions de la loi ENE incluent des enjeux de préservation de la biodiversité et des objectifs chiffrés de la consommation d'espace.

AXE 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
A2.1 - Consommation intérieure de matières et productivité matières
Quantité de matériaux (produits d'extraction) consommée par la population présente sur le territoire pour ses besoins propres. La productivité matières est obtenue en divisant le montant du PIB par la consommation intérieure de matières (€/kg)
A2.2 - Évolution de la consommation finale énergétique, son intensité et par secteurs
Consommation des utilisateurs finals (y compris les pertes de réseaux, ainsi que l'électricité et la chaleur consommées par la branche énergie pour la production d'électricité et de chaleur) rapportée au PIB, et au nombre d'habitants
A2.3 - Taux de recyclage des déchets municipaux
Déchets recyclés (valorisation matières) et compostés (valorisation organique) parmi la quantité totale de déchets municipaux collectés
A2.4 - Quantité de déchets non minéraux acheminés en centres de stockage
Évolution des quantités de déchets non minéraux (dangereux et non dangereux) stockées en France
A2.5 - Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs
Transports en commun terrestres comprennant les transports ferrés (y compris métros) et les transports routiers collectifs en autocar, bus et tramway
A2.6 - Part modale des transports de marchandises non routiers dans le transport intérieur terrestre de marchandises
Part modale des transports routiers, ferroviaires et fluviaux
A2.7 - Nombre de vélos mis en libre-service
Nombre de vélos en libre-service (VLS) pour 10 000 habitants dans les communes de plus de 150 000 habitants
A2.8 - Évolution de la consommation primaire d'énergies fossiles et part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie
Consommation de pétrole, gaz naturel, charbon ; part dans la consommation d'énergie primaire (consommation finale, pertes et consommation pour la transformation d'énergie)
A2.9 - Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie
Consommation finale brute d'énergie : consommation des utilisateurs finaux (y compris les pertes de réseaux, ainsi que l'électricité et la chaleur consommées par la branche énergie pour la production d'électricité et de chaleur)
A2.10 - Part du nucléaire dans la production d'électricité
A2.11 - Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation d'électricité nationale et par région
Électricité renouvelable produite par région rapportée à la consommation finale brute d'électricité régionale
A2.12 - Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement
A2.13 - Investissements antipollution dans l'industrie et l'agroalimentaire
Investissements des établissements industriels pour lutter contre les pollutions résultant de leur activité par domaine

A2.15 - Surfaces cultivées en agriculture biologique
Part de la surface agricole utilisée en agriculture biologique
A2.16 - Consommation de produits phytosanitaires
Nombre de doses de produits phytosanitaires vendus pour des usages dans l'agriculture en millions d'hectares

AXE 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales
A3.1 - Espérance de vie : disparités par catégorie socio-professionnelle, disparités régionales, F-H
Durée de vie moyenne pour une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année
A3.2 - Évolution des inégalités de niveau de vie aux niveaux national et territorial
Distribution des niveaux de vie : rapport des déciles extrêmes et rapport interdéciles
A3.3 - Part du budget des ménages consacré à l'énergie (logement et déplacements)
A3.4 - Montant des indemnisations versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles
A3.6 - Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine
Population résidant sur le littoral à une altitude inférieure au niveau de la mer qui pourrait être atteint dans des conditions extrêmes d'occurrence centennale
A3.7 - Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau
Population estimée en zone inondable d'après les atlas des zones inondables et les aléas des plans de prévention du risque inondation (pour une crue centennale)
A3.8 - Part des agglomérations ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM_{10}
Évolution du pourcentage de stations de mesure ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM_{10}
A3.9 - Nombre de captages pour l'eau potable fermés
Nombre de captages d'eau destinée à la consommation humaine abandonnés par cause d'abandon
A3.10 - Évolution des nitrates dans la ressource en eau destinée à la consommation humaine
A3.11 - Inégalités de temps d'accès aux soins de proximité
Proportion de la population résidant à plus de 7 minutes d'au moins un service de santé de proximité, selon la densité de population du bassin de vie

AXE 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
A4.1 - Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB
Part des taxes environnementales dans les recettes totales des impôts et cotisations sociales, ainsi que dans le PIB
A4.2 - Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie
D'après l'enquête de conjoncture sur l'investissement dans l'industrie
A4.3 - Évolution des encours d'investissements socialement responsables (ISR)
Évaluation du montant des investissements détenus par les investisseurs français prenant en compte des critères extra-financiers en plus de la performance économique des entreprises, à savoir des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
A4.4 - Évolution des encours d'obligations durables
Évaluation du volume de dette émise par les investisseurs français sur le marché et destinée à financer des projets qui ont pour objectif de générer des bénéfices environnementaux et sociaux
A4.5 - Évolution de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire
Part de l'emploi salarié dans l'économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié total

AXE 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques
A5.1 - Valeur ajoutée des éco-activités
Richesse créée par la production des biens et services concourant à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources
A5.2 - Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement
Nombre d'inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, par niveau de diplôme
A5.3 - Demandes et offres d'emplois pour les métiers verts et verdissants
A5.4 - Insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales par domaine

AXE 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique
A6.1 - Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement
A6.2 - Investissements d'avenir opérés par l'Ademe : effet d'entraînement de l'intervention publique sur les investissements privés
A6.3 - Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité
A6.4 - Évolution du nombre de ressources mises à disposition sur le portail « Tout sur l'environnement »
A6.5 - Évolution du nombre de données dans le système d'information sur la nature et les paysages

AXE 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
A7.1 - Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement
Nombre d'inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, par niveau de diplôme
A7.2 - Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées
A7.3 - Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité
A7.4 - Évolution de la fréquentation du portail « Tout sur l'environnement »
A7.5 - *Évolution des déclarations d'achat récent de produits portant un label écologique par les ménages*

AXE 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles
A8.1 - Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée
Population concernée par au moins un agenda 21 local infra-départemental
A8.2 - Population couverte par une tarification incitative déchets
A8.3 - Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation d'espace

AXE 9 : promouvoir le développement durable au niveau européen et international
A9.1 - Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut
Aide publique seulement, financements innovants et investissements du secteur privé non compris
A9.2 - Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité
Part affectée à la biodiversité dans les différents projets aidés
A9.3 - Part des eaux marines françaises en aires marines protégées
A9.4 - État de conservation des habitats naturels
État de conservation des habitats d'intérêt communautaire par grand type de milieux

FICHES INDICATEURS MISES À JOUR À FIN 2016

partie 3 : liste des indicateurs et fiches (mise à jour 2016)

Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire 28
Empreinte carbone 29
Évolution de la température en France métropolitaine 30
Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial) 31
Nombre d'évènements naturels très graves 32
Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine 33
Montant des indemnisations versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles 34
Artificialisation des sols 35
Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes 36
Consommation de produits phytosanitaires 37
État de conservation des habitats naturels 38
Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges 39
État de santé des récifs coralliens 40
Consommation intérieure de matières et productivité matières 41
Consommation d'énergies fossiles 42
Prix des matières premières : pétrole et gaz 43
Évolution de la part du territoire occupé par des sols artificialisés, des terres agricoles et par des espaces naturels ou forestiers 44
Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive-cadre sur l'eau) 45
Population exposée à la vulnérabilité énergétique 46
Évolution de la pollution de l'air en milieu urbain 47
Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, orthophosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates) 48
Niveau de qualification de la population 49
Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau 50
Consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers par l'artificialisation 51
Évolution des superficies boisées 52
Utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail 53
Temps d'accès au travail en voiture dans les aires urbaines 54
Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de l'espace 55
Productivité matières et consommation intérieure de matières par personne 56
Évolution de la consommation finale d'énergie, son intensité et par secteurs 57
Le recyclage des déchets municipaux 59
Quantité de déchets non minéraux acheminés en centres de stockage 60
Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs 61
Part modale des transports de marchandises non routiers dans le transport intérieur terrestre de marchandises 62
Nombre de vélos en libre-service 63
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie 64
Part du nucléaire dans la production d'électricité 65
Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation d'électricité nationale et par région 66
Investissements antipollution dans l'industrie et l'agroalimentaire 67

partie 3 : liste des indicateurs et fiches (mise à jour 2016)

Surfaces cultivées en agriculture biologique 68
Espérance de vie : disparités par catégorie socio-professionnelle, disparités régionales, femmes-hommes 69
Évolution des inégalités de niveau de vie 71
Part du budget des ménages consacré à l'énergie 72
Part des stations de mesure ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM_{10} 73
Nombre de captages pour l'eau potable fermés 74
Évolution des nitrates dans la ressource en eau destinée à la consommation humaine 75
Inégalités de temps d'accès aux soins de proximité 76
Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB 77
Investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie 78
Évolution des encours d'investissements socialement responsables 79
Évolution des encours d'obligations durables en France 80
Emploi dans l'économie sociale et solidaire 81
Valeur ajoutée des éco-activités 82
Demandes et offres d'emplois pour les métiers verts et verdissants 83
Insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales par domaine 84
Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement 85
Investissements d'avenir opérés par l'Ademe : effet d'entraînement de l'intervention publique sur les investissements privés 86
Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité 87
Évolution du nombre de ressources mises à disposition sur le portail « Tout sur l'environnement » 88
Évolution du nombre de données dans le système d'information sur la nature et les paysages 89
Effectifs en dernière année d'une formation initiale en environnement 90
Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées 91
Évolution de la fréquentation du portail « Tout sur l'environnement » 92
Évolutions des déclarations d'achat récents de produits portant un label écologique par les ménages 93
Nombre d'Agendas 21 locaux et part de la population concernée 94
Population couverte par une tarification incitative déchets 95
Aide publique au développement 96
Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité 97
Part des eaux marines françaises en aires marines protégées 98
État de conservation des habitats naturels 99

Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire national ont baissé de 14 % entre 1990 et 2015. La plus forte réduction revient au secteur de l'industrie manufacturière (- 42 %) suivi de la production d'énergie (- 41 %). À contrario les émissions des transports ont augmenté de 12 %. Avec 29 % des émissions en 2015, les transports demeurent la première activité émettrice. C'est le cas depuis 1998. Les premières estimations pour 2015 indiquent une légère augmentation des émissions totales de GES par rapport à 2014. Les émissions de GES estimées pour 2015 restent inférieures à celles de 2013.

Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire : évolution depuis 1990 du total et par secteurs économiques

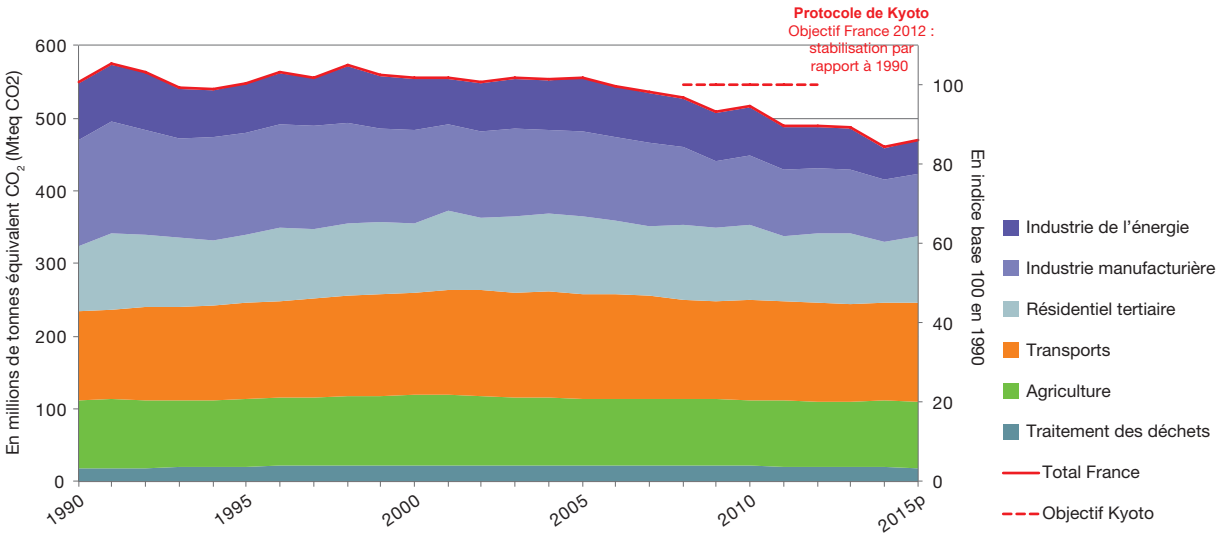

Champs : *France métropolitaine et outre-mer, hors PTOM.*
Source : *SDES d'après Citepa, format plan Climat, mai 2016*

ENJEUX

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la France a atteint son objectif qui était de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la période 2008-2012 par rapport à 1990. À l'horizon 2050, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) du 13 juillet 2005 fixait l'objectif de diviser par quatre les émissions nationales de GES par rapport à 1990. Cet engagement a été repris dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, complété par un jalon intermédiaire de réduction des émissions de 40 % en 2030.

ANALYSE

En 2015 les émissions totales de GES en France s'établissent à 469 millions de tonnes éq.CO_2, soit environ 14 % en dessous de leur niveau de 1990. Depuis 2006 la tendance des émissions de l'ensemble des secteurs est orientée à la baisse. La forte réduction des GES en 2014 (- 5,7 % par rapport à 2013) est en partie due aux conditions climatiques particulièrement clémentes. Les baisses sont sensibles pour le secteur résidentiel-tertiaire (- 14 %) et pour celui de l'industrie de l'énergie (- 23,4 %). Les premières estimations pour 2015, année plus fraiche que 2014, montrent une légère hausse des émissions de GES (2,2 %) avec néanmoins un niveau inférieur à celui de l'année 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.citepa.org
- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv, rubriques Énergies et climat et Environnement

Empreinte carbone

En 2015, l'empreinte carbone (CO_2 uniquement) par personne est quasi-identique à celle de 1995 (+ 0,5 %), alors que le niveau moyen par personne des émissions sur le territoire a diminué de 23 %. L'empreinte carbone d'un Français, qui tient compte des échanges extérieurs, s'élève en 2015 à 8,3 tonnes de CO_2, soit 58 % de plus que la quantité émise sur le territoire national.

Comparaison de l'empreinte carbone de la demande finale intérieure et de l'inventaire national – (territoire métropolitain) – CO_2 uniquement

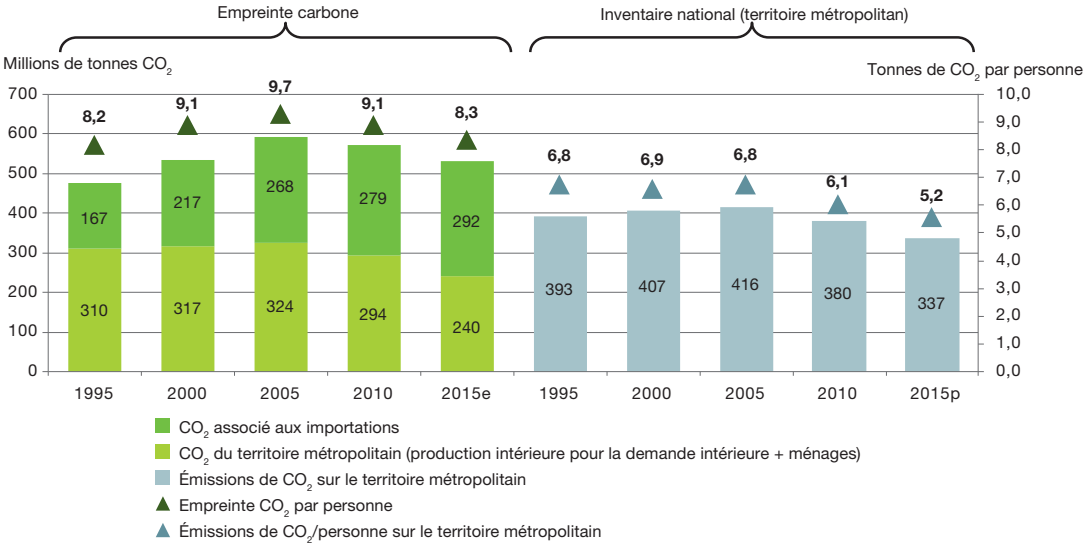

Note : *l'empreinte carbone de la demande finale intérieure représente les émissions CO_2, en France et à l'étranger, par la consommation de la population résidant en France. p : provisoire. e : estimation.*
Sources : *SDES d'après Eurostat, Citepa ; Insee ; Douanes, AIE, 2016*

ENJEUX

Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborés dans le cadre de la convention sur les changements climatiques sont établis sur la base du périmètre territorial de chaque pays signataire. Ils correspondent aux émissions dont ces États sont directement responsables au regard de leurs engagements internationaux. En complément, dans le contexte d'une économie mondialisée, il apparaît utile de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et services consommés, y compris celles qui interviennent hors du territoire national, ainsi que des transferts d'activités vers d'autres pays. Élargir le suivi des émissions de GES sur le seul périmètre territorial du pays en intégrant le contenu en équivalent CO_2 des échanges extérieurs permet ainsi d'apprécier l'impact global de la consommation du pays sur le climat, bien public mondial.

ANALYSE

Le calcul de cette empreinte carbone se base uniquement sur le dioxyde de carbone (CO_2). L'empreinte carbone par Français est de 8,3 tonnes de CO_2 par an en 2015, contre 5,2 tonnes de CO_2 émis sur le territoire métropolitain. Le niveau total de l'empreinte carbone en 2015 (532 Mt de CO_2) est supérieur de 11,7 % à celui de 1995, alors que le total des émissions de CO_2 sur le territoire métropolitain a diminué de 14,4 %. Les émissions associées aux importations représentent 55 % de l'empreinte carbone de la consommation de la France. Elles ont augmenté de 76 % entre 1995 et 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Environnement
- http://carbonfootprintofnations.com

Évolution de la température en France métropolitaine

L'évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine montre un réchauffement depuis 1900. Ce réchauffement a connu un rythme variable, avec une augmentation particulièrement marquée depuis les années 1980. Sur la période 1959-2009, la tendance observée est d'environ + 0,3 °C par décennie. Les trois années les plus chaudes, respectivement 2014, 2011 et 2015 ont été observées au XXIe siècle.

Évolution de la température moyenne en France métropolitaine sur la période 1900-2015 (écart à la référence 1961–1990)

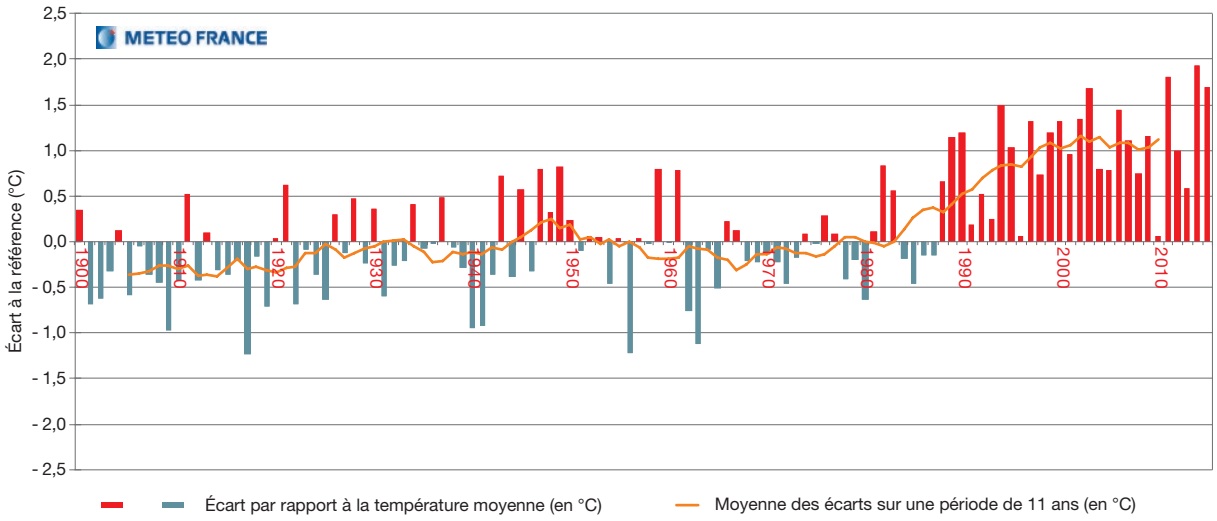

Note : *l'évolution de la température moyenne annuelle est représentée sous forme d'écart de cette dernière à la moyenne observée sur la période 1961-1990 (11,8 °C).*
Source : *Météo-France*

ENJEUX

L'augmentation de la température de l'air est l'un des signes les plus visibles du changement climatique. Si certains phénomènes naturels peuvent expliquer une partie de l'évolution des températures jusqu'à la moitié du XXe siècle, les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique sont responsables de l'élévation rapide de la température moyenne au cours des dernières décennies. La température moyenne de l'air est le premier paramètre à étudier pour mesurer l'ampleur du réchauffement mais aussi son rythme.

ANALYSE

La température moyenne à l'échelle du territoire métropolitain est calculée sur la base d'un indicateur thermique. Cet indicateur thermique représente la moyenne de la température mesurée dans 30 stations métropolitaines réparties de façon homogène sur l'ensemble du territoire. L'indicateur thermique permet de calculer l'écart annuel de température par rapport à la moyenne sur une période de référence (1961-1990). Il permet donc de comparer la température moyenne d'une année à une autre, et par conséquent l'évolution des températures dans une chronologie plus longue (depuis 1900).
Afin de mieux mettre en valeur l'évolution de la température au cours du temps, l'indicateur présente aussi la moyenne de ces écarts de températures (sur une période glissante de 11 ans). La tendance de la température en France métropolitaine est très clairement à la hausse, comme aux échelles européenne et mondiale.

POUR EN SAVOIR PLUS

- site du GIEC : http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml
- Climatic Research Unit de l'Université de East Anglia (UK) : http://www.cru.uea.ac.uk, rubrique Information Sheets

Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial)

Depuis le développement des activités industrielles, les réservoirs terrestres et océaniques ont absorbé la moitié des émissions anthropiques. Les émissions restantes persistent dans l'atmosphère, entrainant l'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre. Depuis 1980, on observe une augmentation continue de la concentration en carbone dans l'atmosphère qui atteint 397,7 ppm en 2014.

Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère au niveau mondial

En parties par millions (ppm) de CO_2

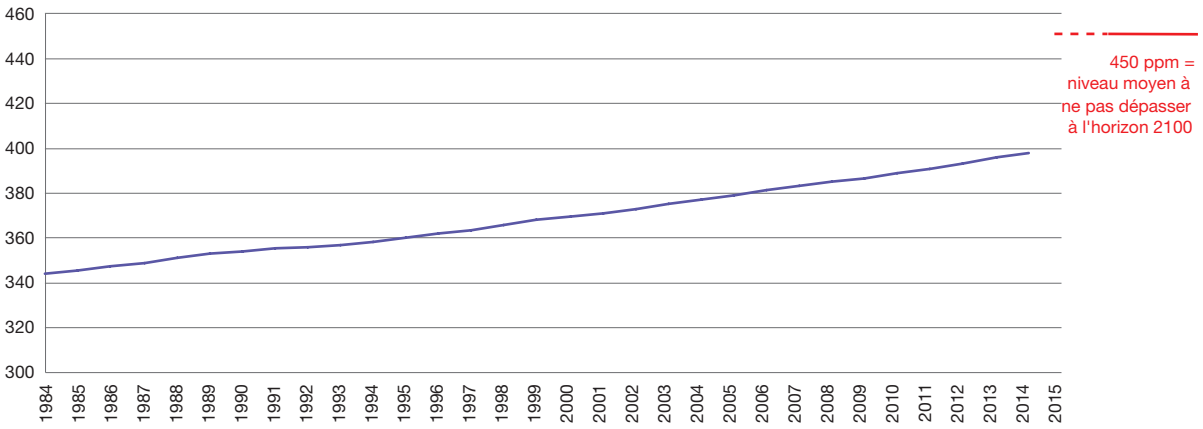

Source : *Centre mondial de données relatives aux gaz à effet de serre (CMDGS) sous l'égide de l'OMM (Organisation mondiale de la météorologie)*

ENJEUX

Le CO_2 est le gaz à effet de serre d'origine anthropique ayant le plus contribué au réchauffement climatique depuis 1750. L'évolution de la concentration en CO_2 de l'atmosphère rend compte des émissions de l'ensemble des pays. Il constitue un indicateur de contexte essentiel pour suivre l'enjeu du changement climatique.

ANALYSE

Selon l'approche de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'objectif initial est de « stabiliser (…) les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Les COP de Copenhague et de Cancun ont fixé l'objectif de contenir le changement de température causé par les émissions anthropiques de GES à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Lors de la COP de Paris en 2015, les États ont voulu aller plus loin en plaçant cette limite à 1,5 °C dans la mesure du possible.

Selon le cinquième rapport du GIEC publié en mars 2014, les scénarios d'atténuation correspondants à une hausse de 2 °C sont caractérisés par des concentrations atmosphériques en 2100 d'environ 450 ppm CO_2-éq et un pic d'émission atteint avant 2050.

Les énergies fossiles (charbon, gaz naturel et pétrole) représentent 81 % du mix énergétique mondial en 2013 (soit cinq points de moins qu'en 1971), 74 % de celui de l'UE à 28 et seulement 49 % de celui de la France, en raison de l'importance de sa production décarbonnée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Global Atmosphere Watch program (GAW) – World Data Centre for Reactive Gases (WDCRG) : http://www.gaw-wdcrg.org/
- SDES : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique « Publications » > Repères > 2016 > Chiffres clés du climat France et Monde - Édition 2016

Nombre d'évènements naturels très graves

En France, 113 événements naturels « très graves » se sont produits entre 1950 et 2014. Pratiquement les deux tiers sont des inondations. Par ailleurs, 30 % de ces évènements très graves sont survenus au cours de la dernière décennie. Les effets du changement climatique pourraient à l'avenir aggraver la situation de vulnérabilité des populations et des territoires aux risques naturels.

Évolution du nombre d'évènements naturels très graves survenus en France entre 1950 et 2014

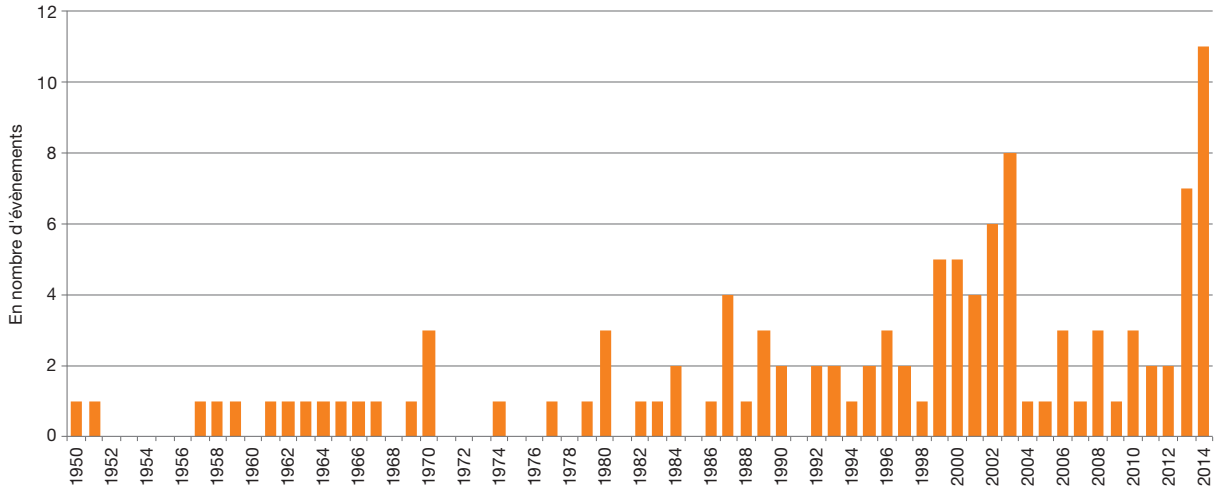

Note : *évènements naturels de gravité 3 ou plus (ayant fait plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros courants de dommages matériels).*
Source : *SDES d'après MTES (DGPR), 2015*

ENJEUX

La France est exposée à de multiples aléas naturels, c'est-à-dire des événements naturels potentiellement dangereux : inondations, submersions marines, tempêtes, etc. Cet indicateur permet de suivre la hausse de la fréquence et de l'intensité des évènements naturels très graves. Il met ainsi en lumière la nécessité de mener des politiques de prévention et d'adaptation locales (priorité 3.2 de la stratégie).

ANALYSE

113 événements naturels très graves ont été recensés entre 1950 et 2014. Ils concernent *a minima* des accidents ayant entraîné la mort d'au moins 10 personnes, ou occasionné au moins 30 M€ de dommages matériels. Environ deux tiers de ces événements sont des inondations ; viennent ensuite les cyclones et les tempêtes, les mouvements de terrain, les séismes et les avalanches. Les feux de forêt, vagues de chaleur, éruptions volcaniques et raz de marée sont rarement en cause.

La fréquence moyenne des inondations très graves est de 1,8 par an entre 1950 et 2014, mais atteint 3,3 par an depuis 1992. L'année 2008 a été marquée par de nombreux épisodes de pluies fortes et/ou orageuses provoquant des crues soudaines et trois submersions marines. Au final, 30 % de l'ensemble de ces évènements se sont produits au cours de la dernière décennie, dont 31 sont des inondations très graves à catastrophiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique > L'essentiel sur…> Environnement > Risques naturels
- www.emdat.be (EM-DAT the International Disaster Database)

Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine

Les enjeux dans les zones basses littorales, potentiellement submersibles, sont importants. La part des territoires artificialisés, où se concentrent ces enjeux, y est près de deux fois supérieure à la moyenne métropolitaine. La population concernée est de 850 000 personnes et le nombre de logements y est estimé à 570 000.

Nombre de logements et population estimés dans les zones basses littorales par façade maritime

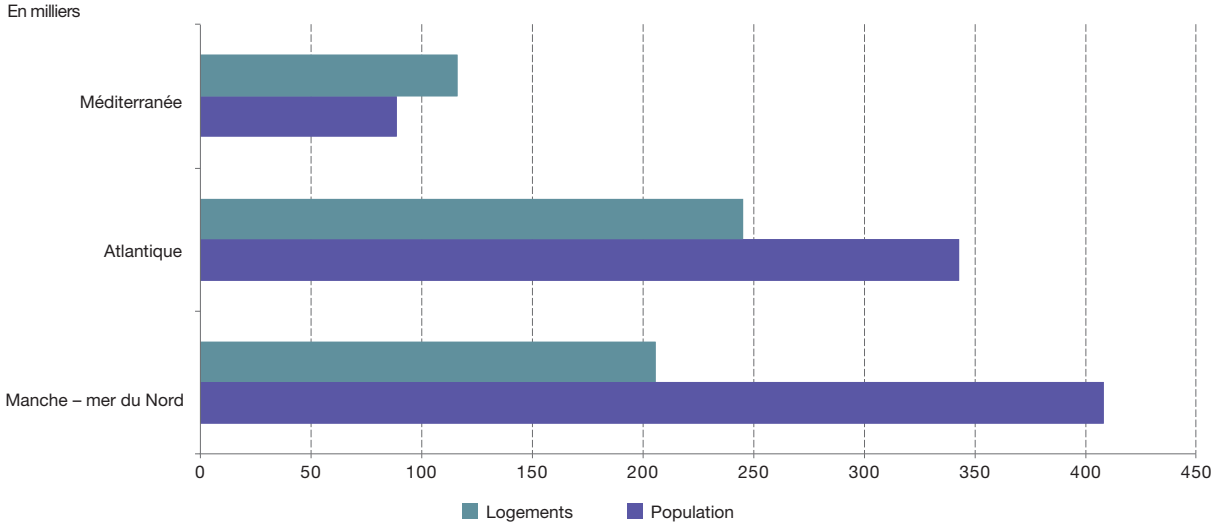

Source : *SDES (Observatoire national de la mer et du littoral) d'après Cetmef-Cete, 2010 – UE-SDES, Corine Land Cover 2006 - RP 2006*

ENJEUX

La pression humaine est forte sur le littoral métropolitain. La densité de population des communes littorales est 2,5 fois supérieure à la moyenne. Plus on s'approche de la côte et plus ce constat s'exacerbe. Cette densité est près de 4 fois plus forte sur la zone entre 500 et 1 000 m des rivages, là où les aléas « érosion côtière » et « submersion marine » sont les plus prégnants et où la montée attendue du niveau de la mer aura le plus d'impact.

ANALYSE

Les zones basses regroupent les territoires littoraux dont l'altitude est inférieure aux niveaux atteints par la mer lors de conditions extrêmes, i.e. avec une occurrence centennale. Leur étendue surestime le risque de submersion mais cette délimitation permet d'avoir une première idée des surfaces potentiellement concernées par l'aléa « submersion marine » et des enjeux en cause.

Les zones basses littorales ont une superficie totale d'environ 7 000 km² : 56 % en Atlantique, 26 % en Manche – mer du Nord et 17 % en Méditerranée. L'artificialisation y est assez forte, plus de 9 % de ce territoire, contre 5 % en moyenne en France métropolitaine. Environ 850 000 personnes y résident, près d'une sur deux sur la façade Manche – mer du Nord et plus particulièrement en Flandres. Le nombre de logements est de 570 000. La population y a augmenté de 1 % de 1999 à 2006, soit nettement moins que dans l'ensemble des communes littorales. Le nombre de logements a, par contre, augmenté de 7 % sur la même période, du fait de l'importance des résidences secondaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.onml.fr, rubrique Fiches thématiques > Thème « risques » et Publication : synthèse « Environnement littoral et marin »
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique L'essentiel sur > Environnement > Risques naturels > La submersion marine et l'érosion côtière

Montant des indemnisations versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des montants des indemnisations versées au titre du régime français des catastrophes naturelles par exercice de survenance des sinistres, pour l'ensemble du secteur de l'assurance. Ces montants, actualisés en euros 2013, sont répartis entre les paiements déjà effectués et l'estimation des montants restant à verser, afin de disposer de la vision ultime des indemnisations.

Évolution du montant des indemnisations versées au titre du régime français d'indemnisation des catastrophes naturelles par exercice de survenance

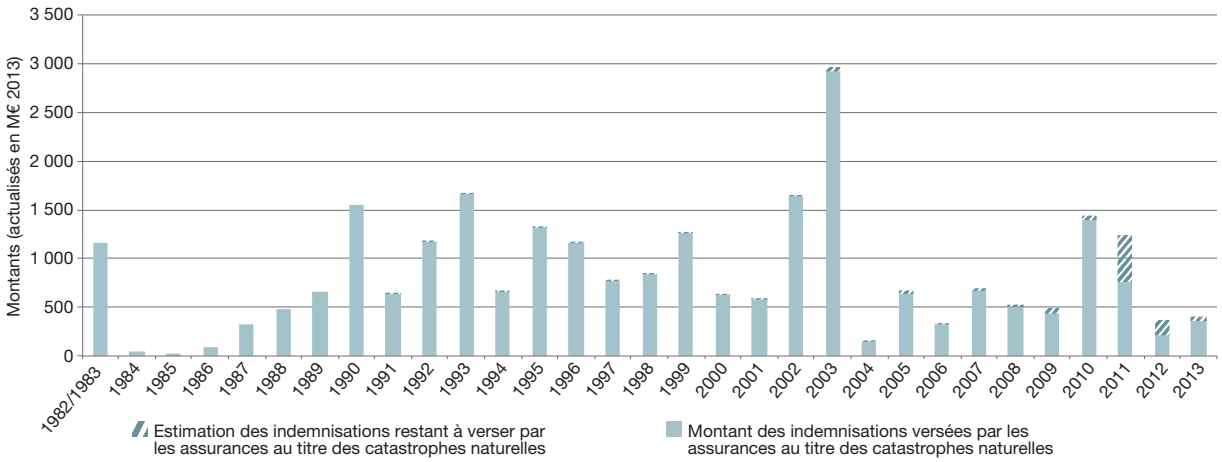

Source : *Caisse centrale de réassurance*

ENJEUX

Suivre le montant des indemnisations par exercice de survenance au titre du régime français des catastrophes naturelles permet d'apprécier leurs impacts socio-économiques. Le changement climatique peut influer sur la fréquence et l'intensité des phénomènes et dès lors sur le montant des indemnisations. Les mesures d'adaptation au risque, de prévention, de sauvegarde ou de réduction de la vulnérabilité peuvent influer à la baisse ces indemnisations.

ANALYSE

L'indicateur montre la forte variabilité du montant des indemnisations au titre du régime français d'indemnisation des catastrophes naturelles. Cette variabilité est principalement liée au caractère aléatoire de la survenance et de l'intensité des événements catastrophiques. On observe ainsi un certain nombre de pics de sinistralité au cours des 30 dernières années, en particulier l'année 1993, marquée par d'importantes inondations de plaine dans le Nord de la France et des épisodes cévenoles dans le Sud-Est, l'année 2002, marquée par les inondations du Gard, surtout l'année 2003, marquée par une forte sécheresse estivale et une crue importante du Rhône en fin d'année. Il ne ressort pas à ce jour de tendance significative à la hausse de la sinistralité au titre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles sur la période 1990-2013. L'ajout de nouveaux exercices de survenance devrait permettre d'affiner cette analyse dans les prochaines années.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Observatoire national des risques naturels : www.onrn.fr, rubrique Informations thématiques > Indicateurs ONRN
- Site e-risk de la Caisse centrale de réassurance : https://erisk.ccr.fr
- Site de la Caisse centrale de réassurance : www.ccr.fr, rubriques Nos expertises > Publications > Les catastrophes naturelles en France – Bilan 1982-2015

Artificialisation des sols

Les espaces artificialisés occupent 51 601 km² en 2015, soit 9,4 % du territoire métropolitain. Leur expansion est plus rapide que l'augmentation de la population, ce qui caractérise l'étalement urbain. Ils se sont étendus de 1,4 % en moyenne par an de 2006 à 2015, tandis que la population métropolitaine progressait de 0,5 % par an sur la même période. Les sols ainsi consommés sont des terres agricoles ou des milieux naturels.

Évolutions des surfaces artificialisées et de la population

Indice base 100 en 1992

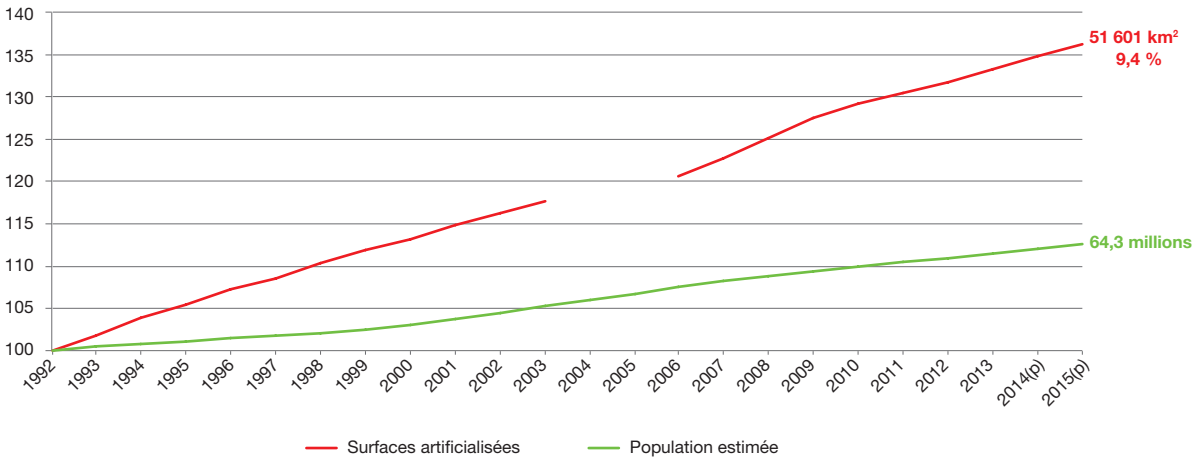

Note : *surfaces artificialisées : le passage de Teruti à Teruti-Lucas a induit une rupture de série entre 2003 et 2006 liée à des changements de nomenclatures et d'échantillons enquêtés. 2011 et 2013 estimés. 2015 provisoire. Estimations de population : 2014 et 2015 provisoires.*
Champ : *France métropolitaine*
Sources : *SDES d'après ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquêtes Teruti puisTeruti-Lucas ; Insee, estimations de population*

ENJEUX

L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et souvent une imperméabilisation des sols. Elle s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces et conduisant à la destruction des réseaux d'habitats naturels. Cet indicateur est particulièrement pertinent pour suivre l'enjeu de perte accélérée de la biodiversité. En outre, la comparaison avec la progression de la population permet d'apprécier l'ampleur de l'étalement urbain.

ANALYSE

Les zones artificialisées représentent 9,4 % du territoire de la France métropolitaine en 2015, soit 51 601 km². Ces surfaces correspondent pour moins d'un cinquième à des sols bâtis (maisons, immeubles, bâtiments d'activités …), pour moitié à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings …) et pour un tiers à d'autres espaces artificialisés (pelouses et jardins, chantiers…). Les espaces artificialisés se sont accrus de 5 916 km² entre 2006 et 2015, majoritairement aux dépens de terres agricoles, mais aussi de milieux semi-naturels. Le rythme de cette consommation d'espace s'est un peu ralenti depuis 2010, passant de + 1,7% par an entre 2006 et 2010 à + 1,1 % par an de 2010 à 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://agreste.agriculture.gouv.fr, rubrique Thématique > Territoire, Environnement
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Territoires
- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Les indicateurs > Tous les indicateurs > Indicateur « Artificialisation du territoire métropolitain » et « Artificialisation des territoires d'outre-mer »

Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes

L'abondance des oiseaux spécialistes, après une chute entre 1989 et 1996, a poursuivi sa baisse mais à un rythme moins important. La tendance sur l'ensemble de la période d'observation est préoccupante. À l'inverse, l'abondance des espèces généralistes s'est globalement accrue, essentiellement lors de la période 2000-2006. Les communautés tendent donc à s'uniformiser au profit d'espèces aptes à occuper tout type d'habitat. Les mêmes tendances sont observées en Europe.

Évolution de l'abondance des oiseaux communs spécialistes et des oiseaux généralistes métropolitains

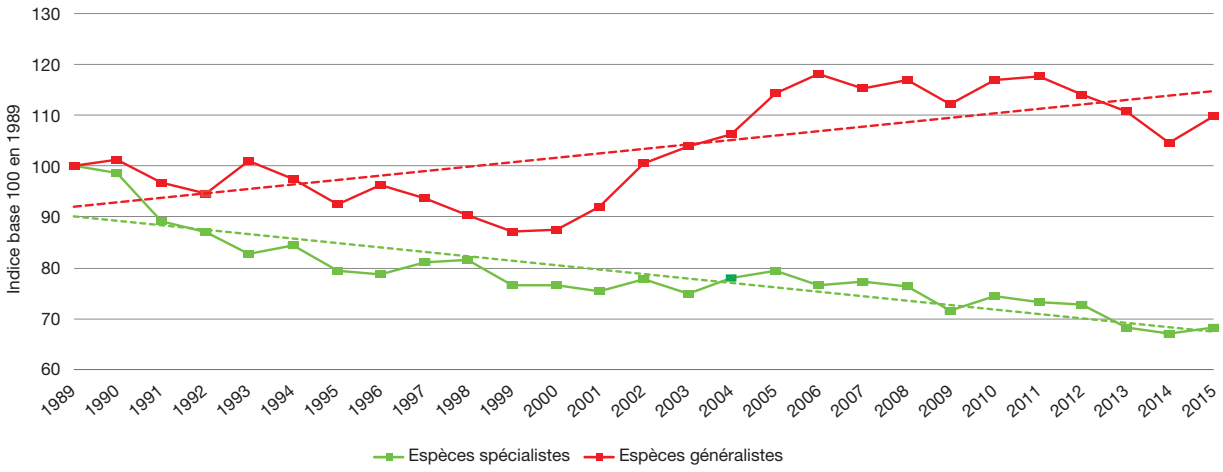

Note : *les espèces « spécialistes » correspondent aux oiseaux communs inféodés aux milieux agricoles, forestiers ou bâtis. Ils sont dépendants des conditions particulières de ces milieux.*
Source : *MNHN/CESCO (Muséum national d'histoire naturelle, Centre d'écologie et de sciences de la conservation), 2016*

ENJEUX

Le suivi des espèces communes est aussi nécessaire à la compréhension des évolutions en cours de la biodiversité que celui des espèces patrimoniales. Les oiseaux et en particulier les oiseaux spécialistes sont de bons indicateurs de l'état de la biodiversité du fait de leur position élevée dans les chaînes alimentaires. C'est le seul groupe d'espèces dont la distribution est suivie à l'échelle nationale depuis de nombreuses années.

ANALYSE

En 2015, les abondances des espèces spécialistes sont sensiblement inférieures à celles de 1989 et probablement très inférieures à celles des années 1970 si on se réfère aux observations au niveau européen. En tendance sur la période, l'abondance des oiseaux communs spécialistes a baissé de 23 %. Les baisses les plus fortes touchent les espèces des milieux agricoles (- 32 %) et des milieux bâtis (- 23 %), dans une moindre mesure celles des milieux forestiers (- 9 %). Les populations des espèces généralistes sont en hausse de 23 % entre 1989 et 2015 avec toutefois des disparités selon les périodes. Ces évolutions illustrent un phénomène d'homogénéisation de la faune aviaire, avec une dominance d'espèces peu spécialisées et présentes dans tous les milieux. Les mêmes évolutions sont observées en Europe.

POUR EN SAVOIR PLUS

• http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Indicateurs > Tous les indicateurs > Fiche « Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes »
• www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Indicateurs & Indices > Environnement > Données de synthèse sur la biodiversité > État de la biodiversité ordinaire et remarquable > Évolution de l'abondance des oiseaux communs

Consommation de produits phytosanitaires

En moyenne triennale glissante, le nombre de doses unités (NODU), indicateur de suivi du plan Ecophyto, augmente de 12 % pour la période 2012-2014, par rapport à la période 2009-2011. Le premier volet de ce plan propose des outils visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires, notamment grâce au bulletin de santé du végétal, le contrôle des pulvérisateurs, la création de fermes pilotes DEPHY. Le second volet du plan doit donner une impulsion afin que la profession agricole s'approprie et mette en œuvre ces outils.

Évolution du nombre de doses unités (Nodu) à usage agricole

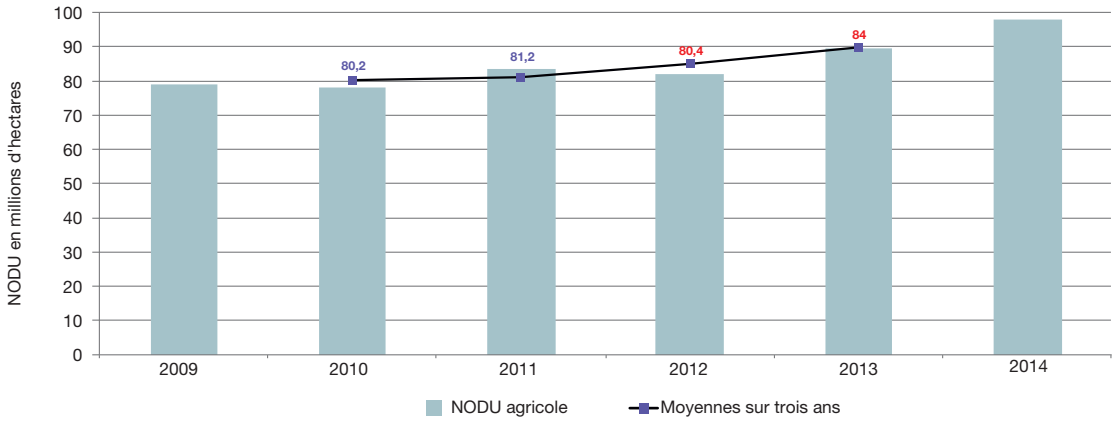

Note : *usage agricole : hors traitements de semences et produits de la liste «biocontrôle vert». Ce graphe montre le nombre de doses de produits phytosanitaires vendus pour des usages dans l'agriculture (NODU-agri) en millions d'hectares, ainsi que la moyenne mobile sur 3 ans du NODU (point 2010 = moyenne des années 2009-2010 et 2011).*
Source : *MAAF données Banque nationale des ventes des distributeurs (BNV-D) 31 octobre 2015*

ENJEUX

L'enjeu est non seulement de concilier performance écologique et économique mais également de préserver la santé publique. Le plan Ecophyto 1 prévoyait une réduction de moitié de l'usage des produits phytosanitaires avant 2018 si possible. Cet objectif est réaffirmé en 2015 dans le plan Ecophyto 2, avec une trajectoire en deux temps, une réduction de 25 % d'ici à 2020, puis une réduction de 50 % à l'horizon 2025.

ANALYSE

L'indicateur « Nombre de doses unités » (NODU) traduit l'intensité du recours aux produits phytosanitaires, en rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité » qui lui est propre, s'affranchissant ainsi des possibles substitutions par des substances actives plus efficaces à plus faibles doses. Pour les usages agricoles, entre les années 2009 et 2014, il varie à la hausse ou à la baisse suivant les années, avec une tendance globale à la hausse. Cela peut s'expliquer en partie par les aléas climatiques.

Afin de lisser cet effet, l'évolution du NODU est analysée en moyenne glissante sur trois années. L'indicateur augmente de 12 % en moyenne triennale entre la période 2009-2011 et 2012-2014.

Ces tendances montrent une augmentation des quantités de produits phytosanitaires vendues, après cinq ans de fonctionnement du plan Ecophyto. L'analyse de cette évolution et les exigences de la directive européenne 2009/128 sur l'utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, ont donné lieu à une révision du plan d'origine Ecophyto. Dans le deuxième plan Ecophyto, l'objectif de réduction de 50 % du recours aux produits phytopharmaceutiques en France en dix ans est réaffirmé, avec une trajectoire en deux temps. D'abord, à l'horizon 2020, une réduction de 25 % est visée, par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles. Ensuite, une réduction de 50 % à l'horizon 2025 qui reposera sur des mutations profondes des systèmes de production et des filières.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Environnement > pressions et impacts > agriculture
- www.agriculture.gouv.fr/ecophyto
- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Indicateurs > Tous les indicateurs > Fiche « Évolution de la consommation de produits phytosanitaires »

État de conservation des habitats naturels

La deuxième évaluation de l'état de conservation des habitats naturels menacés en Europe a été réalisée par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Habitats ». Couvrant la période 2007-2012, elle confirme les conclusions de la précédente évaluation (2001-2006) : la part des habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation en France reste faible (un habitat sur cinq).

État de conservation des habitats d'intérêt communautaire en Métropole (période 2007-2012)

En % du nombre total d'évaluations

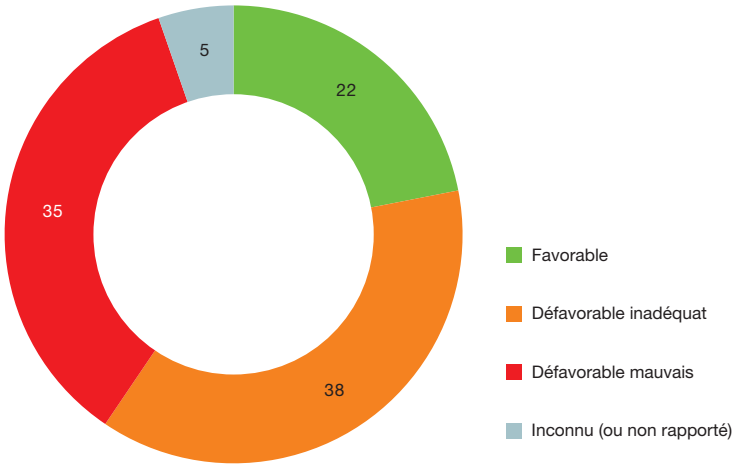

Note : *toutes régions biogéographiques confondues et tous habitats confondus (301 évaluations).*
Source : *MNHN (SPN), 2013*

ENJEUX

Un habitat naturel dont l'état de conservation est favorable abrite les cortèges d'espèces floristiques qui lui sont caractéristiques et qui lui permettent d'assurer sa structure et ses fonctions. Son extension géographique ne diminue pas. Ses perspectives d'avenir sont positives (destructions, dégradation, changement climatique). Cet indicateur présente une évaluation des habitats remarquables qui permet de suivre l'enjeu écologique majeur de perte accélérée de biodiversité.

ANALYSE

132 habitats d'intérêt communautaire sont identifiés en métropole, répartis dans une ou plusieurs des six régions biogéographiques couvrant le territoire. Chaque habitat est évalué dans chacune des régions biogéographiques où il est présent, soit 301 évaluations réalisées. Elles concluent à un état défavorable dans trois quarts des cas contre un bon état dans seulement 22 % des cas. Ces résultats globaux masquent néanmoins des différences importantes à l'échelle des régions biogéographiques et des différents milieux. Les habitats de la région atlantique sont dans une situation très préoccupante, notamment en raison des pressions agricoles et de l'aménagement des vallées alluviales ; à l'inverse, celle des habitats de la région alpine est plus favorable avec 42 % d'habitats en bon état. Les habitats qui sont dans le plus mauvais état sont les dunes, les milieux herbacés (prairies, pelouses sèches, etc.), les tourbières et bas-marais ainsi que les habitats côtiers et marins.

POUR EN SAVOIR PLUS

• www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Indicateurs & indices > Environnement > Données de synthèse sur la biodiversité > Fiche « État de conservation des habitats d'intérêt communautaire »
• http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Indicateurs > Tous les indicateurs > Fiche « État de conservation des habitats naturels »

Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges

La France est l'un des 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées au niveau mondial, notamment en raison des pressions s'exerçant sur la riche biodiversité de ses territoires d'outre-mer. Pour la France métropolitaine et ultramarine, où le statut de menace sur le territoire a pu être évalué pour 3 671 espèces, 4 % sont éteintes et 27 % sont menacées, traduisant une perte ou un risque de perte de biodiversité non négligeable.

Répartition des 3 671 espèces évaluées dans les listes rouges de l'UICN-MNHN en France métropolitaine et ultramarine selon leur catégorie de menace

En % du nombre total d'espèces évaluées

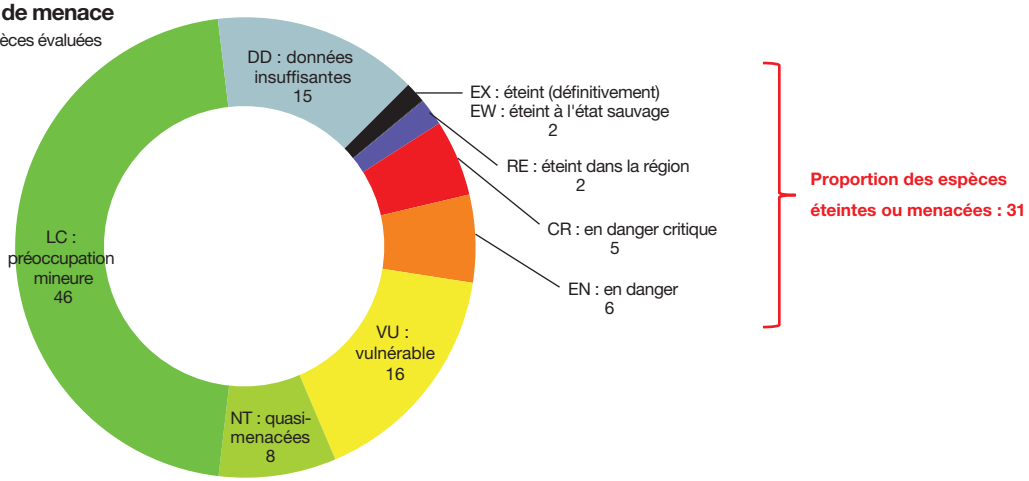

Note : *les listes rouges constituent l'évaluation la plus objective et complète du degré de menace et du risque d'extinction des espèces végétales et animales. Les groupes taxonomiques évalués (dates d'évaluation entre parenthèse) sont les mammifères continentaux et marins (2009), les oiseaux nicheurs (2011), les reptiles et amphibiens (2008), les poissons d'eau douce (2009), les orchidées (2009), les papillons de jour (2012), les crustacés d'eau douce (2012), les requins, raies et chimères (2013), la flore vasculaire (2016).*
Source : *Comité français de l'UICN et MNHN, listes rouges pour la France métropolitaine, 2016*

ENJEUX

Cet indicateur mesure l'extinction des espèces et le risque d'extinction de celles encore présentes sur le territoire métropolitain pour différents groupes taxonomiques aussi bien faunistiques que floristiques. Il est donc pertinent pour suivre l'enjeu de perte accélérée de biodiversité en proposant une mesure directe de celle-ci.

ANALYSE

En France, 3 671 espèces appartenant aux vertébrés, aux papillons de jour, aux crustacés d'eau douce et à la flore vasculaire ont fait à ce jour l'objet d'une évaluation selon la méthodologie de l'UICN.

27 % de l'ensemble de ces espèces sont considérées comme menacées et 4 % comme éteintes au niveau métropolitain et ultramarin. 126 espèces ont en effet disparu de la métropole (Phoque moine ou Orchis des collines par exemple) et deux espèces de poissons sont définitivement éteintes au niveau mondial. Selon les groupes taxonomiques étudiés, la proportion d'espèces éteintes ou menacées varie de 7 % (papillons de jour) à 39 % (oiseaux nicheurs et flore vasculaire). En métropole, 21 % des espèces évaluées sont éteintes ou menacées. Pour les outre-mer la situation est particulièrement préoccupante. En effet, 40 % des espèces évaluées sont éteintes ou menacées. Le niveau de connaissances pour les invertébrés limite leur évaluation alors qu'ils comptent parmi eux, des groupes taxonomiques numériquement importants et essentiels dans le fonctionnement des écosystèmes.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Indicateurs & indices > Environnement > Données de synthèse sur la biodiversité > Fiche « Espèces menacées : nombre d'espèces inscrites sur les listes rouges »
- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Les indicateurs > Tous les indicateurs > Indicateur « Proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges »
- www.uicn.fr/, rubrique Programmes > Espèces

État de santé des récifs coralliens

En 2015, le recouvrement en corail vivant est stable ou en augmentation pour 64 % des stations suivies. L'indicateur étant calculé pour la deuxième année, il doit être interprété avec précaution. Les récifs en régression sont 3 fois plus nombreux que ceux en augmentation. De fortes disparités régionales sont observées avec une situation préoccupante dans les Antilles et en Polynésie française.

Évolution du recouvrement en corail vivant dans les récifs coralliens des outre-mer français

En % du nombre de stations suivies

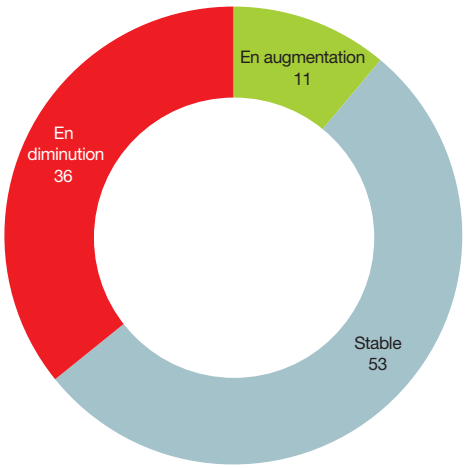

Source : *IFRECOR, 2015, via les points focaux des DOM/COM du réseau d'observation des récifs coralliens*

ENJEUX

Les récifs coralliens sont les écosystèmes marins les plus riches en diversité biologique. Les outre-mer français en totalisent 55 000 km^2, soit 10 % de la superficie mondiale. Le taux de recouvrement en corail vivant reflète l'état de santé des organismes bâtisseurs du récif. Les pressions qui affectent le taux de corail vivant résultent d'évènements naturels, des activités anthropiques et du réchauffement climatique.

ANALYSE

La majorité des récifs suivis est stable en termes de couverture en corail vivant. Un petit nombre (9) est en augmentation tandis que trois fois plus sont en diminution (29). La tendance est donc à la dégradation. Les situations sont contrastées entre les régions. La Polynésie française, et les Antilles, sont en situation particulièrement préoccupante. Les récifs proches des collectivités du Pacifique sud-ouest semblent stables, comme ceux de l'océan Indien. Mayotte est le seul territoire où la situation s'améliore au regard du taux de recouvrement en corail vivant (4 stations dans lesquelles ce taux augmente, 3 stations dans lesquelles le taux est stable, et 3 stations dans lesquelles le taux diminue).

L'interprétation de l'indicateur requiert certaines précautions car, d'une part, les données sont limitées dans certains outre-mer et, d'autre part, il est difficile d'appréhender l'effet des cycles et évènements naturels sur la mortalité des coraux, comparativement aux autres facteurs de mortalité.

POUR EN SAVOIR PLUS

• http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Les indicateurs > Tous les indicateurs > Fiche « Évolution de l'état des récifs coralliens »
• www.ifrecor.com/
Ajouter le lien vers la publication : « Etat des récifs coralliens et des écosystèmes associés dans les outre-mer français en 2015 »

Consommation intérieure de matières et productivité matières

La consommation intérieure de matières en France s'élève à 784 Mt en 2013, soit 12 tonnes par habitant. De 1990 à 2008 elle a augmenté de 7 %, traduisant un besoin croissant en matières, du fait de la progression du niveau de vie et de la croissance démographique. Sur la période 2008-2013, la consommation totale de matières a été réduite de 12 %, les minéraux non métalliques (industriels ou utilisés principalement dans la construction) ayant le plus contribué à cette baisse (- 75 millions de tonnes). La « productivité matières » (rapportant le PIB à la consommation) a progressé de 15 % entre 2008 et 2013, conséquence de la contraction de l'activité économique, notamment du secteur de la construction, fortement consommateur de matières.

Évolution de la consommation intérieure par matières et PIB

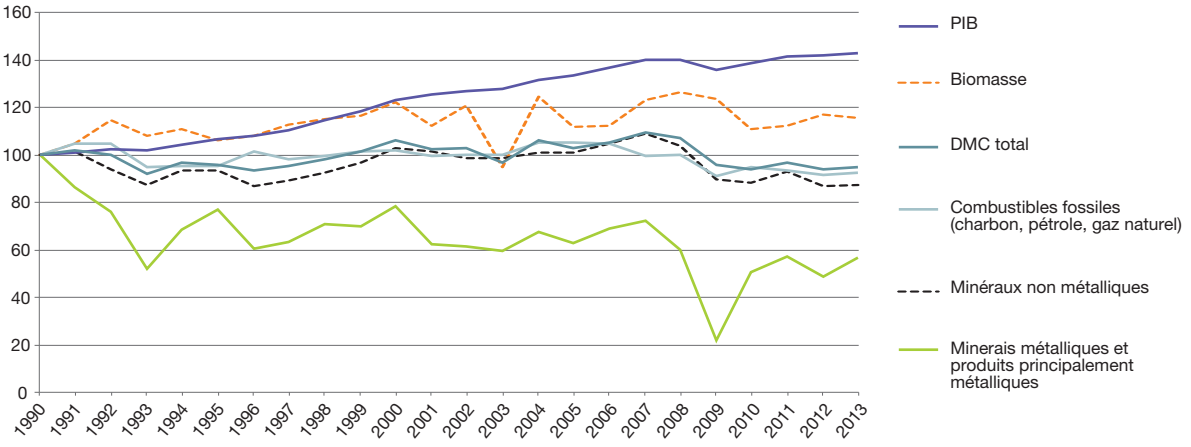

Note : *PIB en volume, prix chaînés, base 2010.*
Source : *SDES d'après Agreste, Douanes françaises, Unicem, Sessi – 2008, SDES – 2015*

ENJEUX

Orienter les modes de production et de consommation vers une économie plus sobre en ressources naturelles est un enjeu majeur. La consommation intérieure de matières (DMC, Domestic Material Consumption) et la productivité matières (PIB/DMC) permettent de suivre la dépendance de l'économie aux matières premières.

ANALYSE

La consommation intérieure de matières correspond à la quantité de matières entrant dans l'économie. Elle est la somme de l'extraction intérieure de matières brutes et des importations de matières brutes et de produits manufacturés, de laquelle est déduite l'exportation de ces mêmes matières et produits. Elle s'élève en France à 784 Mt en 2013. Les minéraux non métalliques constituent la moitié des matières consommées en France, devant la biomasse (30 % des tonnages), les combustibles fossiles (17 %) puis les minerais métalliques et produits principalement métalliques (2 %). Depuis 2009, la faible croissance économique accentue la hausse de la productivité matières en raison d'une évolution de la consommation intérieure de matières plus lente que celle du PIB, notamment en matériaux de construction.

POUR EN SAVOIR PLUS

• www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique L'essentiel sur > Environnement > Gestion et utilisation des ressources > La consommation intérieure de matières en France
• Chiffres & statistiques n° 761 – mai 2016 – Matières mobilisées par l'économie française : une baisse stabilisée depuis la crise de 2008

Consommation d'énergies fossiles

En 40 ans, la part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie primaire en France est passée de 90 % à moins de 50 %. Cette forte baisse s'explique par la diminution de la consommation de pétrole et de charbon, notamment à des fins de production électrique, qui fait plus que compenser la hausse de la consommation de gaz.

Évolution de la consommation d'énergie primaire d'origine fossile et part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie primaire

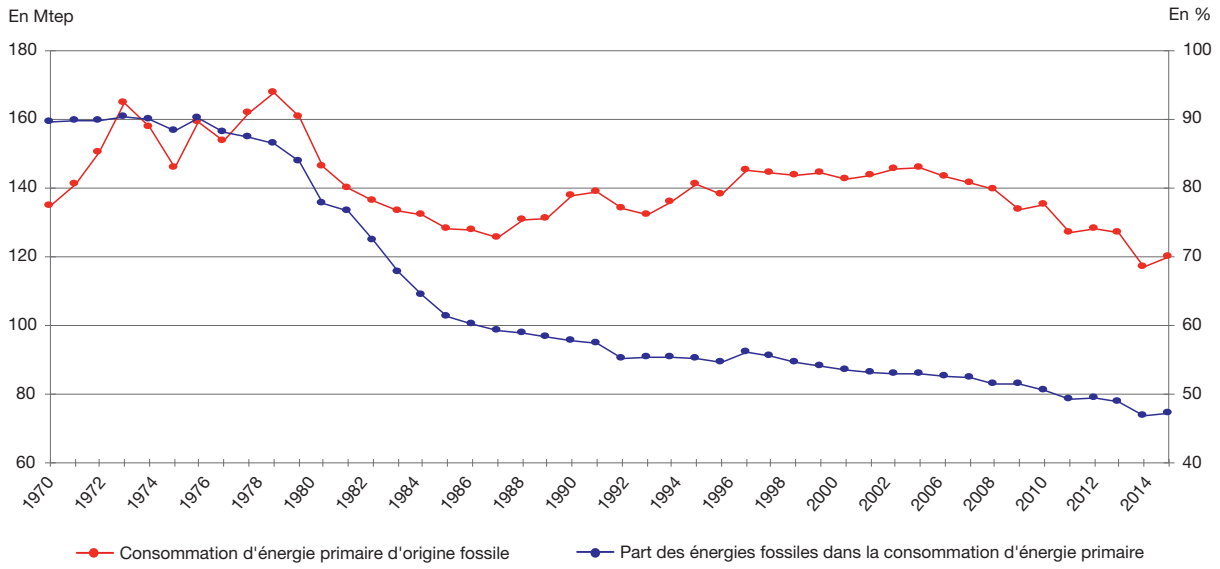

Note : *données non corrigées des variations climatiques.*
Source : *SDES, d'après les sources par énergie*

ENJEUX

L'indicateur traite la question de la dépendance de la France aux énergies carbonées et pose la question de sa soutenabilité, tant sur le plan environnemental que sur celui de l'approvisionnement en matières premières. Ce suivi est d'autant plus important que la France s'est fixée un objectif de réduction de 30 % de sa consommation d'énergie primaire d'origine fossile entre 2012 et 2030 (loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

ANALYSE

En 2015, la consommation d'énergie primaire d'origine fossile, non corrigée des variations climatiques, s'élève à 120 Mtep. Elle progresse de 2,5 % entre 2014 et 2015, après avoir chuté de près de 8 % entre 2013 et 2014. Si les conditions climatiques expliquent principalement ces évolutions de court-terme, les faibles niveaux de consommation atteints ces deux dernières années s'inscrivent plus généralement dans une tendance à long terme à la baisse. La consommation d'énergie primaire d'origine fossile a ainsi reculé de 18 % depuis 2005, atteignant en 2015 un niveau inférieur de près de 30 % à son record établi lors du deuxième choc pétrolier, en 1979. La structure de la consommation d'énergie primaire a profondément évolué depuis 40 ans, notamment avec la mise en place du programme nucléaire qui a permis de réduire considérablement le recours au pétrole et au charbon. D'autres facteurs ont contribué à ce changement, tels que la modification de la répartition de la consommation et de l'activité économique entre biens et services, la délocalisation d'activités « énergivores », les efforts en matière d'économie d'énergie, le développement des énergies renouvelables, etc. La part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie primaire en France est ainsi passée de 90 % au début des années 1970 à 47 % en 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publications > Références > 2014 > Bilan énergétique de la France pour 2013
- http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/t2020_33

Prix des matières premières : pétrole et gaz

Le cours du Brent s'est effondré au second semestre 2014, cédant plus de la moitié de sa valeur pour atteindre seulement 47,7 $/bl en moyenne en janvier 2015. Après être remonté au-dessus de 60 $/bl en mai et juin 2015, il a de nouveau plongé au second semestre 2015 pour s'établir à près de 30 $/bl en janvier 2016, niveau plancher qu'il n'avait plus atteint depuis la fin de l'année 2003. Dans le sillage des cours du pétrole, le prix spot du gaz NBP à Londres a également fortement baissé, reculant de 30 % entre janvier 2015 et janvier 2016.

Évolution du prix mensuel du pétrole et du gaz

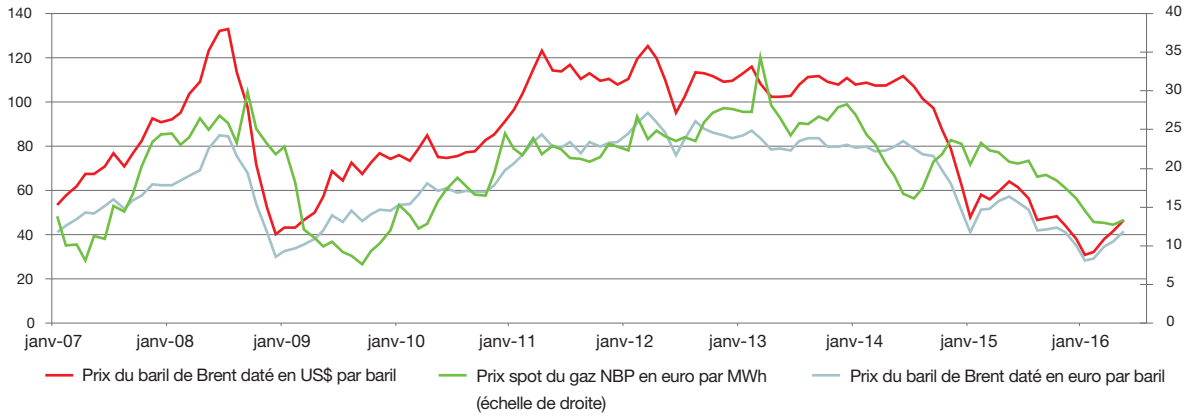

Source : *DGEC,Reuters*

ENJEUX

La France importe la quasi-totalité de ses besoins en gaz et en pétrole brut. La facture correspondante dépend fortement de l'évolution de la cotation du « Brent » d'une part et du prix du gaz sur les marchés de gros européens, dont le NBP (« National Balancing Point ») est représentatif, d'autre part.

Sur longue période, le phénomène de raréfaction des ressources au niveau mondial devrait se traduire par une augmentation des prix du pétrole et du gaz. À court terme, d'autres facteurs, de nature géopolitique ou technique, jouent également et peuvent entraîner une grande volatilité des prix. Pour le consommateur, la hausse du prix du carburant incite à des efforts d'économie mais peut creuser les inégalités territoriales ou sociales.

ANALYSE

Malgré un rebond temporaire au premier semestre 2015, le cours du Brent s'est effondré en l'espace d'un an et demi, passant de 111,8 $/bl en moyenne en juin 2014 à 30,7 $/bl en janvier 2016. Cette chute s'explique notamment par l'affaiblissement de la demande mondiale, grevée en particulier par le ralentissement de l'économie chinoise. Par ailleurs, l'offre sur le marché mondial s'est maintenue à un niveau excédentaire face à la demande, alimentée par l'afflux de pétrole de schiste américain qui a plutôt bien résisté au recul des prix, ainsi que par la décision des pays de l'Opep de fin novembre 2014, confirmée en juin puis de nouveau en novembre 2015, de maintenir inchangés les quotas de production de l'organisation, à 30 millions de barils par jour. La perspective de l'arrivée de l'Iran sur le marché pétrolier, concrétisée par la levée des sanctions internationales à l'égard de ce pays à la mi-janvier 2016, a contribué également à tirer les cours vers le bas.

Le prix du gaz naturel sur le marché NBP à Londres s'est élevé en moyenne à 20,1 €/MWh en 2015, en baisse de 5 % par rapport à 2014. La baisse a été quasi-continue tout au long de l'année, le mégawattheure de gaz s'échangeant à 14,5 € en janvier 2016, soit 30 % de moins qu'un an auparavant. Tiré par les niveaux bas des cours du pétrole, le prix du gaz a été influencé par la douceur des températures, notamment en novembre et décembre 2015. À l'échelle mondiale, le changement de politique énergétique des Etats-Unis, qui ont levé l'interdiction d'exportation de gaz naturel américain, et le tassement de la demande chinoise exercent également une pression à la baisse sur les cours en fin d'année 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Conjoncture > Énergies et climat > Note de conjoncture
- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/s/toutes-energies-statistiques-cadrage-statistiques.html, rubrique Énergies et climat > Toutes énergies Statistiques toutes énergies France et régions métropolitaines > Publications > Bilan énergétique de la France pour 2014

Évolution de la part du territoire occupé par des sols artificialisés, des terres agricoles et des espaces naturels ou forestiers

La surface des sols artificialisés a augmenté en moyenne de 1,4 % par an depuis 2006 et représente 9,4 % du territoire français en 2015, soit 51 601 km². On observe sur la même période un recul de 0,2 % en moyenne par an des terres agricoles qui restent majoritaires, couvrant 51 % du territoire. La part des zones boisées, naturelles, humides ou en eau est stable avec 39,6 % des sols de métropole. Un ralentissement du rythme de l'artificialisation se dessine depuis 2010.

Évolution de la part du territoire métropolitain occupé par des sols artificialisés, des terres agricoles et des espaces naturels ou boisés

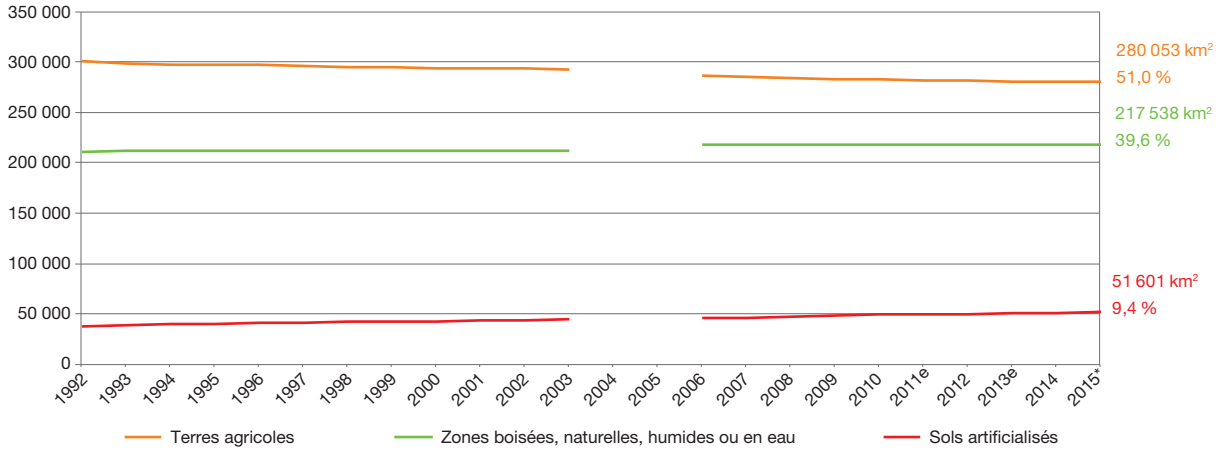

Notes : *le passage de Teruti à Teruti-Lucas a induit une rupture de série entre 2003 et 2006 liée à des changements de nomenclatures et d'échantillons enquêtés. 2011 et 2013 estimés. 2015 provisoire.*
Champ : *France métropolitaine.*
Sources : *SDES d'après ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquêtes Teruti puisTeruti-Lucas*

ENJEUX

L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources en sols pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. En imperméabilisant certains sols, elle peut aussi accélérer le ruissellement des eaux pluviales et la vulnérabilité aux inondations. Cet indicateur est particulièrement pertinent pour suivre l'enjeu de raréfaction de la ressource sol.

ANALYSE

Les espaces dédiés à l'agriculture occupent plus de la moitié du territoire (51 %), les zones naturelles et forestières 39,6 % et les espaces artificialisés 9,4 % du territoire de France métropolitaine d'après l'enquête statistique Teruti-Lucas. Entre 2006 et 2015, on observe à la fois l'augmentation des surfaces artificialisées (+ 5 916 km²), le recul des terres agricoles (- 5 859 km²) et la relative stabilité des zones naturelles (- 58 km²). Le rythme de perte des terres agricoles s'est un peu ralenti depuis 2008 passant de - 0,4 % en moyenne par an de 2006 à 2008 à - 0,2 % en moyenne par an de 2008 à 2015. La volonté de préserver le foncier agricole en France, avec un objectif pour 2020 de réduction de moitié du rythme de consommation des terres agricoles, figure dans l'exposé des motifs de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche n°2010-874 du 27 juillet 2010.

POUR EN SAVOIR PLUS

• http://agreste.agriculture.gouv.fr
Agreste Primeur n° 326 – juillet 2015 « Utilisation du territoire – L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles »

Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive-cadre sur l'eau)

En réponse à la directive-cadre sur l'eau (DCE), la France s'est fixé comme objectif un bon état pour 2/3 de ses masses d'eau continentales en 2015. Selon l'état des lieux de 2013, cet objectif est atteint pour les eaux souterraines, avec 67 % de masses d'eau en bon état chimique et 91 % en bon état quantitatif. Pour les eaux de surface, avec 43 % de masses d'eau en bon état écologique et 48 % en bon état chimique, ce n'est pas encore le cas.

État 2013 des masses d'eau de surface au regard de la DCE

En %

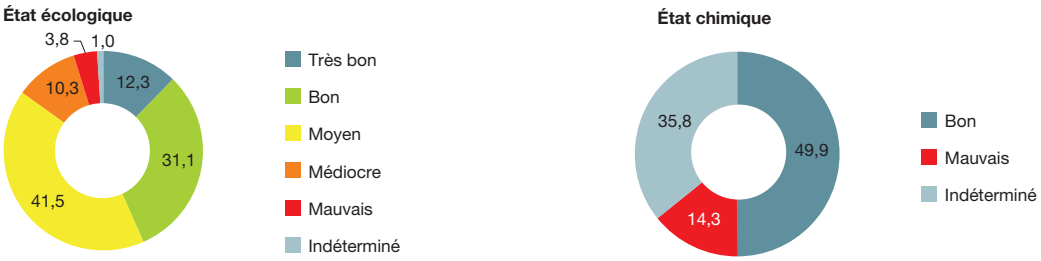

État 2013 des masses d'eau souterraines au regard de la DCE

En %

Sources : *ministère en charge de l'environnement – Onema – agences et offices de l'eau*

ENJEUX

La DCE a pour objectif la préservation et la restauration des eaux et des milieux aquatiques. Elle instaure une obligation de résultat avec l'atteinte du bon état. Le bon état défini pour les eaux de surface est un bon état chimique et écologique, et pour les eaux souterraines, un bon état chimique et quantitatif. L'indicateur permet à ce titre de donner un état de la ressource en eau, enjeu de la stratégie.

ANALYSE

En 2013, 43 % des masses d'eau de surface étaient en bon état écologique et 48 % en bon état chimique. Parallèlement, 67 % des masses d'eau souterraine avaient atteint un bon état chimique, et 91 % un bon état quantitatif. En 2009, la France se situait dans la moyenne européenne pour l'état des eaux de surface et pour l'état quantitatif des eaux souterraines, en deçà pour l'état chimique des eaux souterraines.

La France s'est engagée sur un bon état d'au moins 2/3 de ses masses d'eau de surface et souterraines en 2015. Si l'objectif semble atteint pour les eaux souterraines, ce n'est pas encore le cas pour les eaux de surface, malgré un programme de mesures de 27 milliards d'euros sur 2009-2015. Celui-ci enregistre en effet un bilan contrasté à mi-parcours, certaines actions ayant pris du retard. Toutefois, l'évolution de la connaissance des milieux modifie l'évaluation du bon état d'un cycle de mesures sur l'autre, entraînant des changements de classification et rendant difficile les comparaisons dans le temps.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://www.eaufrance.fr/, rubrique Rapportages > directive-cadre sur l'eau (DCE)
- http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/

Population exposée à la vulnérabilité énergétique

En 2014, 22 % des ménages sont en situation de « vulnérabilité énergétique » à cause de leurs dépenses énergétiques pour leur logement (chauffage, eau chaude) ou pour leurs déplacements. 5,9 millions de ménages sont concernés en France métropolitaine. Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget des ménages.

Proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique en 2014

En %

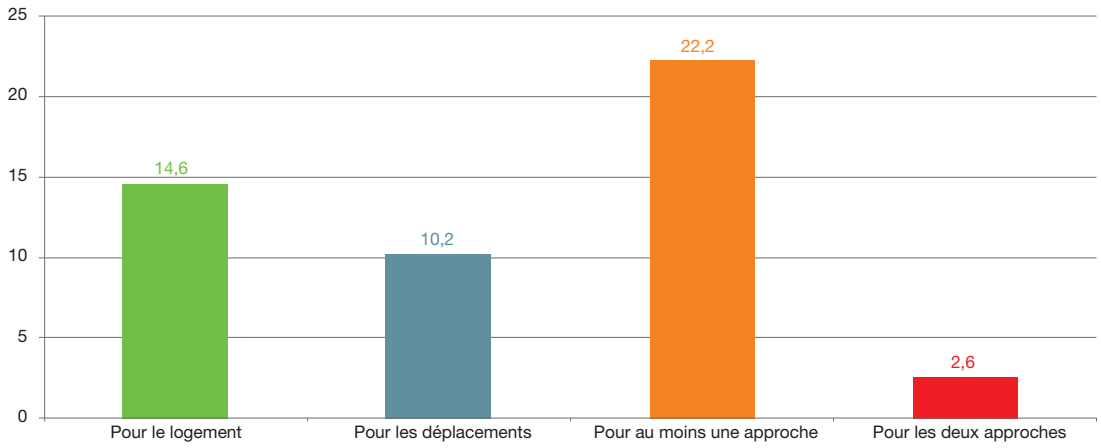

Note : *France métropolitaine*
Sources : *Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SDES ; Anah*

ENJEUX

Les dépenses contraintes liées à l'énergie pour le chauffage et le transport peuvent faire basculer des ménages dans la pauvreté. Cet indicateur qui suit la vulnérabilité énergétique de la population illustre l'impact sur la société de l'enjeu majeur de « raréfaction des ressources » retenu dans la stratégie.

ANALYSE

Pour 14,6 % des ménages résidant en France métropolitaine, la part des revenus consacrés au chauffage du logement et à l'eau chaude est élevée au sens où elle atteint le double de l'effort médian. Avec le même critère, 10,2 % des ménages ont des frais très élevés pour leurs trajets en voiture les plus contraints. Au total, 22,2 % des ménages sont en situation de « vulnérabilité énergétique » pour l'une ou l'autre de ces consommations, soit 5,9 millions de ménages ; 2,6 % des ménages le sont même pour les deux types de dépenses, soit 700 000 ménages. Le risque de vulnérabilité varie sur le territoire, différemment selon le poste de dépenses concerné : le climat est le premier facteur de disparité pour la vulnérabilité liée au logement, alors que c'est l'éloignement des pôles urbains pour les dépenses liées aux déplacements.

1,8 million de ménages retraités sont vulnérables, soit 21,1 % des ménages retraités. Parmi les actifs, ce sont les ouvriers les plus nombreux avec 1,2 million de ménages (26,8 % des ouvriers). Les risques les plus élevés s'observent chez les agriculteurs (46,6 %) et chez les chômeurs et inactifs (44,2 %).

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Vulnérabilité énergétique : loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget des ménages». Insee Première n° 1530, janvier 2015. CGDD/SDES, *Le Point sur* n° 197, janvier 2015.
- www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1530
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publications > Le point sur

Évolution de la pollution de l'air en milieu urbain

Sur la période 2000-2014, les concentrations de fond en dioxyde de soufre (SO_2), dioxyde d'azote (NO_2) et particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM_{10}) ont diminué en milieu urbain, tandis que celles en ozone ont augmenté. Les seuils réglementaires pour la protection de la santé humaine sont encore dépassés chaque année sur différents points du territoire pour le NO_2 et les PM_{10}, malgré les évolutions favorables, et pour l'ozone.

Évolution des concentrations dans l'air de quatre polluants en fond urbain

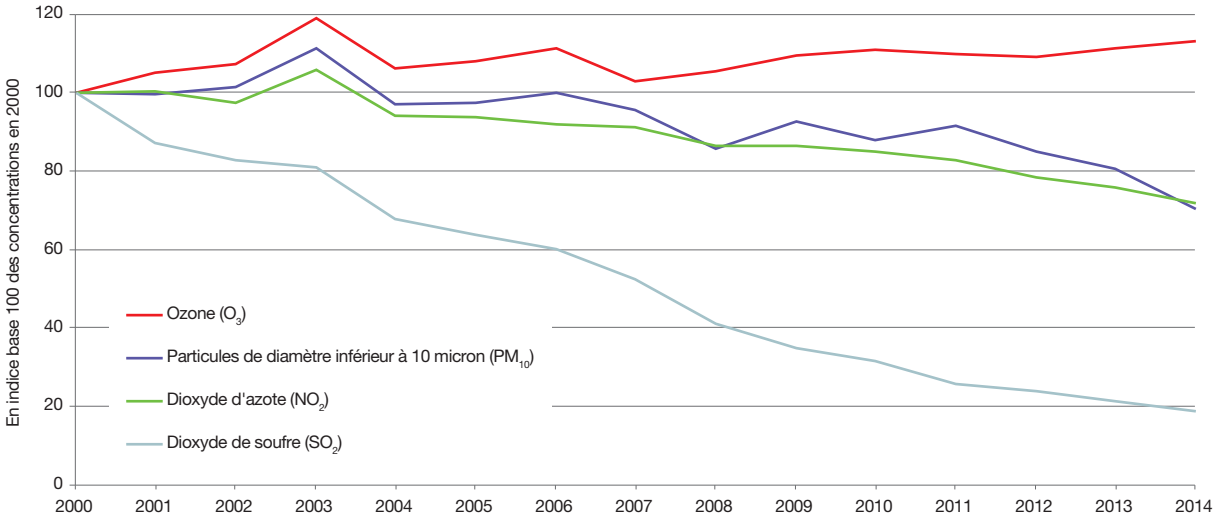

Champ : *France métropolitaine hors Corse.*
Source : *SDES d'après Géod'Air (base nationale de données de qualité de l'air), mai 2015*

ENJEUX

Les gaz et particules émis dans l'air ont des conséquences néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement. En 2013, le centre international de recherche sur le cancer (Circ instance de l'OMS) classe la pollution et les particules de l'air extérieur comme cancérigènes pour l'homme. Ainsi, le suivi de la pollution de l'air en milieu urbain, permet d'illustrer l'enjeu de la stratégie relatif aux risques sanitaires environnementaux.

ANALYSE

L'indicateur présente l'évolution de 2000 à 2014 des niveaux moyens dans l'air de quatre polluants (SO_2, NO_2, ozone et PM_{10}) en exposition urbaine de fond. Sur cette période, les concentrations en SO_2 ont fortement baissé. Celles en NO_2 et PM_{10} ont également diminué mais plus modérément, alors que les niveaux d'ozone ont augmenté. Les particules fines ($PM_{2,5}$), suivies plus récemment, font actuellement l'objet des préoccupations sanitaires les plus importantes. Leur concentration moyenne passe de 17 à 12 µg.m^{-3} entre 2009 et 2014. Les concentrations en PM_{10} et en ozone sont particulièrement sensibles aux conditions météorologiques, ce qui peut notamment expliquer certaines variations interannuelles. Ces évolutions ne renseignent cependant pas sur le respect de la réglementation et ne prennent pas en compte les niveaux d'exposition maximaux mesurés à proximité de sources d'émission. Ainsi, les seuils réglementaires pour la protection de la santé humaine sont dépassés chaque année sur différents points du territoire pour le NO_2 et les PM_{10}, notamment à proximité du trafic routier, ainsi que pour l'ozone.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publications > Références > Bilan de la qualité de l'air en France en 2014
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique L'essentiel sur > environnement > Air > Pollution de l'air

Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, orthophosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)

Les teneurs en orthophosphates ont fortement diminué depuis 1998 dans les cours d'eau, alors que les teneurs en nitrates, très influencées par la pluviométrie, restent globalement stables sur la période. Dans les eaux souterraines, les concentrations en nitrates augmentent jusqu'en 2001, se stabilisent ensuite pendant plusieurs années, puis semblent diminuer légèrement. Les fluctuations annuelles et pluri-annuelles liées à la pluviométrie, plus marquées dans les cours d'eau, se manifestent aussi dans les nappes.

Indices de pollution des cours d'eau (nitrates, orthophosphates) et des eaux souterraines (nitrates)

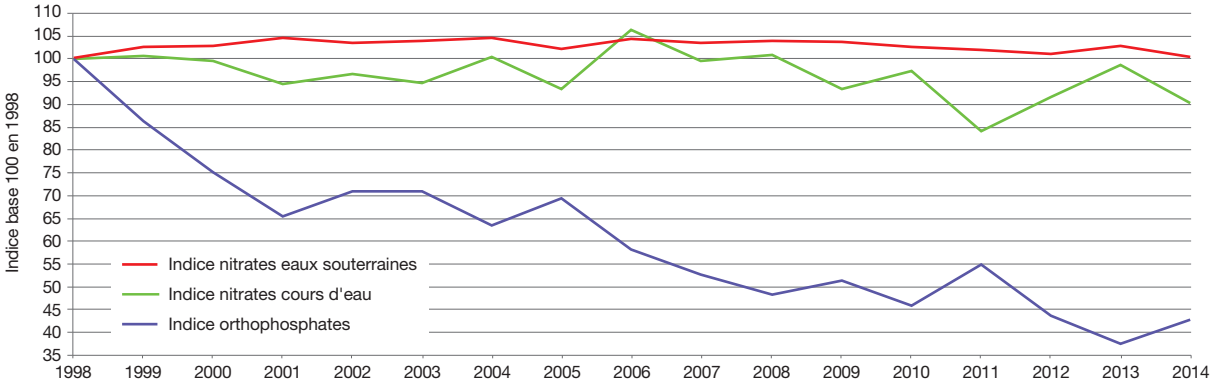

Sources : *SDES, d'après agences de l'Eau - BRGM, banque ADES, réseaux RCS-RCO - MEEM/DEB*

ENJEUX

Les directives européennes « Nitrates » et directive-cadre sur l'eau imposent un cadre réglementaire destiné à protéger les milieux aquatiques. Ces directives fixent des normes à respecter et s'accompagnent de programmes de mesures dont les réseaux de suivi de la qualité des eaux contrôlent l'efficacité. Les fortes teneurs en nitrates dans les eaux posent des problèmes sanitaires et environnementaux.

ANALYSE

Bien que d'autres paramètres dégradent les milieux aquatiques, les nitrates dans les eaux souterraines et les cours d'eau, auxquels s'ajoutent les phosphores dans les cours d'eau, sont représentatifs d'une pollution de ces milieux.

Malgré une légère remontée en 2014, les teneurs en orthophosphates dans les cours d'eau ont fortement diminué depuis 1998, grâce à l'amélioration du traitement des eaux usées et à la baisse notable de l'utilisation des engrais phosphatés. En dépit d'une année 2014 plutôt pluvieuse, les teneurs en nitrates ont baissé de 9 % en 2014 par rapport à 2013. La tendance n'est toutefois pas significative à ce stade et les teneurs en nitrates restent globalement stables sur la période. Dans les nappes où elles sont plus élevées, les teneurs en nitrates augmentent jusqu'en 2001, puis se stabilisent pendant plusieurs années, avant de diminuer légèrement. Dans les cours d'eau comme dans les nappes, les évolutions interannuelles sont par ailleurs influencées par la pluviométrie. Ainsi, les années sèches sont moins favorables à la dilution des rejets des stations d'épuration et au lessivage des surplus azotés présents dans les sols. Ceux-ci sont entraînés, en premier lieu vers les cours d'eau et plus tardivement dans les nappes, dès le retour à la normale, à l'image de la situation observée entre 2011 et 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Essentiel sur > Environnement > Eau > Nitrates et autres macropolluants dans les eaux
- www.eaufrance.fr
- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Les indicateurs > Tous les indicateurs > Fiche « Évolution de la pollution des cours d'eau »

Niveau de qualification de la population

En France, la part des jeunes de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur atteint 40,8 %, plaçant la France parmi les pays les plus avancés d'Europe. Le ratio est de 31,7 % pour les 25-64 ans. La progression du niveau de qualification se poursuit : le taux de diplômés du supérieur en 2013 est en augmentation par rapport à 2008. Cependant, les disparités territoriales sont importantes entre les grands pôles urbains et les zones d'emplois plus rurales, notamment en fonction de la nature des emplois proposés.

Taux de diplômés de l'enseignement supérieur en 2008 et 2013 selon la tranche d'âge et par taille de zone d'emploi

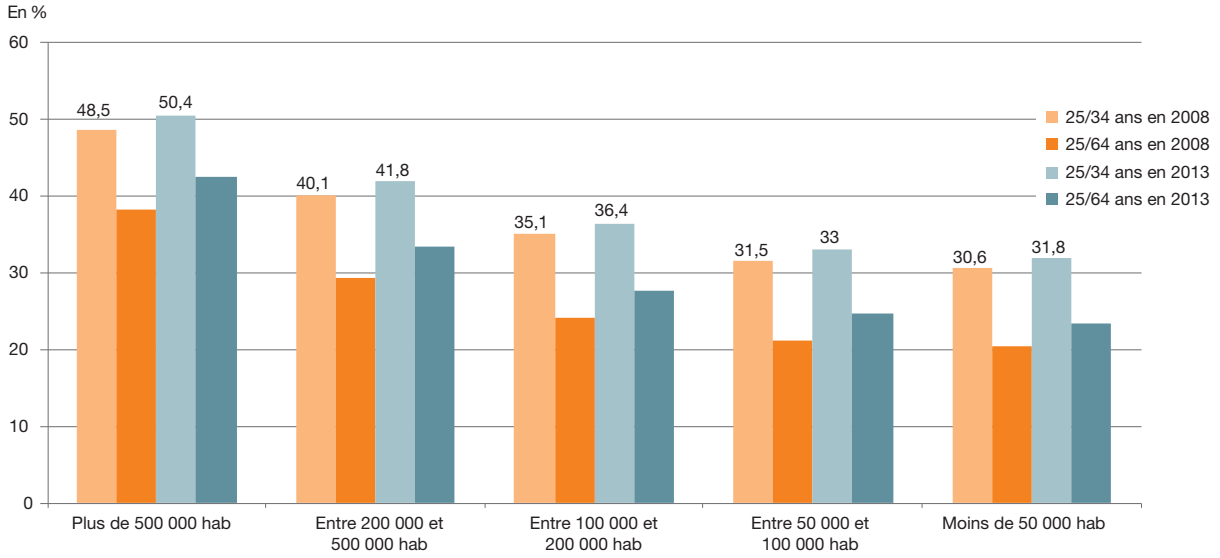

Note : *cet indicateur prend en compte par tranche d'âge la population non scolarisée, titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère), ou d'un diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, exprimée en pourcentage et rapportée à la population de cette classe d'âge.*
Source : *Insee, RP 2008-2013*

ENJEUX

L'indicateur relatif à la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population en âge de travailler (et plus spécifiquement parmi les jeunes) permet de suivre le développement des compétences, qualifications, aptitudes des individus, qui constituent des atouts pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux.

ANALYSE

Autour des grandes agglomérations attractives et dotées d'une offre de formation diversifiée, les taux de diplômés du supérieur sont les plus élevés. En 2013, 50,4 % des 25-34 ans et 42,4 % des 25-64 ans sont diplômés du supérieur dans les zones d'emploi de plus de 500 000 habitants. Ces territoires concentrent aussi les emplois les plus qualifiés (cadres ou professions intermédiaires). Les zones d'emploi de taille intermédiaire ont une proportion plus faible de diplômés du supérieur, liée au déficit migratoire des jeunes, en particulier des plus diplômés. Par ailleurs dans les zones d'emploi littorales, la forte attractivité résidentielle et touristique s'accompagne d'un développement davantage tourné vers l'économie présentielle, avec des arrivées nombreuses de main d'œuvre souvent peu qualifiée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, rubrique > L'enseignement supérieur en chiffres
- www.insee.fr, entrée statistiques thème Conditions de vie, Société > Education formation compétences

Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau

En 2009, 11 % de la population française est exposée au risque d'inondation par les fleuves et les cours d'eau, risque naturel prépondérant en France métropolitaine. Une commune sur deux est concernée à des degrés divers par les risques d'inondations sur une partie au moins de son territoire. 13 départements comptent plus de 20 % de leur population en zone inondable.

Part de la population estimée en zone inondable par cours d'eau en 2009

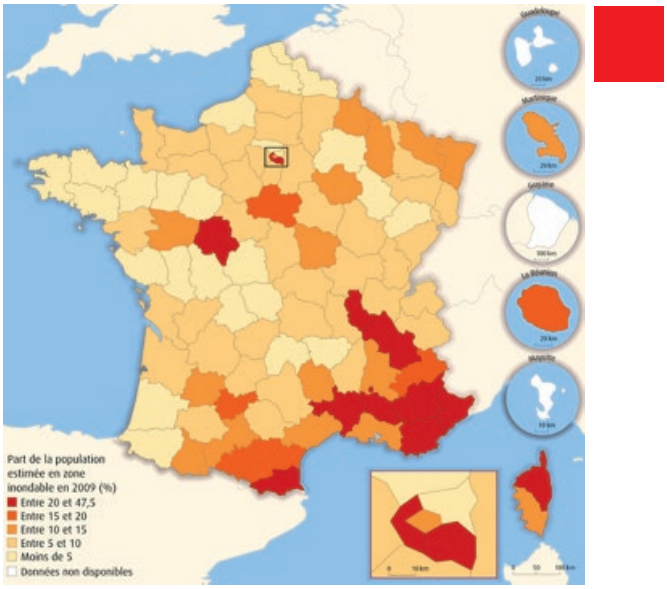

Note : *taux de couverture des zones inondables inférieur à 60 % pour 15 départements, entre 60 % et 80 % pour 29 départements, supérieur à 80% pour 57 départements.*
Sources : *SDES d'après Medde, Cartorisque, 2013 ; Dreal et DDT(M), 2013 ; Insee, RFL 2009 et RP 2009 - ©IGN, Contours, Iris® et BD Carto®, 2008*

ENJEUX

Le risque d'inondation est le risque naturel prépondérant en France métropolitaine. Cet indicateur met en avant les disparités entre les territoires et met en exergue les zones où les populations sont les plus exposées. Les mesures de prévention et d'adaptation qui seront mises en œuvre permettront d'accroître la résilience des territoires concernés.

ANALYSE

La part de la population estimée en zone inondable représente le rapport entre la population estimée dans les zones à risque d'inondation par cours d'eau et la population totale par département.

En 2009, on estime qu'environ 11 % de la population (soit 6,8 millions d'habitants) sont exposés au risque inondation par cours d'eau. En outre-mer, cette part est de 17 % à La Réunion et de 10 % à la Martinique.

Des disparités existent selon les départements. 13 départements comptent chacun plus de 20 % de leur population en zone inondable : Corse, Indre-et-Loire et la plupart des départements du Sud-Est, de Rhône-Alpes et d'Île-de-France. Quatre d'entre eux comptent d'ailleurs chacun plus de 300 000 personnes en zone inondable : le Rhône, l'Isère, les Hauts-de-Seine et les Alpes-Maritimes.

De nombreux plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) ont été instaurés pour limiter les risques. En mars 2013, 41 % des 21 772 communes exposées aux risques d'inondation par cours d'eau sont couvertes par un PPRI.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique L'essentiel sur… > Environnement > Risques naturels > Les inondations
- www.onrn.fr
- www.georisques.gouv.fr

Consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers par l'artificialisation

Les surfaces artificialisées se sont étendues de 12 % entre 2006 et 2014, sur 5 358 km² supplémentaires, au détriment des terres agricoles ou des espaces naturels et forestiers. Le solde des changements pour les terres agricoles montre une perte de 5 613 km², soit 2 % de la superficie occupée par l'agriculture. Le bilan des espaces naturels est presque équilibré permettant une superficie stable.

Transferts d'occupation des sols entre terres agricoles, espaces naturels et sols artificialisés de 2006 à 2014

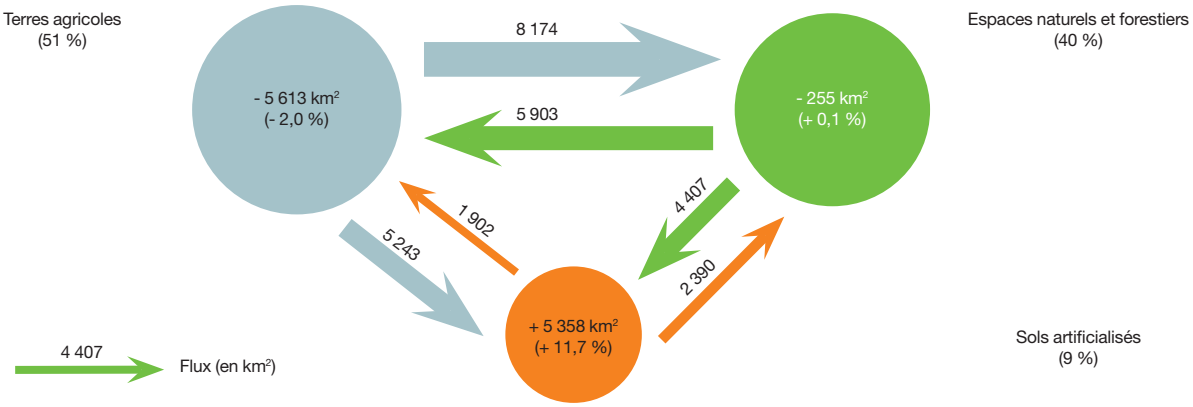

Note : *la nomenclature d'occupation Teruti en 3 postes a été utilisée pour ces calculs (zones interdites exclus). Sols artificialisés = sols bâtis, sols revêtus ou stabilisés et autres sols artificialisés ; sols agricoles = sols cultivés et surfaces toujours en herbe ; sols naturels = sols boisés, landes, friches, maquis, garrigues, savanes, glaciers, neiges éternelles, zones humides et sous les eaux.*
Champ : *France métropolitaine.*
Source : *SDES d'après ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquête Teruti-Lucas, matrice de passage d'occupation physique des sols 2006-2014*

ENJEUX

Les transferts de surfaces entre types d'occupation des sols permettent de savoir si l'artificialisation des sols provient davantage de terres agricoles ou bien d'espaces naturels. Ils permettent aussi d'appréhender les phénomènes de colonisation naturelle d'anciennes terres agricoles ou, inversement, d'extension de terres agricoles. Cet indicateur rend compte de la capacité des territoires à préserver le potentiel de la ressource en sols pour rendre des services écosystémiques ou agricoles.

ANALYSE

Un peu plus de la moitié des sols de France métropolitaine sont à usage agricole (51 %), devant les sols naturels ou forestiers (40 %) et les sols artificialisés (9 %). Les terres agricoles ont régressé de 2 % entre 2006 et 2014 évoluant en espaces semi-naturels sous l'effet de la déprise agricole ou en espaces artificialisés par la construction de bâtiments ou routes par exemple. La surface totale des espaces naturels est relativement stable (+ 0,1 % entre 2006 et 2014) car les terres agricoles qui redeviennent naturelles compensent les autres transferts. Les sols artificialisés connaissent la plus forte croissance nette (+ 12 % entre 2006 et 2014).

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://agreste.agriculture.gouv.fr, rubrique Publications > Primeurs > Utilisation du territoire – L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles – Primeur n° 326 (06/2015)
- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, sujets transversaux > Territoires
- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Indicateurs > « Artificialisation du territoire métropolitain » et « Artificialisation des territoires d'outre-mer »

Évolution des superficies boisées

En 2014, les surfaces boisées représentent 31 % du territoire métropolitain, soit 170 331 km². Cette proportion est relativement stable depuis 2006. Les surfaces de forêts occupent 28 % du territoire et ont légèrement augmenté entre 2006 et 2014 (+ 1 %). Cependant la surface des bosquets, haies et alignements d'arbres est à la baisse (- 9 % en 8 ans). Ces espaces boisés clairsemés ne représentent que 3 % du territoire mais assurent un rôle important en matière de continuité écologique.

Évolution des superficies boisées

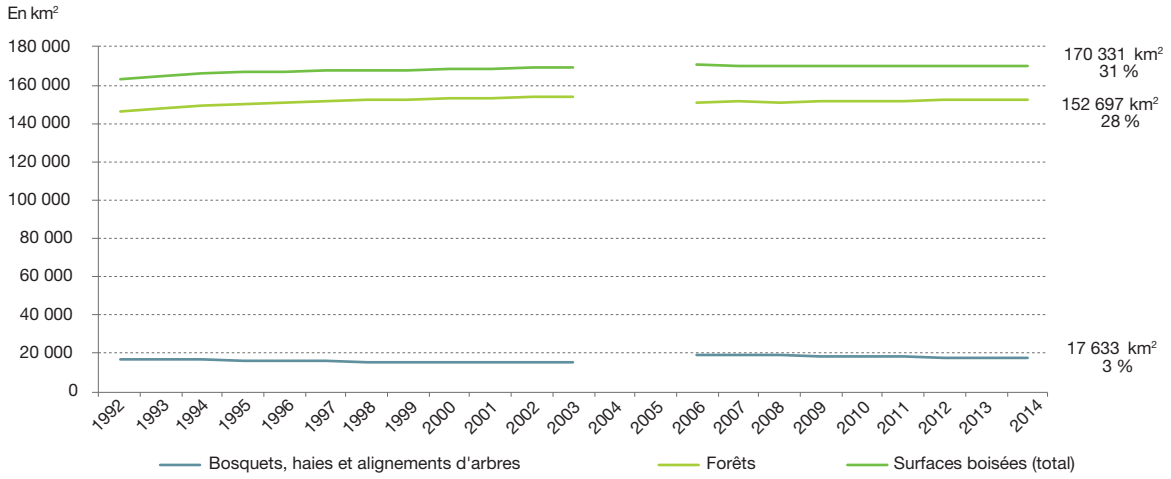

Note : *le passage de Teruti à Teruti-Lucas a induit des ruptures de séries en 2005 liées à des changements de nomenclatures et d'échantillons enquêtés ; 2011 et 2013 estimés. Les superficies boisées comprennent ici les forêts, les peupleraies, bosquets, haies, les « coupes rases » ainsi que les arbres épars de 1992 à 2003 puis les alignements d'arbres de 2006 à 2014. Les comparaisons internationales de surfaces forestières reposent sur une autre définition.*
Champ : *France métropolitaine.*
Source : *SDES d'après ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquêtes Teruti puis Teruti-Lucas*

ENJEUX

Les espaces boisés participent au maintien de la biodiversité en abritant une faune et flore diversifiées. Ils fournissent des ressources naturelles renouvelables : bois d'œuvre, de chauffage, pour l'industrie papetière… Ils rendent aussi de nombreux services écosystémiques : stockage de carbone, régulation de l'eau, fixation des sols, espaces récréatifs, etc. Les espaces boisés constituent un atout pour la résilience des territoires.

ANALYSE

Entre 1992 et 2014, les superficies boisées en France métropolitaine se sont accrues de l'ordre de 4 %. Elles se sont stabilisées à 31 % du territoire depuis 2006. De 2006 à 2014, la forêt s'est étendue sur 1 750 km², principalement par colonisation naturelle après abandon de certaines terres par l'agriculture. Sur la même période, les espaces boisés clairsemés (bosquets, haies, alignements d'arbres) ont perdu 1 838 km² dans par maturation naturelle en devenant forêt ou par défrichement. Cela représente une baisse de 9 % de ces petits espaces alors qu'ils sont importants pour la biodiversité, les paysages et la protection naturelle des espaces agricoles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://agreste.agriculture.gouv.fr, rubrique Publication > GraphAgri > GraphAgri Bois – Edition 2013
- http://www.uicn.fr, rubrique Outils et documents > 2013 > Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France - volume 2.1 : Ecosystèmes forestiers
- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Indicateurs > « Haies, bois et landes dans les milieux agricoles » et « Taux de boisement en France métropolitaine »
- http://inventaire-forestier.ign.fr, rubrique Activités thématiques / Indicateurs de gestion durable / Les IGD - 2015

Utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail

En 2013, près de 15 % des trajets domicile-travail sont réalisés en transports en commun. La voiture reste le moyen de transport le plus utilisé pour aller travailler puisqu'il concerne près de 70 % de la population concernée. La part des déplacements domicile-travail effectués principalement en transports en commun a progressé de 0,8 point entre 2008 et 2013. L'augmentation est plus marquée dans les grandes aires urbaines qui sont mieux desservies par les transports en commun.

Part des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun

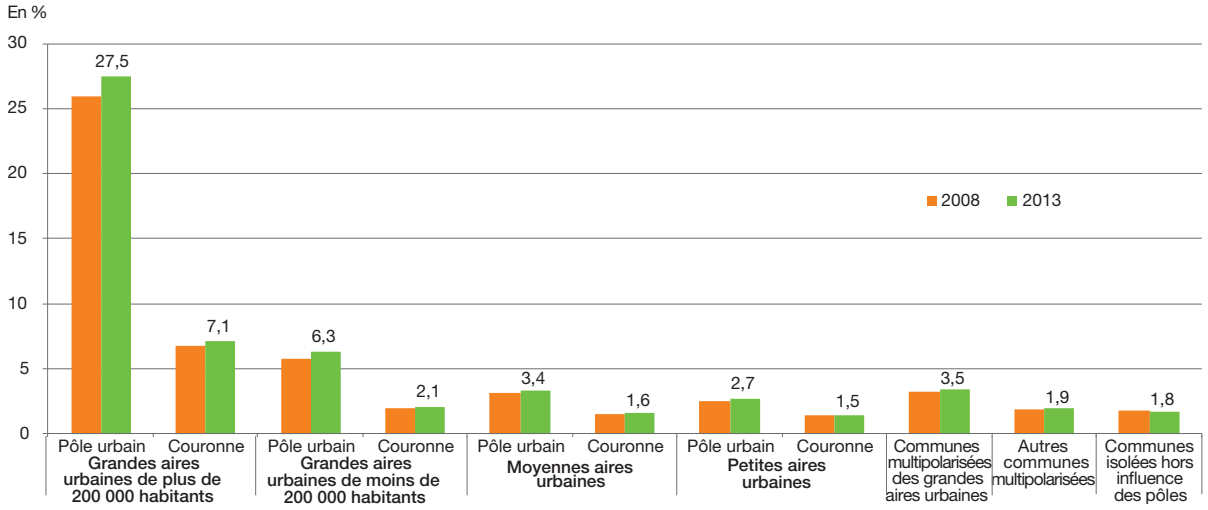

Source : *Insee, recensement de la population 2008 et 2013*

ENJEUX

Afin de développer des modèles urbains plus durables, les pratiques de mobilité doivent pouvoir s'orienter vers des moyens de transport plus sobres en énergie, moins émetteurs de polluants ou générateurs de bruit, et moins consommateurs d'espace foncier. Le développement et l'amélioration des transports en commun y contribuent. Mobilité et urbanisme sont très liés, une ville compacte étant plus aisément desservie par les transports en commun. Ainsi la taille des aires urbaines mais également leur densité de population sont déterminantes pour l'usage des transports en commun.

ANALYSE

Entre 2008 et 2013, la part des Français en activité qui utilisent les transports en commun pour aller travailler a augmenté de 0,8 point, passant de 14 % à 14,8 %. Cette progression s'est faite selon un rythme plus marqué que l'augmentation des déplacements en voiture qui est restée quasi stable. Les grandes aires urbaines (celles dont les pôles urbains comprennent plus de 10 000 emplois) bénéficient des réseaux de transports en commun les plus développés. Dans ces aires, et particulièrement dans leurs pôles, la part d'actifs utilisant les transports en commun est la plus élevée et la plus dynamique : en 2013, 27,5 % des habitants des pôles urbains des grandes aires urbaines de plus de 200 000 habitants utilisent les transports en commun pour aller travailler (+ 1,5 point par rapport à 2008). En revanche, l'usage des transports en commun pour aller travailler reste très faible dans les couronnes des aires urbaines de moins de 5 000 habitants (1,5 % en 2013) et dans les communes isolées (1,8 % en 2013). Dans ces zones, les réseaux de transports en commun sont peu développés.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.insee.fr, entrée Statistiques, thème Aménagement du territoire, villes et quartiers > Mobilité - Déplacements
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, Rubrique Transport

Temps d'accès au travail en voiture dans les aires urbaines

En 2013, pour la France entière, le temps moyen de déplacement des actifs entre leur domicile et leur lieu de travail est estimé à 24 minutes. Ce temps de trajet a augmenté en moyenne d'une minute depuis 2008. L'étalement urbain et la concentration des emplois impliquent des temps de trajets plus longs dans les très grandes aires urbaines (de plus de 200 000 habitants). La déconnexion entre le lieu de vie et le lieu de travail engendre des temps de trajet également importants dans les communes multipolarisées et dans les communes isolées.

Temps de trajet domicile-travail moyen en voiture selon le lieu de résidence (2013)

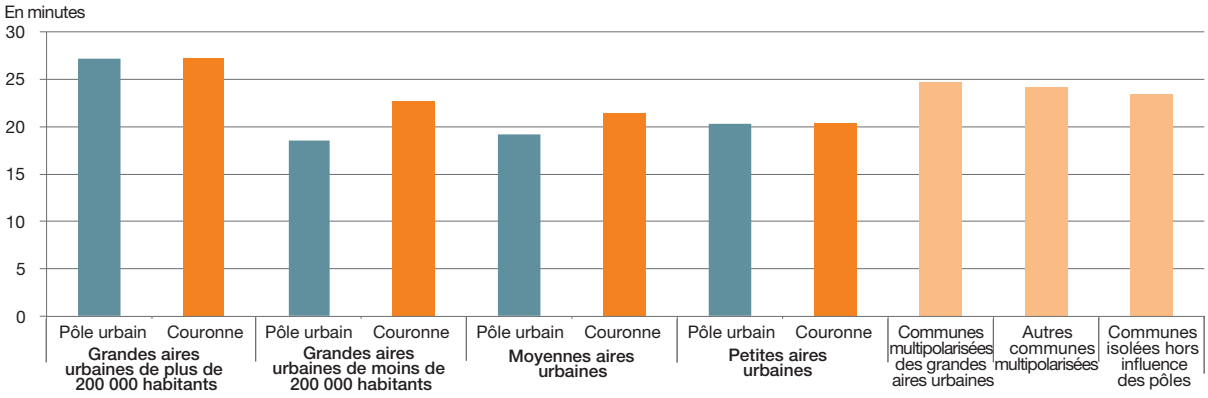

***Définition** : une aire urbaine est un ensemble continu et sans enclave formé par un pôle urbain (unité urbaine offrant plus de 10 000 emplois) et par sa couronne périurbaine, c'est-à-dire les communes dont 40 % de la population active résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans une commune fortement attirée par celui-ci ; ces communes sont dites monopolarisées. Grande aire urbaine : aire urbaine dont le pôle urbain comprend plus de 10 000 emplois. Moyenne aire urbaine : aire urbaine dont le pôle comprend entre 5 000 et 10 000 emplois.Petite aire urbaine : aire urbaine dont le pôle comprend entre 1 500 et 5 000 emplois. Commune multipolarisée : commune sous l'influence de plusieurs aires urbaines.*

***Source :** Insee, recensement de la population 2013*

ENJEUX

Le temps passé dans les trajets domicile-travail a une influence sur la qualité de vie et sur l'environnement. La maîtrise de l'étalement urbain et l'accès aux transports en commun sont des facteurs à intégrer face à la saturation du trafic en ville. Favoriser l'accès au logement des actifs à proximité de leur lieu de travail et leur permettre d'utiliser des modes de déplacement alternatifs à la voiture permettent de contribuer au bien-être de la population et à l'attractivité urbaine.

ANALYSE

Le temps de trajet pour aller travailler est en augmentation régulière ces dernières années. En 2008, il fallait en moyenne 23 minutes pour aller travailler. Cette durée a augmenté de près d'une minute en 5 ans, de manière assez homogène sur tous les types de territoires.

En 2013, dans les grandes aires urbaines de plus de 200 000 habitants, il fallait en moyenne 27 minutes (dans les pôles comme en couronne) pour aller travailler. Dans les grandes aires urbaines de moins de 200 000 habitants et les moyennes aires urbaines, il faut moins de temps pour aller travailler quand on vit dans le pôle urbain plutôt que dans la couronne (écart de plus de 3 minutes). Cet écart tient au fait que près de la moitié des actifs vivant dans un pôle urbain travaillent dans leur commune de résidence contre moins du quart dans les couronnes. De plus les formes de ces aires urbaines plus centralisées et moins saturées facilitent les déplacements à partir des pôles. En revanche l'écart de temps d'accès au travail en voiture entre pôles et couronnes est très réduit dans les petites aires urbaines. En effet les actifs qui y vivent partent souvent travailler dans d'autres aires urbaines, les temps d'accès au travail sont alors identiques entre pôle et couronne.

Les temps de trajet en voiture pour aller au travail sont longs (supérieurs à 23 minutes) pour les habitants des communes sous l'influence de plusieurs pôles urbains, et pour les communes isolées.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.insee.fr, thème Transport
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Transport

Part du territoire national couvert par des Scot incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de l'espace

Au 1er janvier 2016, 14 % du territoire national est couvert par des Schémas de Cohérence Territoriale (Scot) intégrant les dispositions de la loi portant Engagement national pour l'environnement (ENE) de juillet 2010. Le territoire est couvert au total à 33,7 % par un Scot opposable. Respectivement, 21,7 % et 57,6 % de la population habitent dans ces territoires. Les enjeux énergétiques et climatiques, de préservation et de restauration des continuités écologiques, de suivi et de limitation de la consommation d'espace sont ainsi intégrés dans les schémas les plus récents. Au 1er janvier 2017 tous les Scot devront avoir intégré les dispositions de la loi ENE.

Part de territoire national et population couverts par des Scot, dont ceux incluant les enjeux de préservation de la biodiversité et de limitation de l'espace

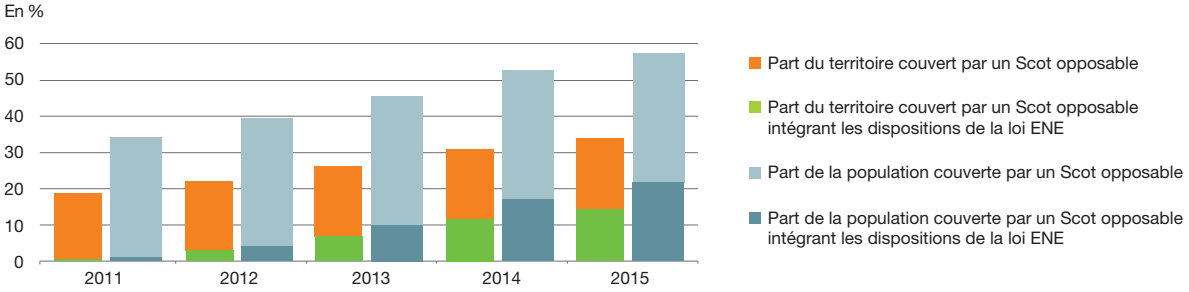

Note : *les Scot intégrant les dispositions de la loi ENE incluent des enjeux de préservation de la biodiversité et des objectifs chiffrés de la consommation d'espace.*
Source : *SDES d'après MEEM-MLHD/DGALN/DHUP, 2016*

ENJEUX

Le Scot est l'outil majeur de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, pour l'aménagement et le développement durables à l'échelle d'un grand bassin de vie ou d'une aire urbaine. Il permet la cohérence et la bonne gouvernance des projets territoriaux, à partir d'un diagnostic et d'objectifs partagés. Les Scot doivent progressivement intégrer des objectifs de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation d'espace, voire de densification, depuis les lois ENE et ALUR, pour préserver la ressource en sols. Ils constituent le cadre de référence pour une maîtrise locale intégrée des questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement, d'environnement...

ANALYSE

Au 1er janvier 2016, 283 Scot sont approuvés et donc opposables. Ils couvrent 33,7 % du territoire national et concernent 37,8 millions d'habitants, soit 57,6 % de la population française. En outre, 178 Scot sont en élaboration ou en révision. 117 des schémas approuvés intègrent les dispositions de la loi ENE, sur 14 % du territoire, ils concernent 21,7 % de la population. Les lois ENE puis ALUR affirment la généralisation des Scot : le 1er janvier 2017, une commune non couverte par un Scot ne pourra plus modifier ou réviser son plan local d'urbanisme (PLU) en vue d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation, sauf dérogation accordée par le Préfet ; et tous les Scot devront avoir intégré les dispositions de la loi ENE. La loi ALUR conforte le rôle intégrateur du Scot, qui coordonne les différentes politiques sectorielles en œuvre sur le territoire, notamment les schémas définis à des échelons de territoire supérieurs (schémas régionaux climat air énergie, schémas régionaux de cohérence écologique, schémas relatifs à la gestion de l'eau, etc.).

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Indicateurs > Territoire couvert par un schéma d'aménagement du territoire incluant les enjeux biodiversité
- www.territoires.gouv.fr, rubrique Thèmes > Aménagement et urbanisme > Planification territoriale > Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Productivité matières et consommation intérieure de matières par personne

La productivité matières est égale au PIB divisé par la consommation intérieure de matières. De 1990 à 2008, elle a augmenté de 30 %, tandis que la consommation annuelle de matières par habitant (14 tonnes) est restée stable sur cette période. Depuis 2009, suite à la récession, la contraction de l'activité économique accentue la hausse de la productivité matières, essentiellement liée à la baisse de la consommation intérieure de matériaux de construction. Sur la période 2009-2013, la consommation moyenne par habitant a décru avant de se stabiliser à 12 tonnes.

Productivité matières et consommation intérieure de matières par habitant

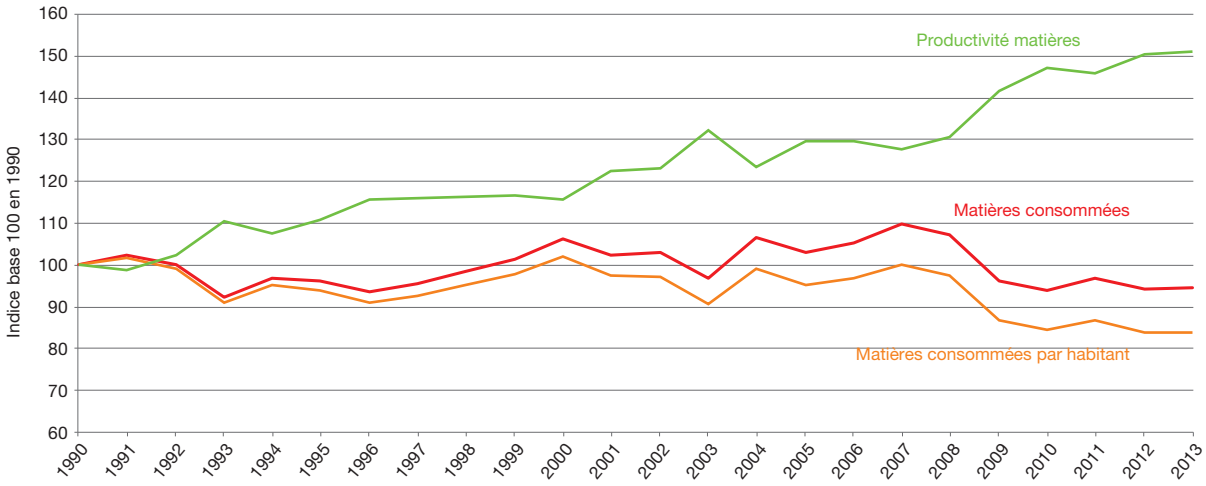

Note : *indice base 100 en 1990, des matières en tonnes et de la productivité matières en €/kg - Métropole et Dom.*
Sources : *SDES, Insee, 2016*

ENJEUX

La stratégie de l'Union européenne (UE), comme celle de la France, en faveur du développement durable vise le découplage absolu entre la croissance économique et la consommation de matières. L'indicateur de productivité matières permet de mesurer le changement vers un système économique plus circulaire, économe en ressources et sobre en carbone.

ANALYSE

La productivité matières est égale au PIB divisé par la DMC (*Domestic material Consumption*), c'est-à-dire la richesse créée rapportée à la consommation intérieure apparente de matières. Elle traduit le besoin apparent en matières pour générer chaque euro de valeur ajoutée. En 2013, elle s'élève en France à 2,6 €/kg de matières utilisées. De 1990 à 2008 elle a augmenté de 30 %, traduisant un moindre besoin en matières pour produire une même quantité de valeur ajoutée. Depuis 2009, la hausse de la productivité matières s'accentue sous l'effet d'une baisse de la consommation intérieure plus rapide que celle du PIB, liée à une diminution de l'activité économique, en particulier dans le secteur de la construction.

De 1990 à 2008, la consommation de matières par habitant est restée stable autour de 14 tonnes par habitant. Elle diminue ensuite pour se stabiliser à 12 tonnes par habitant en 2013.

En Europe, la productivité matières s'élevait en 2013 à 1,98 €/kg pour l'UE-28, ce qui correspond à une consommation intérieure apparente de matières de 13,1 tonnes par habitant.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Environnement > Ressources et déchets > Gestion des ressources
- Chiffres & statistiques n° 761 - mai 2016 - Matières mobilisées par l'économie française : une baisse stabilisée depuis la crise de 2008
- http://ec.europa.eu/eurostat, rubrique Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable

Évolution de la consommation finale d'énergie, son intensité et par secteurs

La tendance de la consommation finale d'énergie en France est à la baisse depuis 2009, année de forte baisse qui s'explique par la crise économique. Néanmoins en 40 ans, la consommation finale énergétique a augmenté de plus de 20 %. Cette augmentation est notamment due à un quasi doublement de la consommation énergétique des transports. L'intensité énergétique finale diminue depuis 20 ans. Depuis 2005, la baisse annuelle moyenne s'établit à 1,4 %.

Consommation finale d'énergie, par habitant et par unité de PIB (intensité énergétique finale)

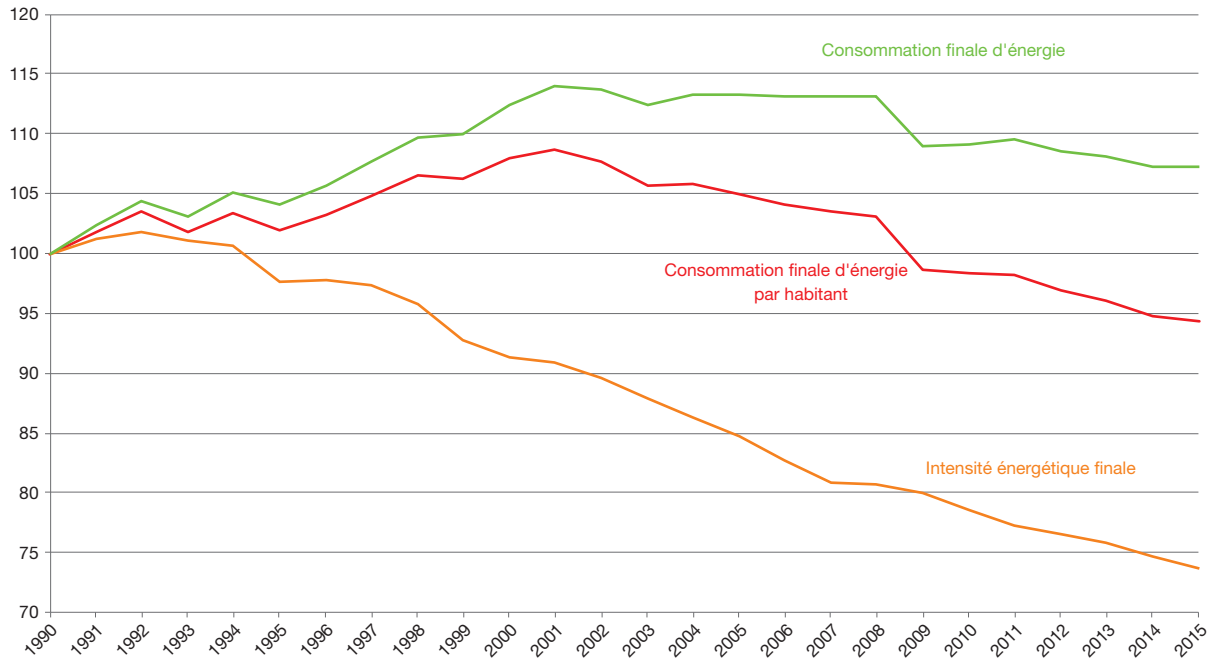

Note : *consommation d'énergie corrigée des variations climatiques et population : métropole. PIB en volume : France entière.*
Définition : l'intensité énergétique finale mesure le rapport entre la consommation finale d'énergétique, corrigée des variations climatiques, et le PIB en volume.
Source : *SDES, bilan énergétique de la France pour 2015*

Évolution de la consommation finale énergétique par secteur

En Mtep

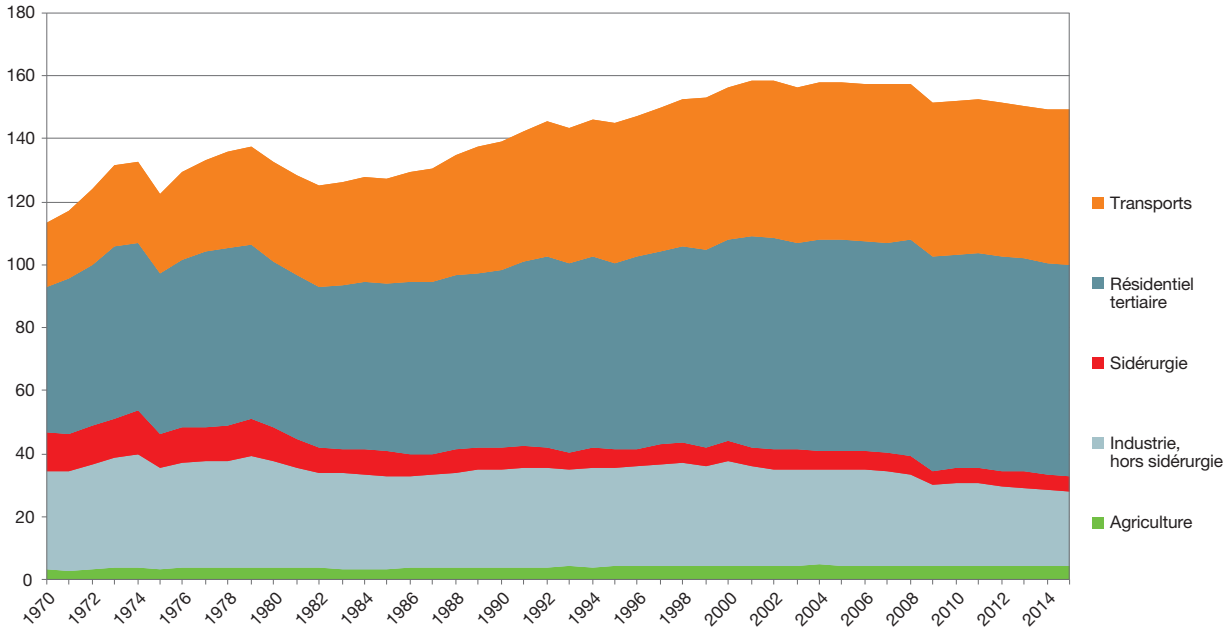

Note : *données corrigées des variations climatiques.*
Source : *SDES, d'après les sources par énergie*

ENJEUX

L'évolution de la consommation finale d'énergie permet de mesurer la tendance à évoluer vers des modes de consommation plus sobres en énergie. Les évolutions sectorielles ainsi que l'évolution de l'intensité énergétique traduisent à la fois les changements de la structure de l'économie et l'amélioration des processus de production.

ANALYSE

Après 15 années de hausse quasi-ininterrompue, la consommation finale énergétique a connu un premier palier entre 2003 et 2008. Puis elle a nettement baissé en 2009, conséquence de la crise économique. Depuis cette date, elle reste à un niveau proche de 150 Mtep, enregistrant une légère baisse depuis 2012.

L'intensité énergétique finale ne cesse de diminuer depuis 20 ans : il faut de moins en moins d'énergie pour produire un euro de valeur ajoutée. Cette tendance s'explique par une diminution de la part des secteurs fortement consommateurs d'énergie, et aussi par une amélioration des processus de production, principalement dans l'industrie.

Depuis les années 70, on note un recul de la part de l'industrie, dont la consommation a baissé de plus d'un tiers, et un quasi doublement de la consommation énergétique des transports. Depuis 2010, la consommation finale énergétique varie très peu, y compris pour chaque secteur. Seule l'industrie fait exception avec un repli de la consommation de près de 10 % en cinq ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Énergies et Climat > Consommations par secteur
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publications > Références > 2014 > Bilan énergétique de la France pour 2013
- http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/t2020_33

Le recyclage des déchets municipaux

Les déchets municipaux regroupent les déchets collectés par les municipalités provenant des ménages ou des activités économiques (déchets ménagers et assimilés). Sur un total tout déchet de 345 millions de tonnes, 34 millions de tonnes ont été collectées en 2013 (hors déblais et gravats), dont la moitié par le biais de la collecte sélective (porte à porte ou apport volontaire). Le taux de recyclage matière et organique atteint 39 %. Il a progressé de 1 point en moyenne par an depuis 1997.

Taux de recyclage des déchets municipaux et atteinte des objectifs

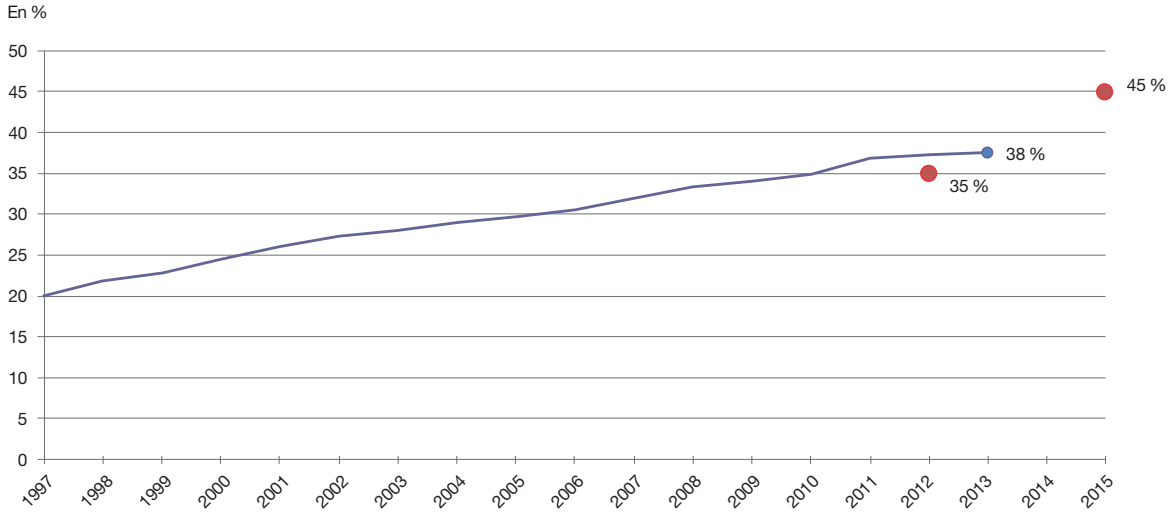

Note : *objectifs à atteindre fixés par la loi n° 2009-967*
Source : *SDES, Ademe, Eurostat*

ENJEUX

Avec la prévention, le recyclage des déchets contribue à économiser les ressources naturelles non renouvelables et à limiter les pressions sur l'environnement. La collecte sélective des déchets municipaux est un levier important du recyclage des matériaux, notamment pour le verre, le papier-carton, les plastiques et les métaux. Ils peuvent être recyclés de nombreuses fois et sont un maillon important du développement de l'économie circulaire.

ANALYSE

Ce taux de recyclage comprend le recyclage matière (porte à porte et apports volontaires) mais aussi le recyclage organique des déchets verts (compostage). Il est issu de l'enquête Collecte de l'Ademe qui interroge les EPCI tous les deux ans sur les déchets collectés et leurs modes de valorisation ou traitement. Il retient la définition des déchets municipaux d'Eurostat, qui ne prend pas en compte les déblais et gravats acheminés en déchèteries.

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 a fixé un objectif de recyclage de 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012 et de 45 % en 2015. Ce taux est dépassé en 2013 avec un taux de 39 %. Des progrès ont été faits ces dernières années avec le développement des déchèteries en particulier. L'objectif pour 2015 nécessitera encore des efforts.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www2.ademe.fr, domaines d'intervention > déchets > publications
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique L'essentiel sur… > Environnement > Déchets ménagers et assimilés > Le traitement des déchets
- http://epp.eurostat.ec.europa.eu, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Partenariat global

Quantité de déchets non minéraux acheminés en centres de stockage

La mise en décharge constitue une perte de ressources. En effet, une partie de ces déchets pourrait être réorientée vers la filière recyclage et autres modes de valorisation. Moins on aura recours au stockage, plus la valorisation des déchets sera importante. En 2013, les quantités de déchets non minéraux acheminés en centres de stockage s'élevaient à 19 millions de tonnes, elles ont baissé de 20 % par rapport à 2008.

Évolution des quantités de déchets non minéraux (dangereux et non dangereux) stockées en France

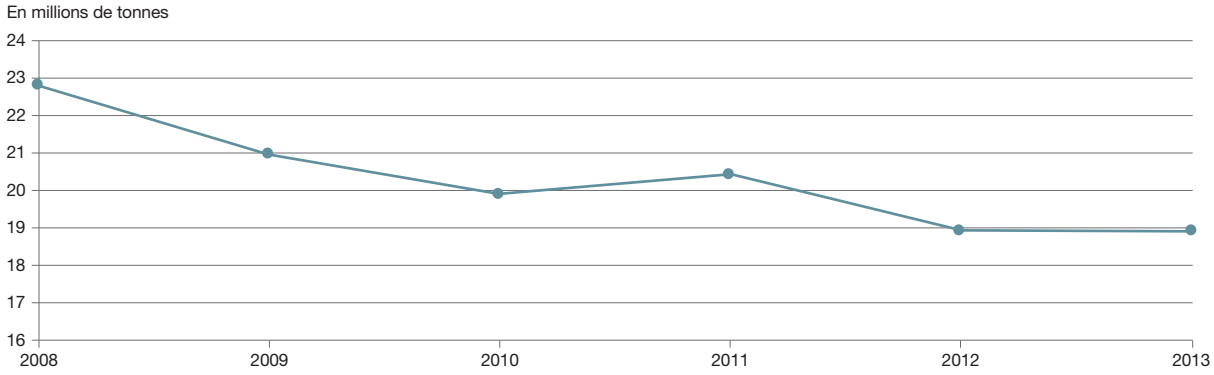

Note : *taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : taxe due par toute personne physique ou morale exploitant une installation de traitement de déchet au prorata des quantités reçues. Les déchets minéraux ne sont pas pris en compte, eu égard à leur spécificité (quantité, non toxicité, taux de recyclage élevé, centres de stockage pour déchets inertes).*
Source : *douane, TGAP*

ENJEUX

La quantité de déchets acheminés en centres de stockage constitue une perte de ressources, qu'il convient – dans le cadre de l'instauration d'une économie circulaire – d'orienter vers le recyclage ou d'autres modes de valorisation. La directive-cadre déchets, et la mise en place de la TGAP ont contribué à réduire le stockage ces dernières années. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte va plus loin et fixe comme objectif une diminution par deux de la quantité de déchets mis en décharge entre 2010 et 2025.

ANALYSE

Le stockage a longtemps constitué une solution de facilité peu onéreuse en matière de traitement. L'entrée en vigueur de la directive-cadre sur les déchets en 2008, privilégiant le réemploi et le recyclage, a inversé la tendance. Parallèlement l'instauration de la TGAP dans notre pays en 2000, avec une assiette croissante depuis, a réduit ce recours. Ces leviers ont permis de réorienter des ressources, auparavant perdues, vers le recyclage matière ou organique (- 4 Mt stockées entre 2008 et 2013). La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 encourage la lutte contre le gaspillage, la réduction des déchets à la source et promeut le développement de l'économie circulaire. En 2013, les quantités de déchets non minéraux acheminées en centre de stockage s'élevaient à 19 Mt, soit une relative stabilité par rapport à l'année précédente. Le suivi en évolution de cette tendance montrera les progrès réalisés (rapporté aux quantités produites).

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/waste/key_waste_streams/waste_excluding_major_mineral_wastes
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique L'essentiel sur > Environnement > Déchets des agents économiques
- www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Prévention des risques > Gestion des déchets > Politique des déchets > Fiscalité des déchets > La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs

Les transports en commun représentent 19,2 % des transports intérieurs terrestres de voyageurs en 2015 (voyageurs-km). Après une longue période à la baisse puis une stabilisation, la part des transports en commun augmente depuis 1995 pour les transports en commun ferroviaires et depuis 2003 pour l'ensemble du transport intérieur terrestre de voyageurs.

Part des transports en commun dans le transport intérieur terrestre de voyageurs

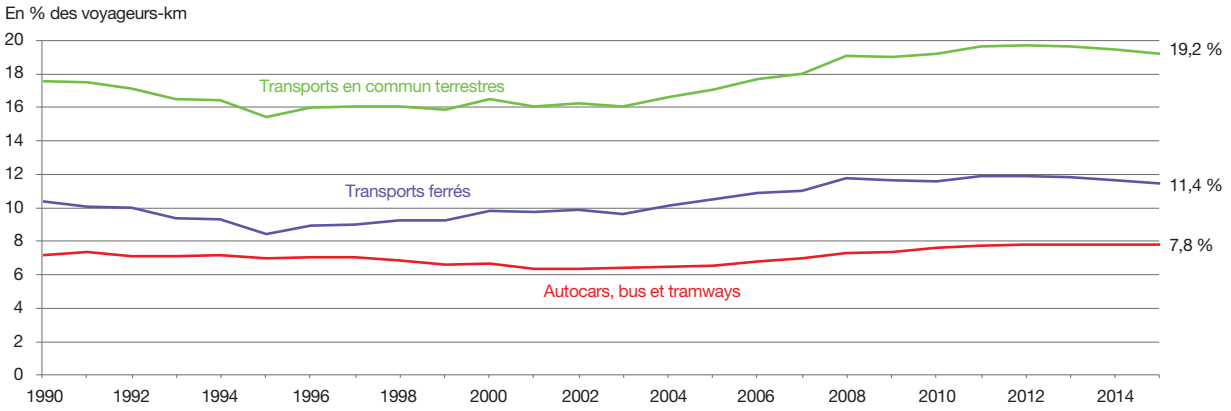

Note : *les transports en commun terrestres comprennent les transports ferrés (y compris métros) et les transports routiers collectifs en autocar, bus et tramway.*
Sources : *SDES/Commission des comptes des transports de la Nation d'après SNCF Réseau ; STIF-Omnil ; UTP, bilan de la circulation ; Cerema ; GART ; UTP, enquête annuelle sur les transports collectifs urbains*

ENJEUX

Parmi les transports en commun terrestres de voyageurs, les transports ferroviaires de voyageurs exercent moins de pressions sur l'environnement que les transports routiers ou aériens, plus consommateurs d'énergie fossile. Ils émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Par ailleurs, les transports routiers collectifs (autobus ou autocars) sont susceptibles de transporter plus de voyageurs par véhicule et, selon leur taux de remplissage et leur dimensionnement, d'avoir des impacts environnementaux plus faibles que les voitures particulières. L'évolution de la part des transports en commun dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs permet de suivre la réorientation des déplacements vers des modes plus sobres en énergie et en carbone.

ANALYSE

Les transports intérieurs de voyageurs totalisent 928 milliards de voyageurs-km en 2015, dont 914 milliards de voyageurs-km pour le transport intérieur terrestre. La part des transports en commun terrestres augmente depuis 2003 après avoir longtemps reculé jusqu'en 1995 puis stagné. Elle atteint 19,2 % en 2015.

Après une baisse continue de 1985 à 1995, la part du rail a augmenté jusqu'en 2008 puis s'est stabilisée jusqu'en 2012. Elle décroît depuis légèrement et atteint 11,4 % en 2015. Le transport ferroviaire a été stimulé par les soutiens des régions aux trains express régionaux et la montée de l'offre de trains à grande vitesse.

La part des transports en commun routiers augmente de nouveau légèrement depuis 2002 après être passée de 7,2 % en 1990 à 6,3 % en 2002. En 2015, elle représente 7,8 % du transport intérieur terrestre de voyageurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubriques Transports et Environnement
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publication > Datalab > 2016 > Les comptes des transports en 2015

Part modale des transports de marchandises non routiers dans le transport intérieur terrestre de marchandises

Les transports intérieurs terrestres de marchandises sont largement dominés par le transport routier. Cependant, la part modale de la route (87,1 %), qui est maintenant au même niveau qu'en 2007, tend à baisser depuis 2013. La part du rail (10,6 %) est repartie à la hausse en 2014 et surtout en 2015. La part du transport fluvial (2,3 %) est assez stable depuis 1994.

Répartition modale des transports intérieurs terrestres de marchandises

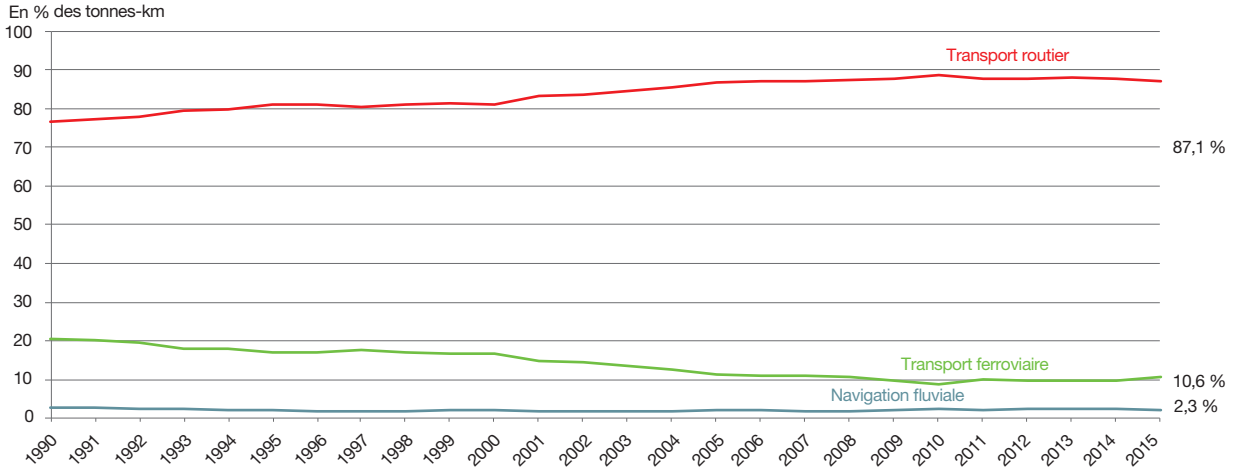

Note : *Transit inclus, oléoducs exclus.*
Sources : *SDES d'après SDES ; Eurostat ; VNF*

ENJEUX

Les transports de marchandises par chemin de fer ou par voie fluviale exercent moins de pressions sur l'environnement que les transports routiers ou aériens, plus consommateurs d'énergie fossile. Ils émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

L'évolution de la part du non routier pour les transports de marchandises permet de suivre l'orientation des modes de transports vers une plus grande sobriété en énergie et en carbone.

ANALYSE

Le transport intérieur terrestre de marchandises est en baisse en 2015 de 1,8 % en t.km par rapport à 2014, après une baisse de 1 % entre 2013 et 2014. L'amélioration économique devrait être favorable au secteur des transports de marchandises.

Toutefois, la baisse d'activité dans le secteur de la construction (2,7 % en 2014 et 2,0 % en 2015) pèse négativement sur le transport de marchandises. La crise de 2008 s'est traduite par une baisse de 17,1 % du transport de marchandises ; malgré un regain d'activité en 2010 et 2011, le transport de marchandises est en déclin depuis la crise de 2008 et son niveau en 2015 est comparable à ceux de 2009 et de 1998.

La part modale du transport routier de marchandises se situe à 87,1 % en 2015. Ce niveau reste élevé mais connait une baisse sensible. En 2015 le transport routier a baissé de 2,5 % au total (dont - 5,7 % pour le transport réalisé sous pavillon français). En parallèle, on observe une nette reprise du transport ferroviaire (5,1 % en 2015, après 1,1 % en 2014). La part modale du transport ferroviaire représente ainsi 10,6 % en 2015 et retrouve presque son niveau de 2008. Le transport fluvial est en baisse (2,6 % en 2015 après une baisse de 3,8 % en 2014) et sa part modale se stabilise à 2,3 %.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubriques Transports, Énergies et Climat et Environnement

Nombre de vélos en libre-service

Le nombre de vélos en libre-service (VLS) disponibles a été multiplié par 10 entre 2004 et 2012, passant – dans les villes de plus de 150 000 habitants – de 4 vélos pour 10 000 habitants en 2004 à 41 en 2012. Le nombre de vélos a explosé en 2007 puis a crû jusqu'en 2011 de façon régulière ; il stagne en 2012.

Nombre de vélos en libre-service (VLS) pour 10 000 habitants dans les communes de plus de 150 000 habitants

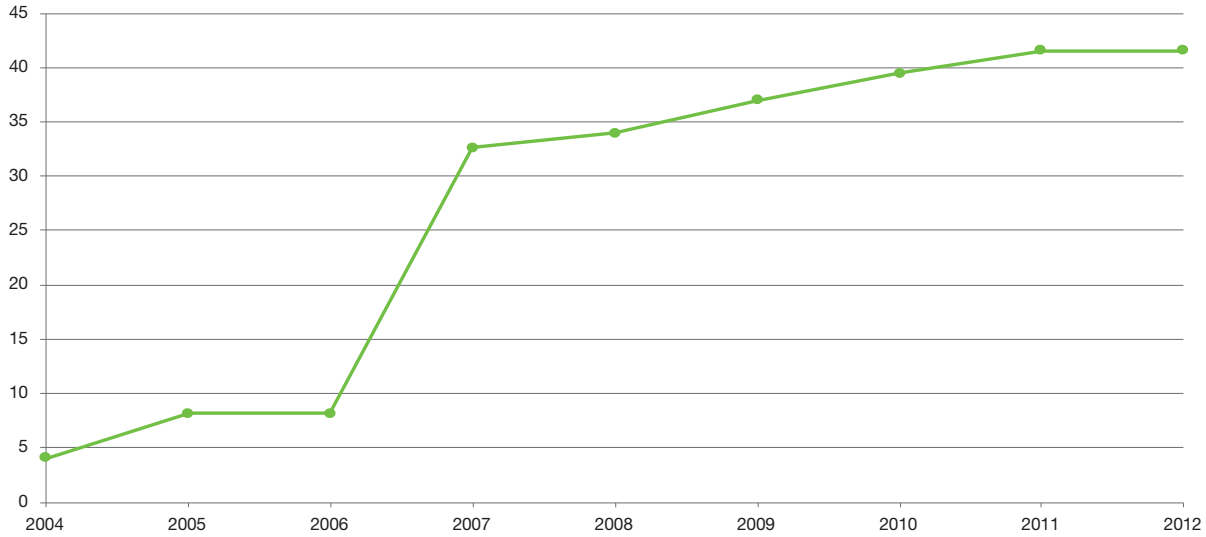

Champ : *France métropolitaine, communes de plus de 150 000 habitants.*
Source : *SDES d'après Cerema, enquête 2013 du Club des villes et territoires cyclables ; Insee, recensement de la population 2011*

ENJEUX

Dans un contexte de transition écologique (priorité 2.1 de la stratégie), l'augmentation du nombre de vélos en libre-service (VLS) traduit l'évolution des comportements vers l'usage de modes de déplacements actifs et sobres en carbone (en particulier en milieu urbain). L'utilisation croissante des VLS reflète également le souhait d'une économie plus fonctionnelle (location versus achat).

ANALYSE

S'il existe avant 2000 quelques mises en place locales de VLS, les années 2004-2011 représentent celles de leur généralisation dans les principales agglomérations françaises. En 2012, on dénombre 36 agglomérations équipées (dont 14 des 17 villes de plus de 150 000 habitants).

Le nombre de vélos disponibles pour 10 000 habitants a été multiplié par 10 entre 2004 et 2012 dans les communes de plus de 150 000 habitants : en 2012, plus de 41 vélos pour 10 000 habitants sont disponibles, contre 4 en 2004. Ce nombre de vélos pour 10 000 habitants a explosé entre 2006 et 2007, passant de 8 à 32 : trois des plus grandes agglomérations (Paris, Marseille et Toulouse) ont mis en place cette année-là leur système de VLS. De 2007 à 2011, le nombre de VLS disponibles pour 10 000 habitants croît de façon régulière puis stagne en 2012 : on dénombre alors plus de 40 000 VLS dans les communes de plus de 150 000 habitants (près de 45 000 pour l'ensemble des communes équipées).

POUR EN SAVOIR PLUS

• www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publication > Comptes des transports en 2013, F - Transports de voyageurs (fiche thématique, annexes et série longue)

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie s'élève à 14,9 % en 2015, selon des estimations provisoires, en progression de 5,7 points par rapport au niveau de 2005. La directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables définit pour chaque pays de l'Union européenne l'objectif à atteindre concernant la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. L'objectif de la France est ainsi fixé à 23 % pour l'an 2020, avec une part d'au moins 10 % à atteindre pour le seul secteur des transports.

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

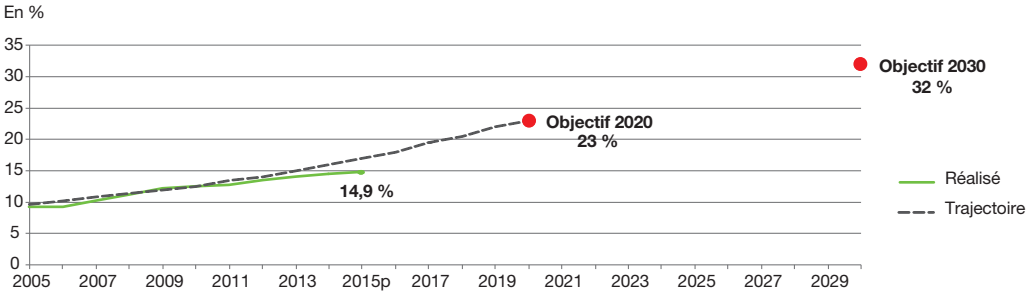

Note : *consommation finale brute d'énergie : consommation des utilisateurs finaux (y compris les pertes de réseaux, ainsi que l'électricité et la chaleur consommées par la branche énergie pour la production d'électricité et de chaleur). Toutes les données ont été comptabilisées selon le mode de calcul défini par la directive EnR 2009/28/CE. Le plan national d'action en faveur des énergies renouvelables (PNA EnR), prévu par la directive, propose une trajectoire annuelle entre 2005 et 2020 pour atteindre l'objectif 2020. Un nouvel objectif est introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte pour 2030.*
Champ : *métropole et DOM.*
Source : *SDES, les énergies renouvelables en France en 2015, juillet 2016*

ENJEUX

Les énergies renouvelables, contrairement aux énergies fossiles, sont un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour réduire notre dépendance aux ressources naturelles épuisables et pour s'engager dans une économie plus sobre en carbone.

ANALYSE

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en France s'élève à 14,9 % en 2015, selon des estimations provisoires, La consommation finale brute d'énergie d'origine renouvelable s'élève à 22,7 millions de tonnes-équivalent pétrole (soit 7,3 Mtep de plus qu'en 2005), principalement du fait de la biomasse solide et des déchets urbains renouvelables (42 %), et de l'hydraulique (23 %).

Près d'un tiers de la croissance des énergies renouvelables sur les dix dernières années est imputable au développement des biocarburants (+ 2,4 Mtep depuis 2005), et plus d'un quart à celui des pompes à chaleur (+ 1,8 Mtep). L'essor de l'éolien (+ 1,6 Mtep), de la biomasse solide pour le chauffage (+ 0,8 Mtep) et du solaire photovoltaïque (+ 0,7 Mtep) y contribue également. À l'inverse, l'hydroélectricité s'est repliée de 8 % sur la même période, ne représentant plus que 23 % de la consommation d'énergie renouvelable en 2015, contre 37 % en 2005.

Dans l'UE à 28 pays, les énergies renouvelables couvraient 16 % de la consommation finale brute énergétique en 2014, l'objectif étant d'atteindre 20 % à l'horizon 2020. La directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables définit pour chaque pays de l'Union européenne l'objectif à atteindre concernant la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. L'objectif de la France est ainsi fixé à 23 % pour l'an 2020, avec une part d'au moins 10 % à atteindre pour le seul secteur des transports.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économies d'énergie et de diversification du mix énergétique : les énergies renouvelables doivent représenter 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubriques Énergies et Climat et Environnement
- http://ec.europa.eu/eurostat, rubrique Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable

Part du nucléaire dans la production d'électricité

Depuis deux décennies la part du nucléaire dans la production brute d'électricité oscille entre 73 % et 79 %. Depuis 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte encourage une action à la fois sur la réduction de la demande (sobriété et efficacité énergétique) et sur l'offre, en rééquilibrant le mix énergétique (développement d'alternatives aux combustibles fossiles et réduction de la part du nucléaire).

Part du nucléaire dans la production brute d'électricité

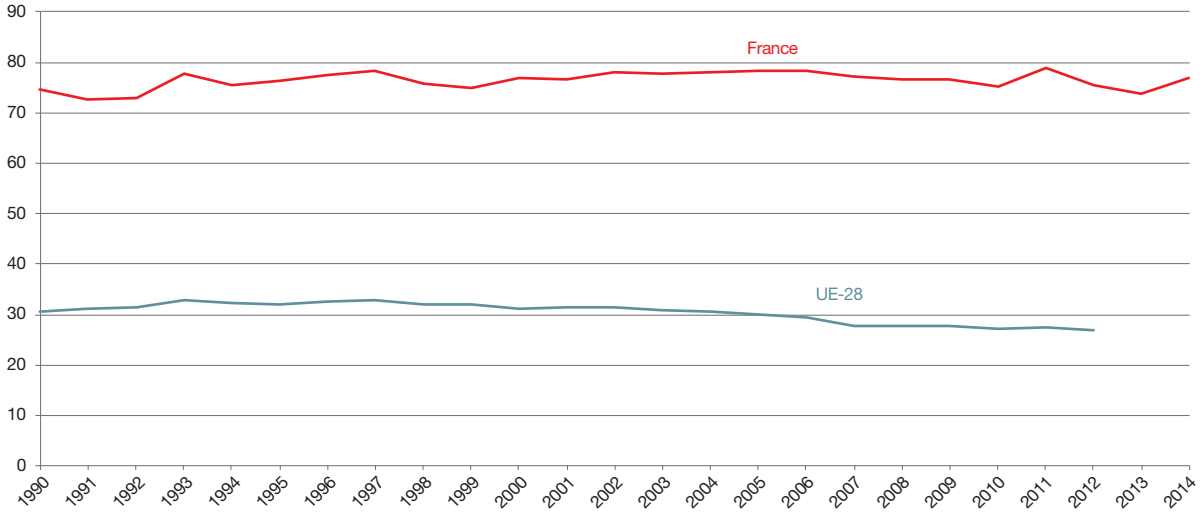

Champ : *France métropolitaine.*
Source : *Eurostat*

ENJEUX

L'indicateur traite la question de la dépendance de la France à l'énergie nucléaire. Ce suivi est d'autant plus important que la France s'est fixé un objectif de réduction de 50 % de la part de la production d'électricité nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025.

ANALYSE

La production brute d'électricité d'origine nucléaire a augmenté régulièrement jusqu'au début des années 2000 et la stabilisation du parc de réacteurs. Depuis une vingtaine d'années, la part du nucléaire dans la production brute totale d'électricité oscille entre 73 % et 79 %, selon la disponibilité du parc électronucléaire.

Au sein de l'UE-28, depuis le début des années quatre-vingt-dix, la France représente entre 16 % et 18 % de la production totale brute d'électricité et entre 40 % et 48 % de la seule production d'électricité d'origine nucléaire. Cette part est en augmentation en raison de l'indisponibilité ou de l'arrêt volontaire de centrales dans certains pays européens.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publications > Références > 2014 > Bilan énergétique de la France pour 2013
- www.iea.org, International Energy Agency > Publications > Free publications > Publication > Key World Energy Statistics 2014

Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation d'électricité nationale et par région

La part de l'électricité renouvelable dans la consommation intérieure finale brute d'électricité s'établit à 18,9 % en 2015 au niveau national, en augmentation de 5,1 points depuis 2005. Les différences sont toutefois très marquées selon les régions compte tenu de la diversité de leurs ressources naturelles et de leur exploitation.

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation intérieure brute d'électricité

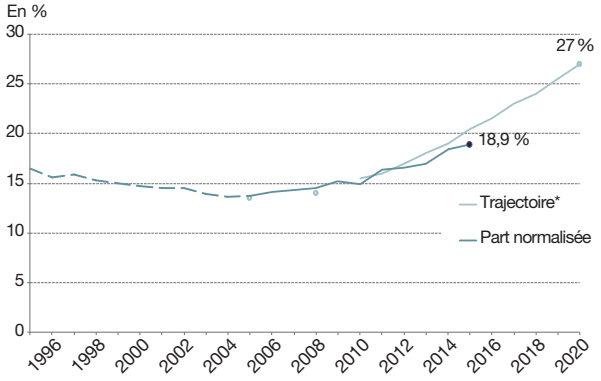

** Trajectoire au titre du plan national d'action en faveur des énergies renouvelables, prévu par la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.*
***Champ :** métropole et DOM.*
***Source :** SDES, d'après les sources par énergie*

Électricité renouvelable produite par région rapportée à la consommation finale brute d'électricité régionale en 2014

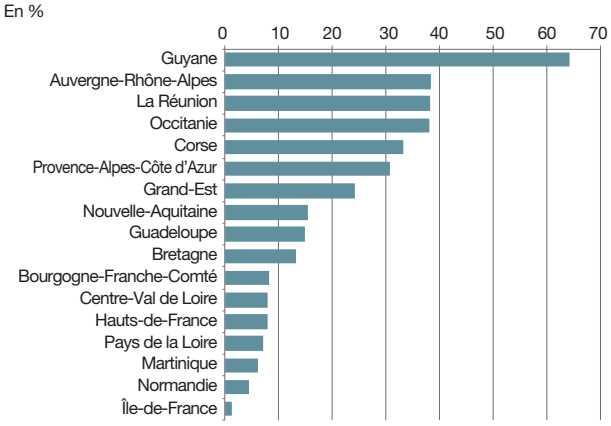

***Note :** le plan national d'action en faveur des énergies renouvelables (PNA EnR), prévu par la directive 2009/28/CE, propose une trajectoire annuelle entre 2005 et 2020 pour atteindre l'objectif 2020.*
***Champ :** métropole et DOM.*
***Source :** SDES, d'après les sources par énergie*

ENJEUX

La France s'est engagée à augmenter la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie, jusqu'à atteindre l'objectif de 23 % en 2020 (directive 2009/28/CE). Le Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables propose une trajectoire jusqu'à 2020 pour atteindre cet objectif et le décline à la fois pour l'électricité (27 %), le chauffage et le refroidissement (33 %) ainsi que pour les carburants (10,5 %).

Cet indicateur permet de suivre la baisse de notre dépendance aux ressources non renouvelables pour produire de l'électricité.

ANALYSE

La production d'électricité renouvelable est passée de 57 TWh à 92 TWh (térawattheure) entre 2005 et 2015, soit une progression de 59 %. Elle provient à 61 % de la filière hydraulique, à 23 % de la filière éolienne, à 8 % de la filière solaire photovoltaïque et à 7 % de la biomasse (bois-énergie, déchets urbains renouvelables, résidus agricoles et agroalimentaires, biogaz). L'énergie marémotrice et la géothermie électrique représentent 1 % du total.

Au cours de la période 2005-2015, la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité progresse, passant de 13,8 % en 2005 à 18,9 % en 2015.

Le ratio entre l'électricité renouvelable produite dans une région donnée, et la consommation intérieure brute d'électricité de cette région diffère significativement selon les régions. Outre la Guyane où ce ratio culmine à près de 65 %, les régions pour lesquelles il dépasse 30 % en 2014 sont la Réunion pour l'outre-mer, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la métropole. Ces régions bénéficient généralement d'une importante production hydraulique. La région Grand-Est suit avec un ratio proche de 25 %, principalement grâce à ses installations hydrauliques en Alsace et son parc éolien bien développé dans les départements champenois et lorrains. D'autres régions, positionnées à des niveaux plus modestes, comme la Bretagne, les Hauts-de-France ou les Pays de la Loire, ont récemment investi dans les énergies renouvelables, notamment l'éolien, et enregistrent des progressions importantes. L'Île-de-France se situe en dernière place de ce classement avec un ratio inférieur à 2 %.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Énergies et Climat > Les différentes énergies > Énergies renouvelables

Investissements antipollution dans l'industrie et l'agroalimentaire

En 2014, les dépenses d'investissement des établissements industriels pour lutter contre les pollutions résultant de leur activité s'élèvent à près d'1,4 milliard d'euros. Elles sont en légère baisse par rapport à 2013, et sont nettement en-dessous de leur niveau de 2008 (1,6 milliard d'euros). Même si ces investissements concernent des domaines environnementaux très variés (eau, sols, biodiversité…), 36 % des montants engagés visent à protéger la qualité de l'air (296 millions d'euros) ou l'équilibre du climat (193 millions d'euros).

Les investissements pour protéger l'environnement par domaine en 2008 et 2014

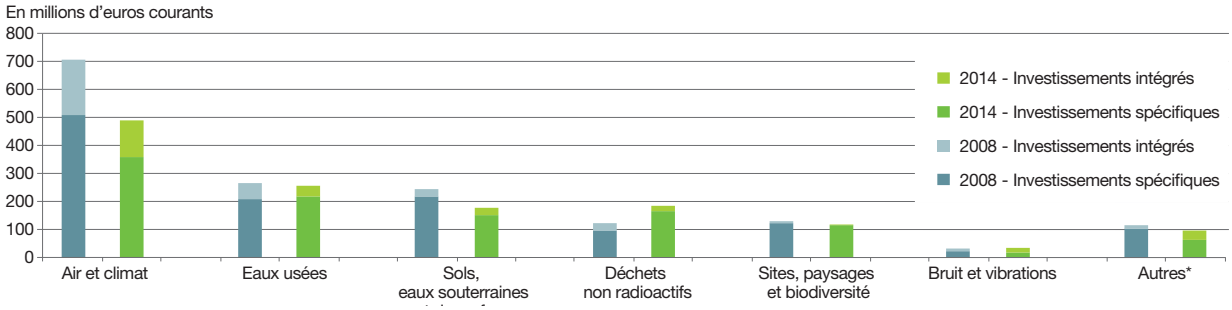

** Autres : protection contre les rayonnements et coûts de recherche et développement en rapport avec l'environnement.*
***Note :** à partir de 2012, extension du champ et modification des traitements.*
***Champ :** France, établissements de 20 salariés ou plus du secteur de l'industrie, y compris IAA et hors divisions 36 à 39 de la nomenclature d'activités française (NAF) révision 2.*
***Source :** Insee/SSP, enquêtes annuelles sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol)*

ENJEUX

Cet indicateur mesure les dépenses que les entreprises du secteur de l'industrie (y compris l'industrie agro-alimentaire) réalisent pour investir dans des matériels entièrement dédiés à la prévention ou au traitement des pollutions résultant de leur activité (investissements dits « spécifiques ») ou dans des équipements de production plus performants en matière environnementale (investissements dits « intégrés »). Ces investissements peuvent permettre de respecter les obligations légales ou d'aller au-delà.

ANALYSE

L'activité des établissements industriels est une cause de pollution des différents milieux naturels. Pour prévenir ou traiter ces dégradations, les entreprises du secteur de l'industrie ont effectué des dépenses pour 1,4 milliard d'euros. Ces dépenses sont en légère baisse par rapport à 2013 (- 3 %), et sont nettement en-dessous de leur niveau de 2008 (1,6 milliard d'euros). On distingue deux types d'investissements. Les investissements spécifiques concernent des équipements, distincts et identifiables, entièrement dédiés à la protection de l'environnement (bennes pour le tri des déchets par exemple). Les dépenses correspondantes sont stables et s'élèvent à 1,1 milliard d'euros en 2014. Les investissements intégrés concernent des équipements dont l'objectif premier n'est pas la protection de l'environnement (matériel de production par exemple), mais qui possèdent des performances environnementales supérieures aux équipements standards. Leur surcoût total par rapport à ces derniers, en recul par rapport à 2013, est estimé à près de 300 millions d'euros en 2014. La transposition dans le droit français de directives européennes a contribué à soutenir ces différents investissements. En particulier, la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles énonce les grands principes régissant l'autorisation et le contrôle des installations et l'application des meilleures techniques disponibles afin de prévenir les pollutions de toute nature.

POUR EN SAVOIR PLUS

• www.insee.fr, Thèmes Territoire > Environnement > Données détaillées sur les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2014,
Thèmes > Entreprises > Caractéristiques des entreprises et établissements > Les investissements pour protéger l'environnement baissent légèrement en 2014,
Définitions... > Sources > Source : Investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement (Enquête sur les) /Antipol
• www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Environnement > Données d'ensemble > Ensemble des comptes de l'environnement

Surfaces cultivées en agriculture biologique

En 2015, l'agriculture biologique concerne 28 884 producteurs, exploitant 1 360 913 hectares, soit 5,1 % de la surface agricole utilisée (SAU). Le plan « Ambition bio 2017 » fixe comme objectif le doublement des surfaces dédiées à l'agriculture biologique entre 2013 et 2017.

Surfaces agricoles utilisées en agriculture biologique

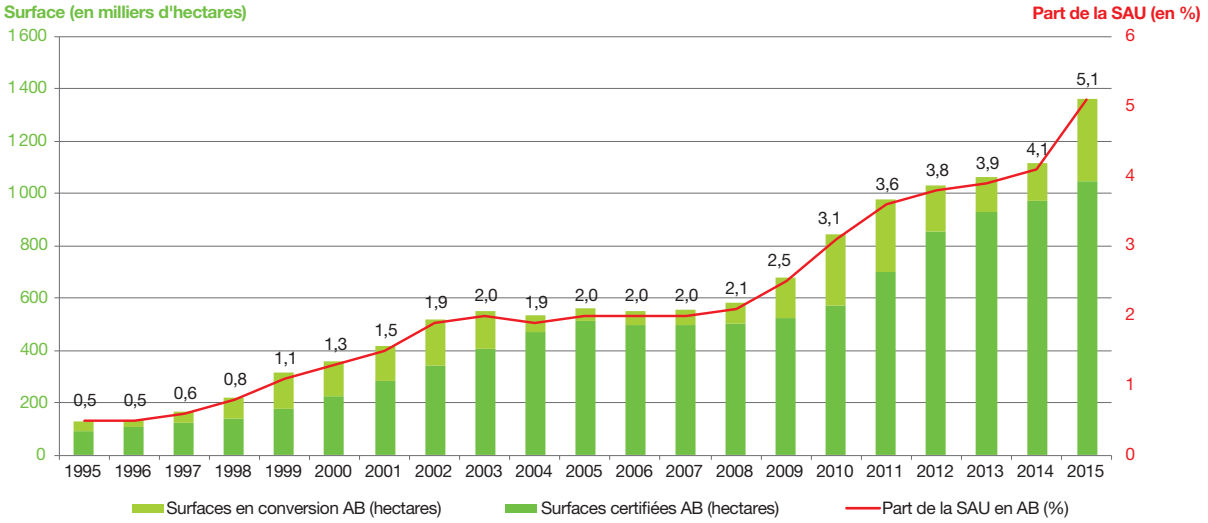

Note : *AB = agriculture biologique, SAU = surface agricole utilisée.*
Source : *Agence Bio, DOM inclus*

ENJEUX

L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de notre environnement. Rotation des cultures, compostage, lutte biologique contre les parasites, gestion globale de la production, absence de produits chimiques de synthèse (engrais minéraux et pesticides conventionnels) : toutes ces pratiques permettent de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité.

ANALYSE

Fin 2015, 28 884 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique (certifiées ou en conversion), soit une augmentation de 9,1 % par rapport à 2014. Après la faible progression observée entre 2002 et 2007, le développement de l'agriculture biologique connaît une accélération ces dernières années. Le territoire agricole en mode de production biologique atteint 1 360 913 hectares, soit 5,1 % de la SAU. Il a progressé de + 24 % par rapport à 2014. Les surfaces en conversion augmentent de 110 % en 2015 par rapport à 2014. Elles dépassent le niveau atteint en 2010 et 2011, années qui avaient enregistrées les plus fortes progressions, confirmant ainsi l'accélération des conversions de cultures en bio.

En 2015, 65 % des surfaces en agriculture biologique sont des surfaces toujours en herbe ou consacrées aux cultures fourragères, les grandes cultures représentent environ 22 % et les cultures pérennes (vignes et arbres fruitiers) 7 % des surfaces totales en agriculture biologique. Plus d'un exploitant en agriculture biologique sur trois est éleveur.

Le plan Ambition bio 2017 devra apporter un nouvel élan pour atteindre son objectif, à savoir plus de 2 millions d'hectares de surface en mode biologique d'ici fin 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.agencebio.org, rubrique La Bio en chiffres
- http://agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique, rubrique Thématiques > Environnement > Agriculture biologique
- http://agreste.agriculture.gouv.fr

Espérance de vie : disparités par catégorie socio-professionnelle, disparités régionales, femmes-hommes

L'espérance de vie à la naissance, en amélioration continue depuis le début de la série, connait un léger recul en 2015. Cette diminution s'explique pour l'essentiel par la hausse de la mortalité après 65 ans enregistrée en 2015. Les écarts d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes demeurent importants mais se réduisent, plus significativement encore lorsqu'il s'agit d'espérance de vie en bonne santé. Les disparités territoriales sont beaucoup plus fortes chez les hommes que chez les femmes.

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé

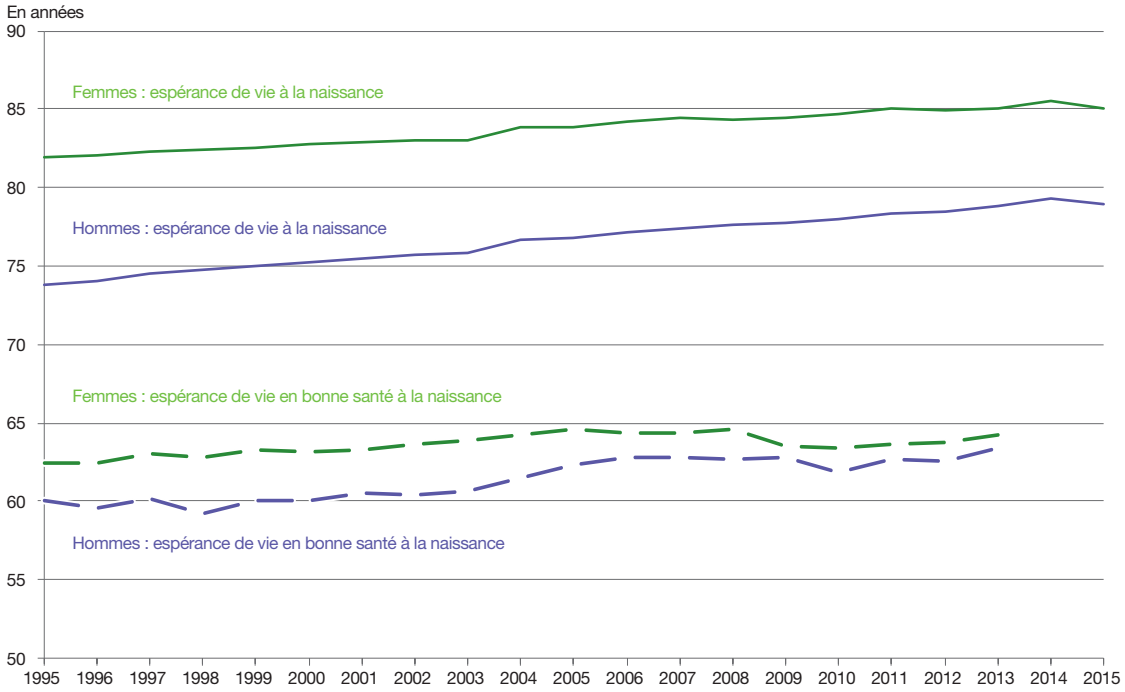

Note : *résultats provisoires à fin 2015. France métropolitaine uniquement.*
Espérance de vie en bonne santé ; panel communautaire des ménages puis à partir de 2004, enquête SILC, rupture de série en 2004. L'espérance de vie en bonne santé (à la naissance), ou années de vie en bonne santé (AVBS), représente le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités.
Sources : *Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil ; Eurostat, 2016*

Espérance de vie des femmes en 2014

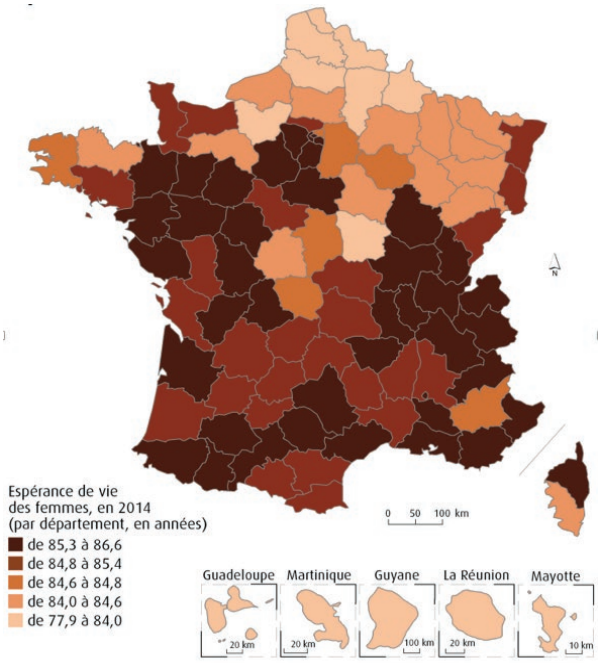

Espérance de vie des hommes en 2014

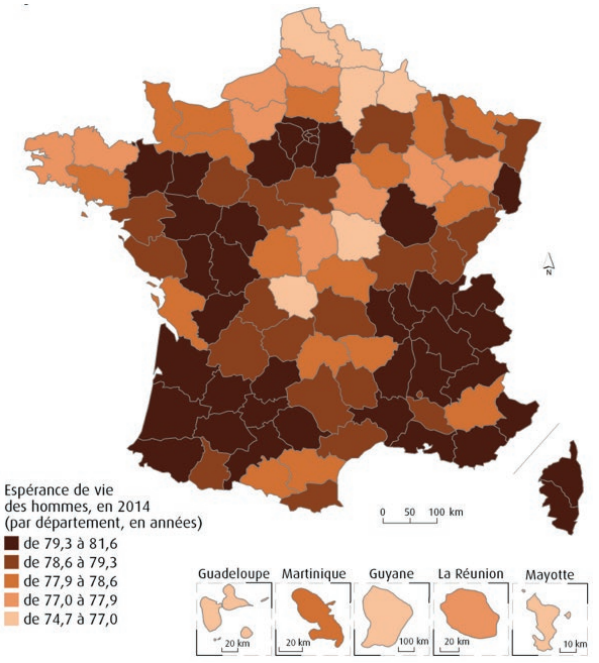

Source : *SDES d'après Insee, État civil, estimations de population*

ENJEUX

Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales constitue l'une des priorités de la stratégie nationale de transition écologie vers un développement durable. L'observation des disparités de l'espérance de vie à la naissance entre territoires, sexes ou catégories sociales permet de caractériser les inégalités sanitaires, en lien avec les inégalités sociales, économiques, de conditions de vie ou d'accès aux services de santé.

ANALYSE

Les écarts d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes sont importants : 85,1 années pour les femmes et 79 années pour les hommes en 2015. L'augmentation de l'espérance de vie a été plus rapide pour les hommes que pour les femmes ces 10 dernières années à la faveur d'une réduction des écarts entre hommes et femmes.

Les écarts d'espérance de vie entre les hommes et les femmes sont partout en faveur des femmes et varient presque du simple au double selon les départements (de 4,7 années dans les Hautes-Alpes à 7,9 années dans la Creuse en 2014) plus accentués quand l'espérance de vie est faible.

Les écarts d'espérance de vie par catégories sociales sont plus marqués chez les hommes que chez les femmes. Au milieu des années 2000, les cadres hommes avaient une « espérance de vie à 35 ans » de 47 ans contre seulement 41 ans pour les ouvriers. L'écart était deux fois moindre entre les femmes cadres et ouvrières (respectivement 52 et 49 ans).

En France métropolitaine, en 2013, l'espérance de vie en bonne santé est estimée à 64,2 ans pour les femmes et à 63,4 ans pour les hommes. C'est un résultat comparable à celui de pays voisins, mais un peu inférieur aux pays nordiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

• www.insee.fr, thème Population
Insee Première « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », n° 1532 octobre 2011. « Bilan démographique 2014 : des décès moins nombreux », n° 1532, janvier 2015
• http://epp.eurostat.ec.europa.eu, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Santé publique

Évolution des inégalités de niveau de vie

L'écart dans la distribution des niveaux de vie moyens entre les 10 % de la population les plus aisés et 10 % les plus pauvres (déciles extrêmes) augmente continûment de 2002 à 2011, revenus sociaux compris, se stabilise en 2012 puis diminue significativement en 2013 du fait de la baisse des revenus du patrimoine et de la hausse des impôts directs et sur les placements. Dans le même temps, le rapport inter-déciles des niveaux de vie (D9/D1) recule de 3,6 à 3,5.

Distribution des niveaux de vie : rapport des déciles extrêmes et rapport interdéciles

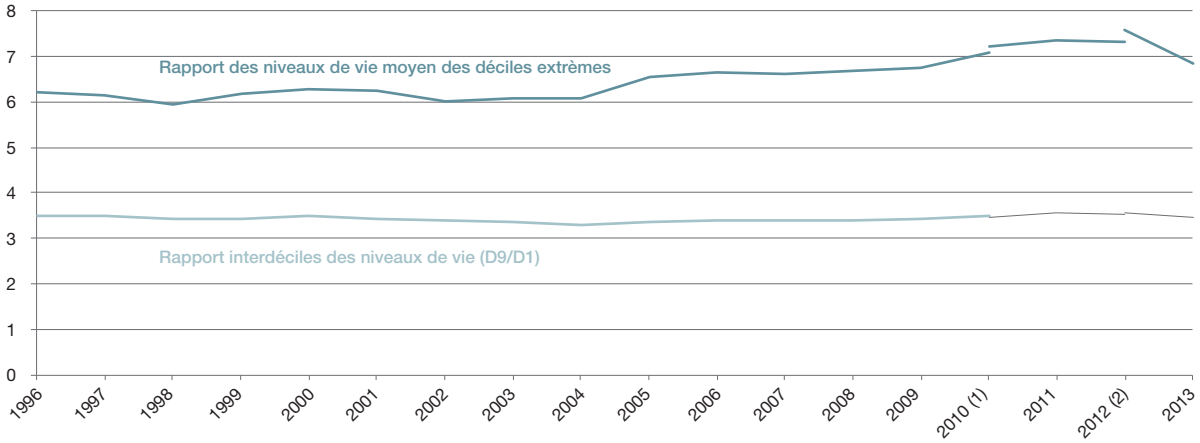

Note : *niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.*
Champ : *France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*
Sources : *Insee ; DGI, enquête sur les revenus fiscaux 1996-2005 et Insee ; DGFIP ; Cnaf ; CCMSA, (1) À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. (2) : À partir de 2012, elles mobilisent l'enquête revenus fiscaux et sociaux*

ENJEUX

La distribution des niveaux de vie, c'est-à-dire du revenu par unité de consommation, donne une image globale des inégalités de revenu des français. La stratégie de transition écologique vers un développement durable vise à réduire les inégalités sociales, notamment de revenus.

ANALYSE

En France métropolitaine, le rapport entre les niveaux de vie moyens (revenus sociaux inclus, nets des impôts directs) des déciles extrêmes s'élève à 6,8 en 2013 d'après l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux. Il correspond à un revenu disponible moyen de 55 630 € par an par unité de consommation au-dessus du 9e décile, rapporté à un revenu moyen de 8 140 € par an en-dessous du 1er décile, y compris les revenus sociaux. Ce rapport des niveaux de vie moyens apparaît plutôt stable du milieu des années 1990 à celui des années 2000, avant d'augmenter continûment de 2005 à 2011. Il se stabilise à 7,6 en 2012, et diminue à 6,8 en 2013.

Le rapport entre le dernier et le premier décile de niveau de vie est une autre mesure des inégalités de niveaux de vie : il est de 3,5 en 2013. Il apparaît assez stable sur la période, oscillant entre 3,3 et 3,6.

Selon l'enquête européenne sur les revenus et conditions de vie, qui permet des comparaisons internationales, la distribution des niveaux de vie en 2013 apparaît plus resserrée en France que dans l'ensemble de l'Union européenne. D'après cette source, le rapport des niveaux de vie moyens des quintiles extrêmes est respectivement de 5,2 dans l'UE-28 et de 4,3 en France en 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.insee.fr, Publications, Collections nationales > Insee Première >Insee première 1566, les niveaux de vie en 2013
- www.insee.fr, Publications, Collections nationales > Insee résultat > enquête revenus sociaux et fiscaux 2013
- http://epp.eurostat.ec.europa.eu, rubrique statistiques > Indicateurs de développement durable > inclusion sociale

Part du budget des ménages consacré à l'énergie

Les dépenses d'énergie liées au logement et au transport représentent 8,4 % du budget des ménages en 2015. Depuis 30 ans, cette part budgétaire est restée relativement stable après un pic en 1985. Les inégalités d'effort énergétique se sont accrues depuis 25 ans entre ménages modestes et ménages riches, entre ville et campagne, entre types d'habitat et entre ménages âgés et jeunes.

Part du budget des ménages consacré à l'énergie (logement et déplacements)

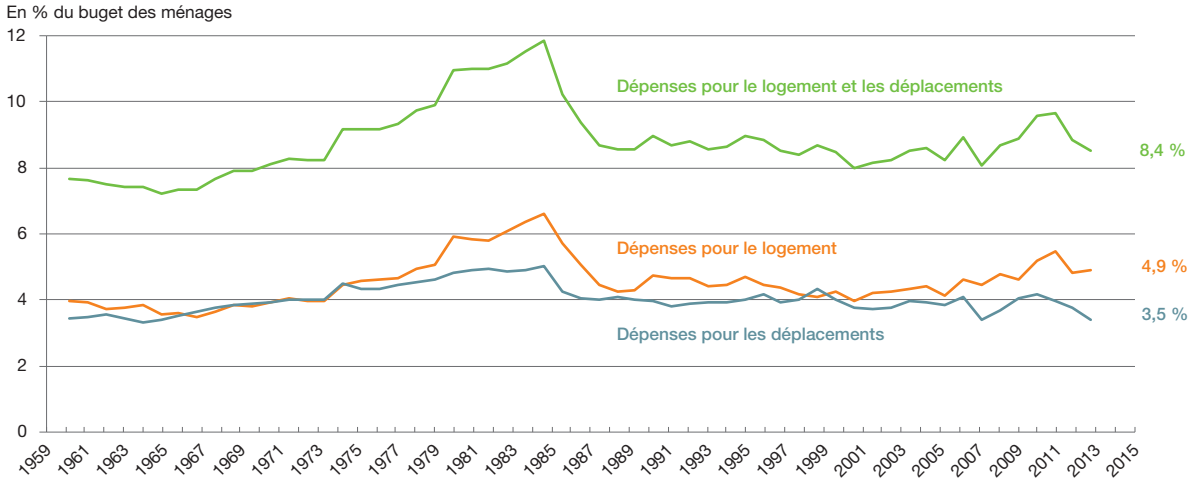

Note : *le budget des ménages est égal aux dépenses de consommation des ménages diminuées des loyers imputés.*
Source : *Insee, comptabilité nationale*

ENJEUX

L'énergie est un poste élevé du budget des ménages (près de 9 % en moyenne sur la période 1959-2015), qui est très dépendant du prix de l'énergie et difficilement ajustable à court terme. Ces dépenses contraintes peuvent faire basculer des ménages dans la pauvreté et creuser les inégalités. La maîtrise de la part du budget des ménages consacrée à l'énergie est un élément important de la stratégie nationale de transition écologique qui vise à réduire et à prévenir la vulnérabilité énergétique.

ANALYSE

Les dépenses d'énergie liées au logement et au transport représentent 8,4 % du budget des ménages en 2015. L'importante hausse des dépenses de chauffage en 2012 est liée à un retour des températures à la normale après une année 2011 exceptionnellement clémente. La baisse de la part de ces dépenses en 2014 et 2015 (respectivement - 0,8 et - 1,1 point par rapport à 2013) est liée à la baisse du prix des carburants pour la troisième année consécutive (- 9,5 % en 2015 après - 3,8 % en 2014 et - 2,4 % en 2013) et à la clémence des températures qui ont limité les dépenses de chauffage en 2014.

Depuis 30 ans, cette part budgétaire est restée relativement stable après un pic en 1985. Cette stabilité est le résultat d'évolutions structurelles contradictoires : globalement l'amélioration de la performance énergétique des logements et des véhicules, conjuguées au développement de modes de chauffage moins coûteux, semble avoir compensé l'étalement urbain, l'augmentation de la surface moyenne des logements et l'usage accru d'équipements électriques par les ménages. Les inégalités d'effort énergétique se sont accrues depuis 25 ans entre ménages modestes et ménages riches, entre ville et campagne, entre types d'habitat et entre ménages âgés et jeunes.

POUR EN SAVOIR PLUS

• www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1315, Les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans, Insee première n° 1315, octobre 2010
• www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=IP1176, Consommation d'énergie : autant de dépenses en carburants qu'en énergie domestique, Insee première n° 1176, février 2008

Part des stations de mesure ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM_{10}

La part des stations de mesure ne respectant pas le seuil journalier en PM_{10} pour la protection de la santé humaine a diminué dans les zones regroupant des agglomérations de 50 000 à 250 000 habitants, ainsi que dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants. Ces dernières sont les plus touchées. Les dépassements sont très dépendants des conditions météorologiques.

Évolution du pourcentage de stations de mesure ayant dépassé dans l'année le seuil journalier de protection de la santé humaine pour les particules PM_{10}

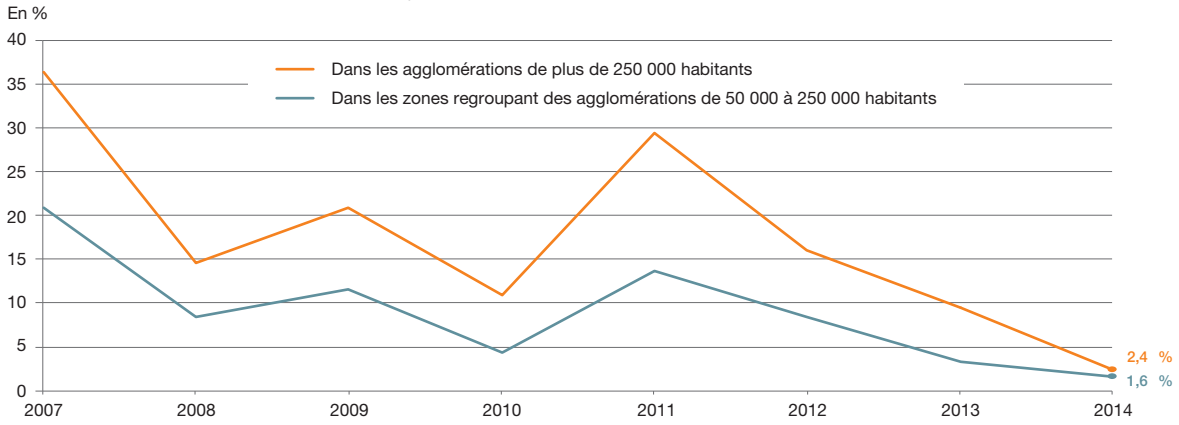

Notes : *PM_{10} : particules de diamètre inférieur à 10 µm ; seuil : 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an.*
Champ : *France métropolitaine et DOM.*
Source : *SDES d'après LCSQA, Géod'Air (base nationale de données de qualité de l'air), mai 2015*

ENJEUX

Les particules dans l'air ont des effets néfastes pour la santé à court et long termes, notamment respiratoires et cardio-vasculaires ; elles ont été classées en 2013 comme agents cancérigènes pour l'homme. Le dépôt et la persistance de ces dernières dans l'appareil respiratoire dépendent de leur taille. Les stations de mesure de la qualité de l'air constituent un instrument de suivi de l'exposition de la population aux particules. Celles dites inhalables, les PM_{10}, sont les plus mesurées.

ANALYSE

De 2007 à 2014, le pourcentage de stations de mesure dépassant le seuil journalier en PM_{10} pour la protection de la santé humaine a baissé dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que dans les zones regroupant des agglomérations de 50 000 à 250 000 habitants. Ce pourcentage est fortement influencé par la variabilité interannuelle des conditions météorologiques. Il est de 2,4 % en 2014 dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants et de 1,6 % dans les zones regroupant des agglomérations de 50 000 à 250 000 habitants. D'après le Citepa, en 2013 au niveau national, les particules PM_{10} sont émises à 33 % par le résidentiel-tertiaire, à 31 % par l'industrie, à 20 % par l'agriculture-sylviculture et à 16 % par les transports. Cette répartition peut varier selon les régions et localement.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publications > Références > Bilan de la qualité de l'air en France en 2014
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique L'essentiel sur > Environnement > Air > Pollution de l'air extérieur

Nombre de captages pour l'eau potable fermés

De 1994 à 2015, 8 627 captages d'eau destinée à la consommation humaine ont été abandonnés. La mauvaise qualité de l'eau, notamment en nitrates et pesticides, en est la première cause (38 % des abandons). Des raisons variées entraînent l'abandon de plus en plus de captages depuis 2009. Pourtant, alors que la reconquête de la qualité de l'eau est engagée sur 1 000 captages dits prioritaires, les abandons dus à la qualité ne diminuent pas.

Nombre de captages d'eau destinée à la consommation humaine abandonnés entre 1994 et 2015

Par cause d'abandon

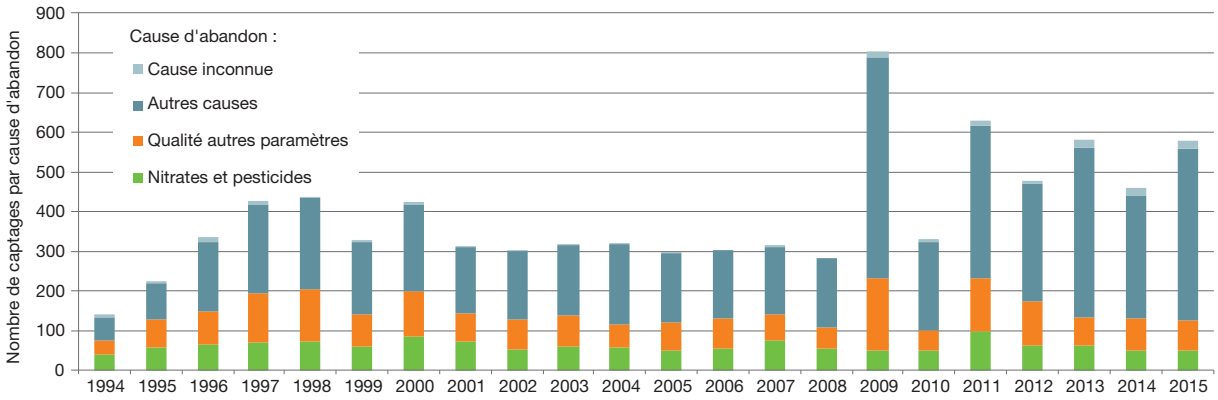

Sources : *SDES d'après ministère de la Santé ; ARS ; BRGM, banque de données ADES*

ENJEUX

Le suivi du nombre de captages d'eau destinée à la consommation humaine fermés est directement lié à la problématique santé-environnement. En effet, la qualité de l'eau est une des causes principales de ces abandons, notamment par excès de nitrates ou de pesticides ou la présence des microorganismes. La localisation des captages abandonnés révèle l'inégalité entre les territoires exposés notamment aux pollutions diffuses.

ANALYSE

Entre 1994 et 2015, 8 627 captages d'eau ont été abandonnés pour différentes causes dont la première est la qualité de l'eau (38 % des abandons), puis la rationalisation des réseaux (24 %), des débits trop faibles (11 %), des problèmes techniques ou de vétusté (9 %), une protection impossible (7 %), des causes administratives (9 %) et inconnues (2 %). Après avoir augmenté entre 1994 et 2000, puis s'être stabilisé jusqu'en 2008, le nombre de captages abandonnés augmente de nouveau depuis 2009.

Le nombre de captages abandonnés annuellement pour mauvaise qualité ne diminue pas : en moyenne 147 abandons par an, de 1994 à 2015, dont 62 pour des teneurs excessives en nitrates ou pesticides. Cependant, la proportion de captages fermés pour cause de nitrates et pesticides baisse sensiblement depuis 2009. Des mesures coûteuses sont prises pour conserver des captages d'eau destinée à la consommation humaine contaminée par des pollutions diffuses : installation d'usines de dénitrification, réalisation de forages d'eau profonds sans pollution anthropique pour diluer l'eau des captages contaminés, plans d'actions dans les aires d'alimentation de 1 000 captages dits prioritaires, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/bil0212.pdf, Abandon de captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine (Bilan février 2012)
- www.developpement-durable.gouv.fr/La-preservation-de-la-ressource-en.html
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publications > RéférenceS > L'environnement en France - Édition 2014, la préservation de la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine (p.325)

Évolution des nitrates dans la ressource en eau destinée à la consommation humaine

La ressource utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine subit les pressions de divers polluants. 1 % des captages et 2 % des volumes d'eau brute destinée à la consommation humaine présentent une concentration moyenne annuelle en nitrates dépassant 50 mg/l (limite de qualité à respecter dans les eaux distribuées).

Parts des captages et des volumes d'eau brute destinée à la consommation humaine dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg/l

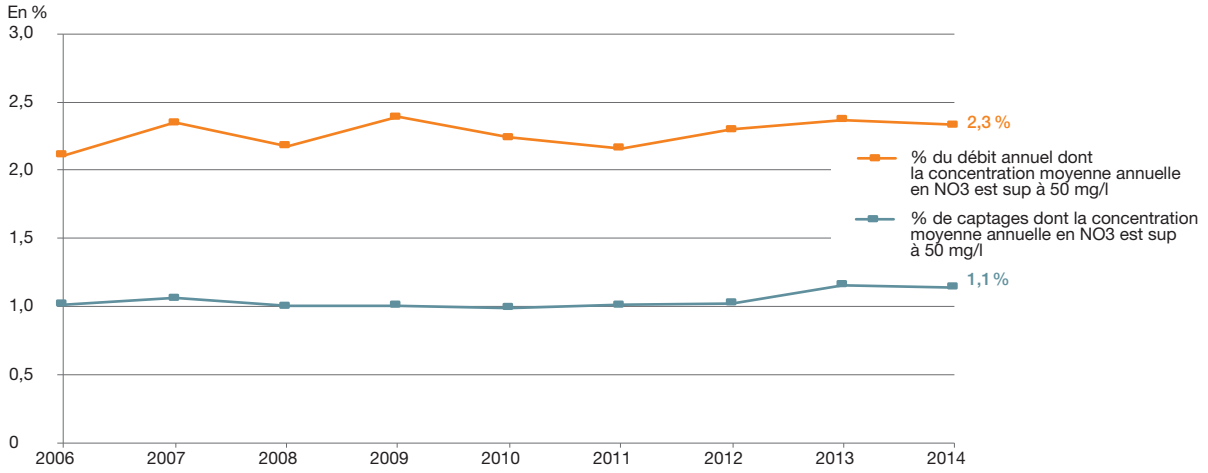

Source : *ministère chargé de la santé ; ARS, base de données SISE-Eaux*

ENJEUX

Cet indicateur illustre la problématique de santé-environnement liée à la qualité de la ressource utilisée pour la production d'eau potable. Il suit en particulier la pollution diffuse due aux nitrates, en lien avec les pratiques agricoles notamment. Dans le cas où la limite réglementaire de 50 mg/l de nitrates est dépassée (100 mg/l pour les eaux souterraines), le responsable de la production et de la distribution de l'eau (collectivité gestionnaire) doit mettre en place des mesures curatives, accompagnées dans certains cas de mesures préventives, afin de garantir au consommateur une eau potable de qualité.

ANALYSE

D'une façon générale, les ressources en eau impactées par une teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité (eau brute d'origine superficielle et eau distribuée) représentent un nombre très restreint de captages (1 % environ), les volumes d'eau concernés étant quant à eux plus importants mais néanmoins également restreints par rapport aux volumes totaux délivrés (2 % environ).

Par ailleurs, sur les neuf années considérées (années 2006 à 2014), l'indicateur a peu évolué, à la fois en termes de nombres de captages et de volumes d'eau prélevés. Cette « stabilité » peut s'expliquer en partie par les difficultés rencontrées à agir de façon efficace contre les pollutions diffuses. En effet, les mesures prises dans le cadre de la directive nitrates, sont jugées insuffisantes par la Commission européenne. Un renforcement de ces actions est en cours de définition par les services de l'État (1 000 captages prioritaires pour lesquels devront être engagés des plans d'action contre les pollutions diffuses dans les prochaines années).

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.sante.gouv.fr/eau-du-robinet.html
- www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable
- www.ades.eaufrance.fr/Spip.aspx?page=spip.php?article417

Inégalités de temps d'accès aux soins de proximité

La distance aux services de santé de proximité (médecins généralistes, infirmiers libéraux, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes et pharmacies), présente de fortes disparités entre territoires. En 2013, dans les territoires les moins urbanisés (moins de 25 hab/km²), 34,6 % de la population habite à plus de 7 minutes en voiture d'au moins un de ces services. La plupart des aires urbaines de plus de 500 habitants/km² disposent de ces services de santé courants sur leur territoire.

Proportion de la population résidant à plus de 7 minutes d'au moins un service de santé de proximité, selon la densité de population du bassin de vie en 2013

En %

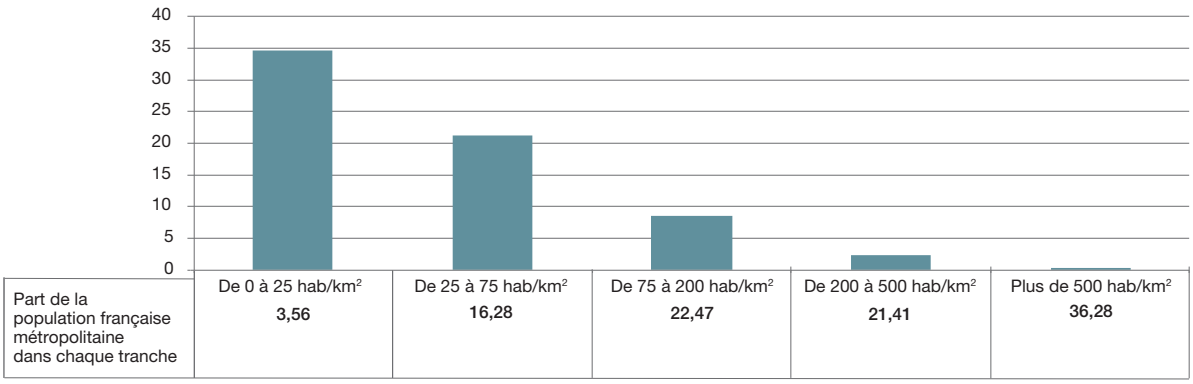

Note : *la distance est calculée par rapport au centre de la commune de résidence. Tous les habitants d'une même commune ont donc le même temps d'accès aux équipements. Densité moyenne française : 102 hab/km². France métropolitaine.*
Source : *Insee, Metric, recensement de la population 2013 et base permanente des équipements*

ENJEUX

La présence de services de santé est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants. Sur un territoire, elle contribue à l'installation de nouvelles populations, et à assurer le bien-être de celles qui en ont le plus besoin (personnes âgées, enfants…). La disparité des temps d'accès aux soins de proximité entre les territoires permet de mesurer certaines inégalités en santé-environnement.

ANALYSE

En France métropolitaine, en 2013, 7,2 % de la population, soit près de 4 767 000 personnes, habite à plus de 7 minutes d'au moins un équipement de soins de proximité. Les différences entre territoires sont très marquées. Les bassins de vie très urbanisés, avec une densité de population forte (plus de 500 hab/km²), sont aussi ceux où la présence d'équipements est la plus importante. La part de la population éloignée des services de soins de proximité augmente à mesure que la densité du bassin de vie baisse. L'urbanisation n'est pas le seul facteur de différence. En effet, les territoires situés en zone montagneuse ou au sud et à l'est du Bassin parisien sont plus concernés par l'éloignement des services courants de santé. Au contraire, dans l'ouest de la France, y compris dans les bassins de vie peu urbanisés, très peu de personnes sont éloignées des équipements de soins de proximité.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.insee.fr, thème Santé
- www.drees.sante.gouv.fr
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Développement durable > Indicateurs territoriaux

Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB

En 2015, les recettes fiscales environnementales s'élèvent à 47,7 milliards d'euros. Elles représentent 4,9 % du montant total des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) et 2,2 % du PIB. La part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB a nettement augmenté en 2015, retrouvant des niveaux proches de ceux de l'année 2000.

Part des taxes environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB, évolution des recettes annuelles

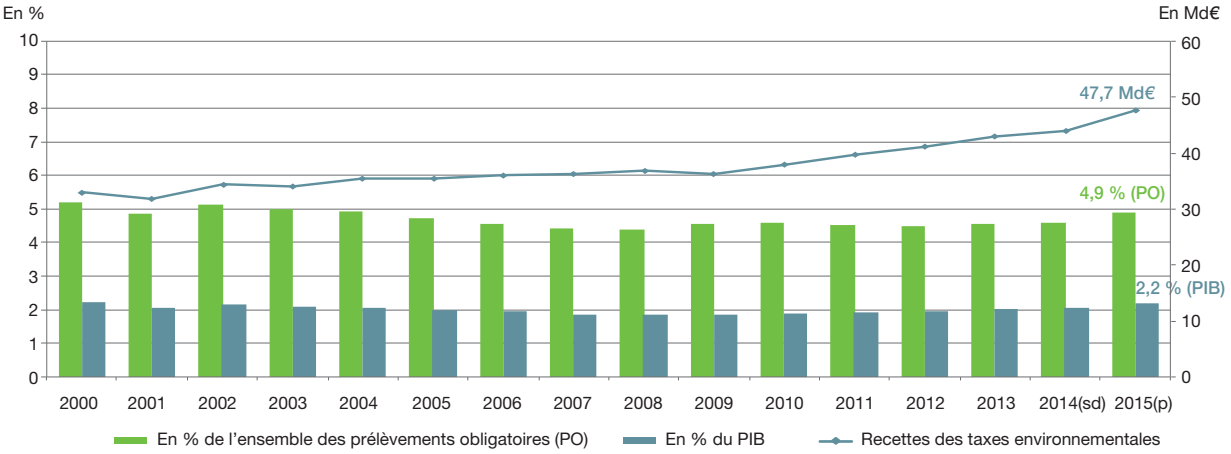

Source : *SDES, Insee*

ENJEUX

Cet indicateur mesure l'importance relative de la fiscalité verte dans le PIB et les prélèvements obligatoires, et son évolution. Cet instrument économique permet d'intégrer dans les prix des produits une part des externalités causées à l'environnement. La fiscalité écologique vise à orienter le comportement des acteurs vers la production ou la consommation des produits les moins polluants. L'objectif poursuivi est d'organiser un transfert de charges au sein du système fiscal dans son ensemble, pour inciter à la transition écologique sans alourdir le poids de la fiscalité.

ANALYSE

La part des taxes environnementales dans les prélèvements obligatoires approche 5 % en 2015 et leur part dans le PIB dépasse les 2 %. C'est une rupture assez nette par rapport aux deux périodes précédentes, d'abord de baisse (2000-2008) puis de redressement modéré (2009-2014), si bien que l'on revient au niveau de l'année 2000. Le montant des recettes des taxes environnementales a ainsi augmenté de 3,8 Md€ entre 2014 et 2015, soit une croissance de + 8,6 %. Cette progression est portée par les taxes sur l'énergie, qui représentent 39 Md€, soit près de 81 % des recettes fiscales environnementales totales. La hausse des taxes sur l'énergie (+ 12 % entre 2014 et 2015) est la conséquence de la création de la contribution climat énergie, taxe carbone intégrée comme composante à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (26,3 Md€ en 2015, soit + 2,4 Md€ par rapport à 2014) et du renchérissement des coûts du service public de l'électricité qui induisent une augmentation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE : 6,9 Md€ en 2015, soit + 1,2 Md€ par rapport à 2014).

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Publications > Chiffres & statistiques > 2013 > Les recettes fiscales environnementales en 2012
- www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Salle de lecture > La fiscalité environnementale en France : un état des lieux (Références - Avril 2013)
- http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=tsdgo410&language=fr

Investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie

En 2015, 8 % des investissements réalisés dans l'industrie sont destinés à économiser l'énergie. Cette part a fortement augmenté ces 20 dernières années. De 3 % en 1994, la part des investissements pour économiser l'énergie augmente pour atteindre 6 % entre 1998 et 2006. Cette part augmente à nouveau au-delà de 2007, période de récession puis de croissance atone.

Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie

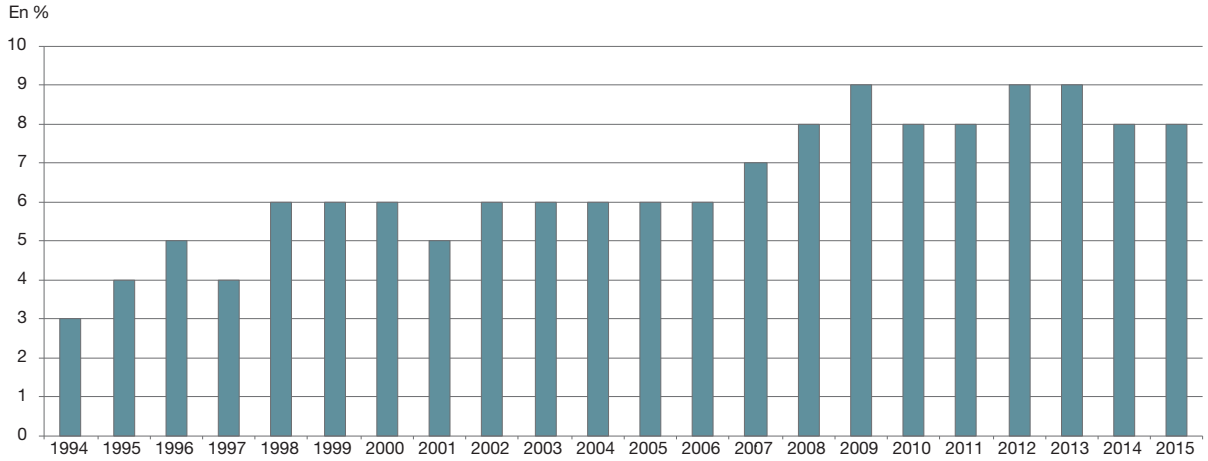

Note : *pourcentage des investissements de l'industrie manufacturière, extractive et autres destinés à la rationalisation et à la modernisation en vue d'économiser l'énergie : réalisation constatée en avril de l'année suivante en France métropolitaine.*
Source : *Insee, Enquête de conjoncture sur l'investissement dans l'industrie*

ENJEUX

Encourager les investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie est une priorité forte de la transition énergétique pour anticiper les bouleversements environnementaux et leurs conséquences économiques et sociales.

ANALYSE

En 2015, 8 % des investissements réalisés dans l'industrie sont destinés à économiser l'énergie. Cette part a fortement augmenté sur les 20 dernières années. De 3 % en 1994, la part des investissements pour économiser l'énergie augmente pour atteindre 6 % entre 1998 et 2006. Cette part augmente à nouveau au-delà de 2007, alors que l'on est en phase de récession puis de croissance atone. En période de contexte économique peu porteur, les entreprises sont sans doute encore plus enclines à investir dans des équipements plus performants et entraînants des économies d'énergie.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les indicateurs de l'économie verte : www.developpement-durable.gouv.fr/Les-indicateurs-de-l-economie.html
- Enquête de conjoncture sur l'investissement dans l'industrie : www.bdm.insee.fr/bdm2/choixTheme?code=15

Évolution des encours d'investissements socialement responsables

Les encours d'investissements socialement responsables (ISR) sont en hausse à 222,9 milliards d'euros en 2014 contre 169,7 milliards en 2012 (+ 31 %). La croissance du marché de l'ISR est tirée non seulement par les investisseurs institutionnels avec des encours à 12,4 milliards d'euros (+ 12 %), mais aussi par les investisseurs particuliers avec 50,1 milliards (+ 20 %).

Évolution des encours investissements socialement responsables (ISR) détenus par les investisseurs français

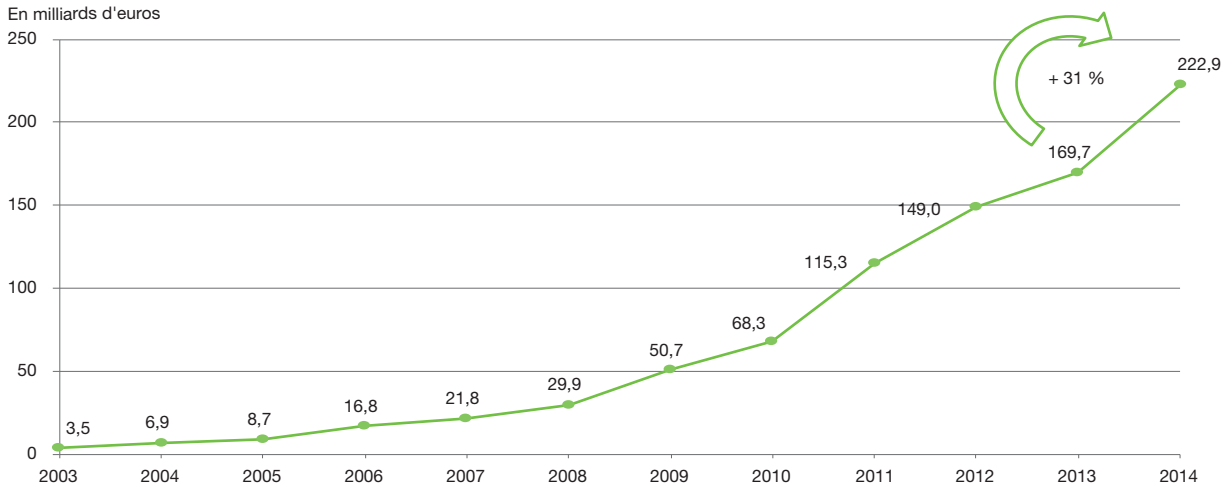

Note : *chiffres du marché recueillis par la société Novethic, basés sur une enquête exhaustive auprès des professionnels. Les fonds labellisés par Novethic, basés sur un processus d'analyse beaucoup plus restrictif, sont aujourd'hui au nombre de 120 pour environ 23 milliards d'euros. Il n'existe pas de label public sur l'ISR à la date d'élaboration de cet indicateur.*
Source : *Novethic*

ENJEUX

L'enjeu est de flécher et d'orienter les capitaux vers les bons investissements qui correspondent à la fois à la rationalité économique et aux orientations bénéfiques pour la société. L'indicateur permet de mesurer les investissements « ISR » réalisés qui répondent à cet enjeu et sont nécessaires à la transition écologique.

ANALYSE

Les encours ISR (toutes catégories confondues : fonds, épargne salariale, mandats...) ont progressé fortement de 3,9 milliards en 2003 à 222,9 milliards d'euros en 2014. En 2013, les encours ISR s'élevaient à 169,7 milliards d'euros. Ils ont donc enregistré une progression de 31 % entre 2013 et 2014, soit une augmentation conséquente par rapport à l'année précédente (14 % entre 2012 et 2013). En 2014, 19 % des encours ISR sont constitués d'actions, 65 % d'obligations. Les encours détenus par les particuliers (à travers notamment l'épargne salariale et l'assurance-vie) s'élèvent à 40,9 milliards d'euros et représentent 18 % du marché de l'ISR, contre 182 milliards d'euros pour les investisseurs institutionnels (82 % du marché de l'ISR).

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.novethic.fr, Rubrique ISR et RSE > Les chiffres de l'ISR

Évolution des encours d'obligations durables en France

Les obligations durables recouvrent différents types d'émissions : les obligations vertes ou environnementales (*green bonds*), les obligations climatiques (*climate bonds*), et les obligations socialement responsables (*social bonds*). Une obligation durable est une dette émise sur le marché et destinée à financer des projets qui ont pour objectifs de générer des bénéfices environnementaux et sociaux ou de réduire la vulnérabilité à des changements environnementaux ou sociaux.
Les encours des obligations durables émises par des investisseurs français ont connu une forte croissance entre 2012 et 2015, progressant de 593 à 5 595 millions d'euros, soit une multiplication par près de 10 en 4 ans. Entre 2014 et 2015, les encours d'obligations durables ont connu une croissance de 45 %.

Évolution des encours des obligations durables émises par les investisseurs français

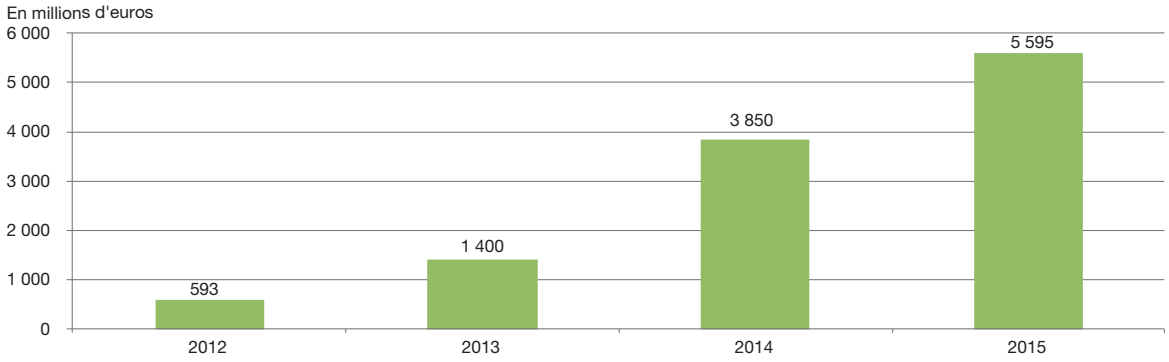

Note : *chiffres du marché recueillis par la société Novethic, basés sur une enquête exhaustive auprès des professionnels.*
Sources : *Novethic ; CBI*

ENJEUX

L'enjeu est d'orienter les capitaux vers des investissements qui financent des projets générant des bénéfices sociaux et environnementaux. L'indicateur permet d'apprécier la dynamique de ce marché pouvant contribuer au financement de la transition écologique et énergétique.

ANALYSE

Les obligations durables connaissent un intérêt grandissant en tant que nouvel outil de financement pour le développement durable. Elles permettent d'améliorer la transparence de l'information, notamment par un dispositif de suivi et de reporting détaillé des émissions.

La croissance des encours observée depuis 2012 s'explique par le fait que les obligations durables permettent aux émetteurs de diversifier leurs moyens de financement, d'attirer de nouveaux investisseurs pour financer des projets environnementaux, sociaux et durables, et d'encourager l'attractivité des territoires via le financement de projets locaux. Quant aux investisseurs, cet outil leur permet de mieux maîtriser les risques liés aux controverses et de donner plus de visibilité à leurs engagements en faveur de la croissance verte.

Parmi les obligations durables, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer soutient plus particulièrement les obligations vertes. La Présidence de la France de la COP21 et la conférence environnementale 2016 ont été l'occasion de soutenir officiellement le dispositif des obligations vertes. La France souhaite en effet devenir le premier pays à émettre des obligations vertes souveraines, et promeut l'émission d'obligations vertes par les collectivités territoriales.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.novethic.fr, rubrique ISR et RSE
- www.climatebonds.net, rubrique Resources > Reports & Publications > Bonds & climate 2015
- www.climatebonds.net, rubrique The Market > Labelled Green Bonds data

Emploi dans l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur important, pesant en 2014, 10,5 % de l'effectif salarié et 8,5 % de la masse salariale. Sa valeur ajoutée est estimée à 93 milliards d'euros en 2014, soit 5,5 % de l'ensemble de l'économie. Sa présence est inégale selon les territoires et compte particulièrement dans l'emploi des zones peu industrielles.

Part de l'emploi salarié dans l'économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié total

En %

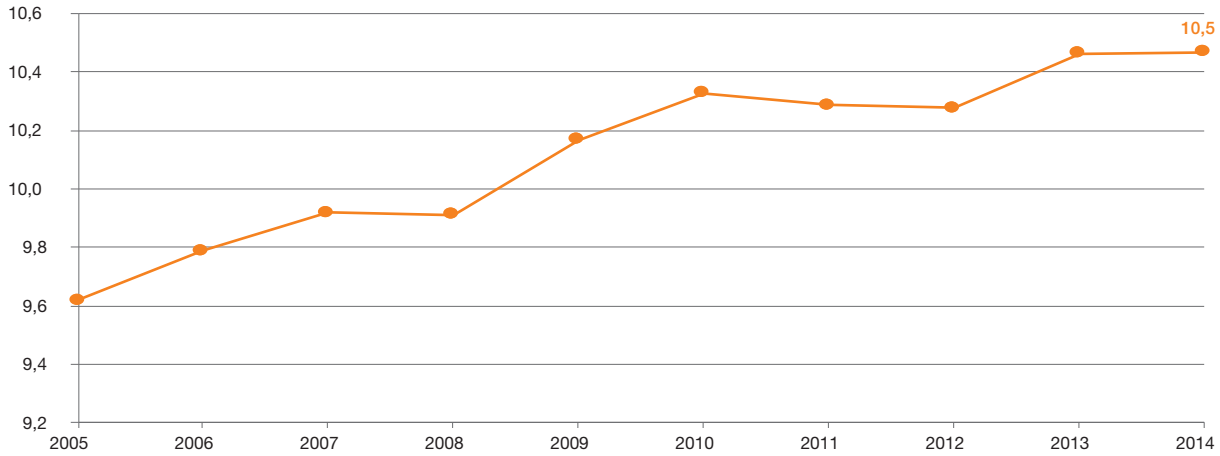

Note : *l'économie sociale et solidaire (ESS) est définie par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014. Elle comprend les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations, et les sociétés commerciales qui poursuivent un but social, une lucrativité encadrée et une gouvernance démocratique et qui sont enregistrées au registre du commerce et des sociétés en qualité d'entreprise de l'ESS. Les données de ce graphique correspondent au socle premier défini par la loi, avant la mise en œuvre des dispositions relatives aux sociétés commerciales, intervenue au début de 2016.*
Source : *Insee, Clap*

ENJEUX

L'économie solidaire est une approche différente de «l'économie capitaliste de marché», son principe étant de démontrer que l'activité économique est pleinement compatible avec la redistribution équitable des richesses entre populations, territoires et générations. Cette vision de l'économie s'inscrit dans les principes du développement durable, les activités économiques devenant un moyen au service d'un projet sociétal.

ANALYSE

En 2014, l'économie sociale et solidaire représente 10,5 % de l'effectif salarié (personnes physiques) et 8,5 % de la masse salariale. Sa valeur ajoutée est estimée à 93 milliards d'euros en 2014, soit 5,5 % de l'ensemble de l'économie. Toutefois, son importance va au-delà de ces indicateurs économiques qui, par exemple, ne prennent pas en compte le bénévolat. Parmi les quatre familles traditionnelles de ce secteur (coopératives, associations, mutuelles et fondations), ce sont les associations qui pèsent le plus lourd en matière d'emploi, avec 1,8 million de salariés en 2014.

Inégale selon les territoires, la présence de l'économie sociale et solidaire compte particulièrement dans l'emploi des zones peu industrielles.

POUR EN SAVOIR PLUS

• www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1522 : l'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité, Insee Première n°1522, novembre 2014

Valeur ajoutée des éco-activités

En 2014, la valeur ajoutée dans les éco-activités représente 1,4 % du PIB soit 29,9 milliards d'euros.
La richesse créée par la production de ces biens et services concourant à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources a augmenté de 0,5 % en un an. Cette hausse est due au domaine des énergies renouvelables ainsi qu'à l'agriculture biologique.

Valeur ajoutée des éco-activités par rapport au PIB

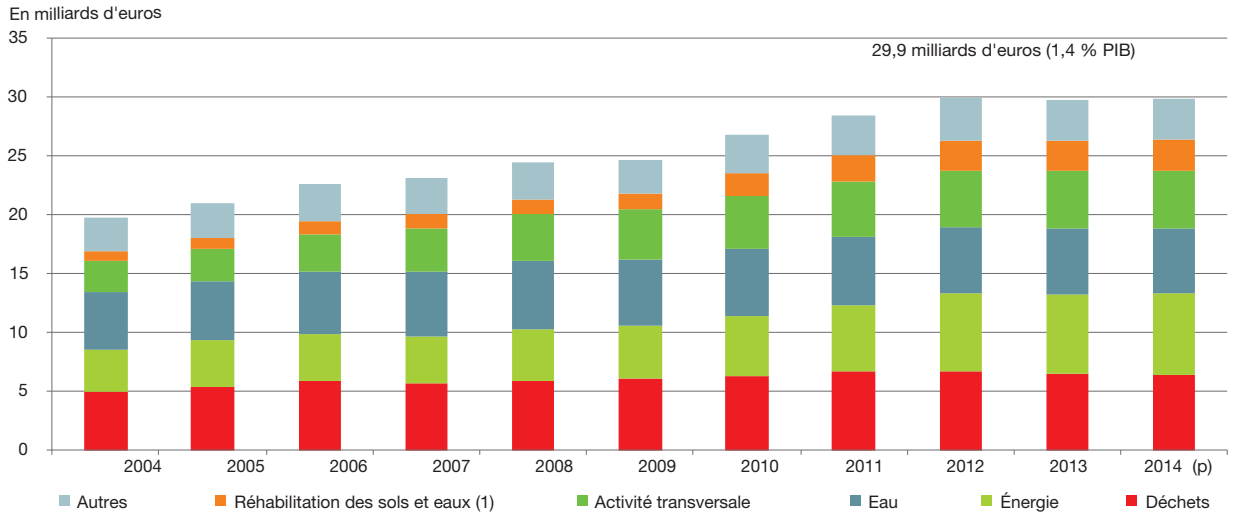

Notes : *(p) Données provisoires.*
(1) Protection et restauration des sols et masses d'eau, y compris agriculture biologique.
Sources : *SDES ; Insee, EAP, Esane, Comptes nationaux base 2010 ; Ademe*

ENJEUX

La part des éco-activités dans l'ensemble de l'économie augmente depuis 2004 du fait d'un accroissement de la valeur ajoutée plus soutenu que celui du PIB (respectivement 4,3 % et 2,3 % en moyenne). L'importance progressive des éco-activités dans l'économie française ces 10 dernières années marque ainsi la montée en charge de la gestion des ressources et de la protection de l'environnement dans l'économie française.

ANALYSE

La valeur ajoutée des éco-activités tous domaines confondus connait une évolution moyenne annuelle de 4,3 % entre 2004 et 2014. Le domaine de la protection et la restauration des sols et masses d'eau est le plus dynamique sur cette période (+ 12,0 % en moyenne par an) grâce aux importantes conversions à l'agriculture biologique effectuées. Entre 2013 et 2014, la valeur ajoutée de ce domaine progresse de 7 %.

La hausse de production d'énergies renouvelables, notamment dans le photovoltaïque et l'éolien, a contribué également à une hausse de la valeur ajoutée ces dix dernières années (7,2 % en moyenne par an). Cette dernière augmente de 3,8 % entre 2013 et 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

• www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Environnement > Économie, emploi, formations Éco-activités et emploi environnemental

Demandes et offres d'emplois pour les métiers verts et verdissants

En 2015, 14 % des offres d'emploi collectées par Pôle emploi et 16 % des demandeurs d'emploi inscrits sont concernés par l'économie verte. Les métiers de l'économie verte ne sont pas épargnés par la hausse du nombre de demandeurs d'emploi. L'année 2015 marque une reprise des offres d'emploi, légèrement moindre pour les métiers de l'économie verte.

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2010 et 2015

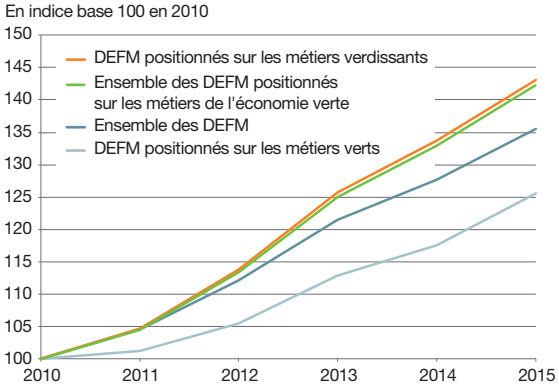

Note : *demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM), catégories A, B ou C. Le nombre de DEFM est comptabilisé en moyenne annuelle des 13 mois compris entre décembre de l'année n-1 et décembre de l'année n.*
Champ : *France entière (hors Mayotte), données brutes.*
Sources : *Dares ; SDES d'après Pôle Emploi, données marché du travail*

Évolution du nombre d'offres d'emploi déposées par les employeurs entre 2010 et 2015

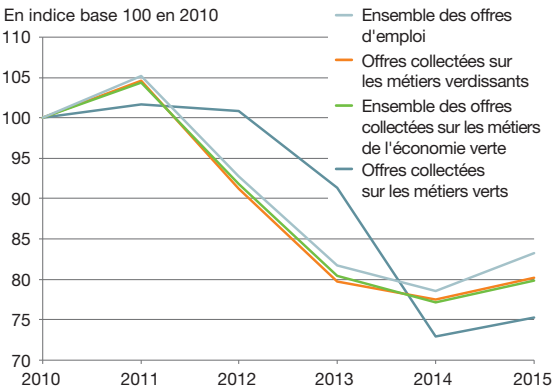

Note : *le nombre d'offres d'emploi collectées est le cumul sur 12 mois des offres d'emploi collectées mensuellement.*
Champ : *France entière (hors Mayotte), données brutes.*
Sources : *Dares ; SDES d'après Pôle Emploi, données marché du travail*

ENJEUX

Le suivi des demandes et offres d'emploi concernant les métiers de l'économie verte (métiers verts et verdissants) permet de disposer d'un diagnostic permettant d'accompagner les transitions professionnelles liées à la transition écologique.

ANALYSE

En 2015, les demandeurs d'emploi sont, en moyenne, près de 906 700 à être inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C et à rechercher un métier de l'économie verte. Parmi eux, environ 39 400 recherchent un métier vert, à finalité environnementale, et 867 300 un métier potentiellement verdissant, dont le contenu a évolué ou nécessite d'évoluer pour intégrer les enjeux environnementaux. La hausse continue du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) depuis 2010 concerne tous les métiers, qu'ils relèvent de l'économie verte (7,3 % en moyenne par an entre 2010 et 2015) ou non (6,3 %). L'augmentation sur la période est moindre pour les métiers verts (4,7 % en moyenne par an).

Cette même année, les employeurs ont déposé près de 369 500 offres d'emploi auprès de Pôle emploi sur les métiers verts (plus de 22 400) ou verdissants (environ 347 000). Après deux années de baisse importante du nombre d'offres d'emploi sur l'ensemble des métiers (12 % en moyenne par an entre 2011 et 2013) et un ralentissement en 2014 (- 3,8 %), l'année 2015 marque une reprise des offres (6 %) qui touche également, mais plus légèrement, les métiers de l'économie verte (3,5 %). Concernant les métiers verts, la reprise des offres d'emploi déposées par les employeurs en 2015 apparaît (3,2%) succède à une baisse relative du nombre d'offres d'emploi entre 2011 et 2013 (5,2 % en moyenne par an) et une forte diminution en 2014 (20,2 %).

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Essentiel sur > Environnement > Métiers de l'économie verte > Marché du travail
- www.pole-emploi.fr/accueil, rubrique « Mon parcours info » > Candidat > Découvrir le marché du travail > Les métiers > Les emplois de l'économie verte
- www.travail-emploi.gouv.fr, rubrique « Dares – Études et statistiques » > « Données statistiques (de A à Z) »

Insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales par domaine

En 2010, 3,4 % des jeunes sortis du système éducatif sont arrivés sur le marché du travail après avoir suivi une formation initiale en environnement. Le domaine de formation, plus que le niveau d'études, semble influer sur l'insertion professionnelle de ces jeunes. Ceux ayant suivi une formation dans les domaines de la prévention des pollutions et de l'énergie connaissent *a priori* une meilleure trajectoire professionnelle sur leurs trois premières années de vie active.

Insertion professionnelle des jeunes issus des formations environnementales par domaine

En %

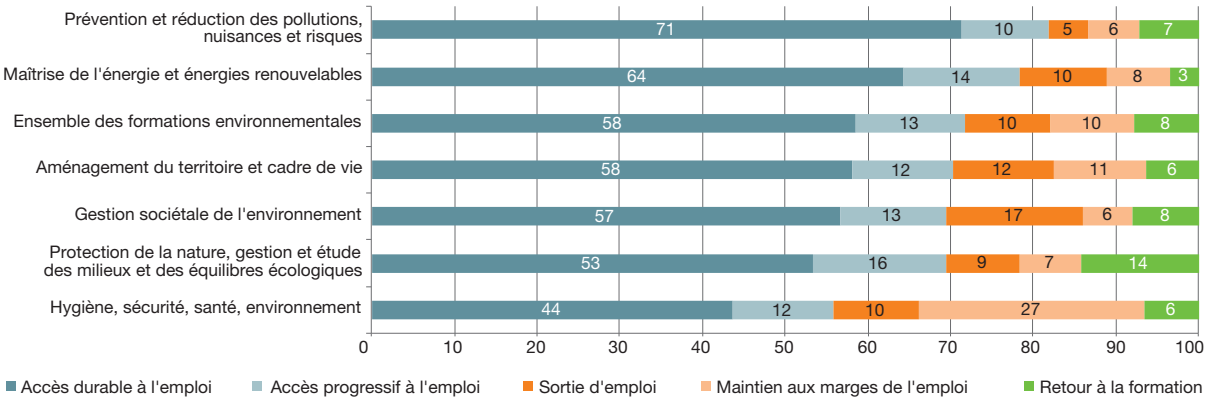

Champ : *France métropolitaine, diplôme préparé en 2009-2010.*
Source : *SDES, d'après Cereq, enquête 2013 auprès de la génération « 2010 »*

ENJEUX

Comprendre l'insertion des jeunes issus des filières environnementales peut aider à l'identification des leviers en vue de l'améliorer.

ANALYSE

Sur la période 2010-2013, 71 % des formés en prévention des pollutions et 64 % des formés du domaine de l'énergie accèdent durablement à l'emploi (contre 58 % pour l'ensemble des sortants de formations environnementales). Peu connaissent des situations de chômage durable ou récurrent (respectivement 5 % et 7 % contre 8 %). 80 % des jeunes formés en prévention des pollutions arrivent sur le marché du travail en 2010 avec un niveau de diplôme supérieur ou égal à Bac + 3 ; un niveau Bac pour plus d'un jeune sur deux ayant préparé un diplôme lié à l'énergie. Les formés en hygiène, sécurité, santé, environnement présentent, quant à eux, les trajectoires professionnelles les plus difficiles. L'aménagement du territoire et la protection de la nature sont les domaines de formation les plus attractifs en 2010, mais pas forcément les plus propices à l'insertion. Les formés en gestion sociétale de l'environnement, tous issus de l'enseignement supérieur, sont 57 % à accéder durablement à l'emploi.

Par rapport à la génération 2007, l'insertion sur le marché du travail se dégrade moins pour les sortants d'une formation environnementale que pour les autres formations, mais la proportion d'emplois à durée déterminée progresse davantage pour les sortants d'une formation environnementale.

POUR EN SAVOIR PLUS

• Publications :
- L'insertion professionnelle des jeunes sortis d'une formation initiale en environnement en 2010
- Formations environnementales : qualité de l'insertion et ressenti sur les débouchés professionnels
• http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Essentiel sur > Environnement > Formations environnementales et insertion professionnelle
• http://www.cereq.fr, rubrique Accès aux données > Enquête d'insertion (Génération)

Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement

En 2014, la dépense nationale de recherche et développement (R&D) pour la protection de l'environnement atteint 5 milliards d'euros. Après une progression réduite entre 2011 et 2013, sa croissance s'accélère en 2014. Le secteur privé effectue près des trois quarts de cette dépense. Les entreprises peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs d'aides publiques.

Évolution des dépenses nationales de R&D globale et en environnement depuis 2006

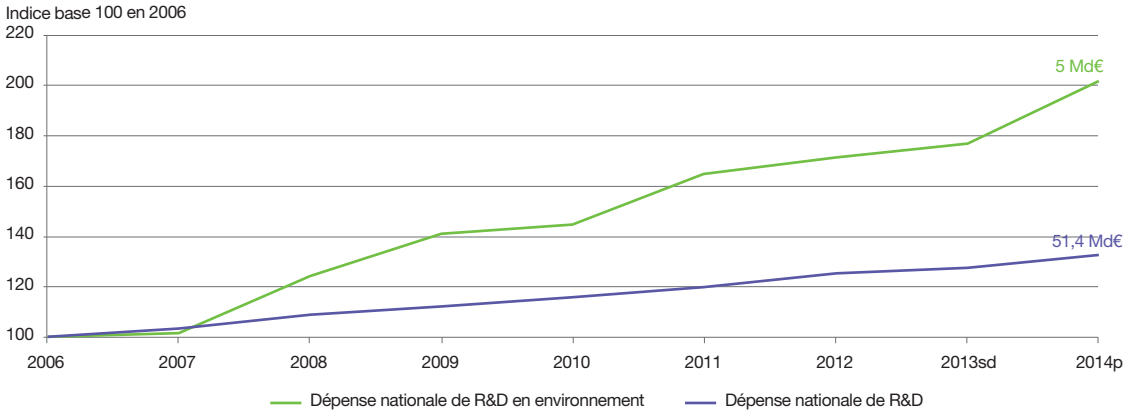

Note : *sd=données semi-définitives p=données provisoires.*
Source : *SDES, Compte satellite de l'environnement 2016, d'après les enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

ENJEUX

Cet indicateur mesure le poids des dépenses de recherche et développement (R&D) environnementales dans l'ensemble des dépenses de R&D. Le niveau de la dépense nationale de R&D totale représente 2,4 % du PIB. L'augmentation à la fois du montant et de la part de la R&D en environnement permettra de suivre le verdissement de la recherche et de l'innovation, indispensable pour faire évoluer les pratiques industrielles et agricoles vers une économie plus sobre.

ANALYSE

La dépense nationale de recherche et développement (R&D) totale s'élève à 51,4 milliards d'euros en 2014, soit 2,4 % du PIB. Les activités de R&D pour la protection de l'environnement, dont le périmètre est défini au niveau européen par la classification des activités et dépenses de protection de l'environnement, représentent une dépense de 5 milliards d'euros en 2014. Depuis 2006, cette dernière a augmenté deux fois plus rapidement que la dépense nationale de R&D totale, en raison des changements du contexte réglementaire et de la mise en place de pôles de compétitivité qui ont pu soutenir la R&D en environnement. Parmi les 71 pôles de compétitivité créés depuis 2005, 7 d'entre eux couvrent le seul domaine « écotechnologies/environnement ».

En 2014, le rythme de croissance s'est accéléré, en raison d'une hausse conjuguée des dépenses du secteur privé et de la part consacrée à l'environnement. La recherche effectuée dans le secteur privé représente près des trois quarts de la dépense de R&D environnementale. Les entreprises peuvent s'appuyer sur plusieurs dispositifs d'aides publiques tels que le crédit d'impôt recherche, les grands programmes technologiques civils, les crédits incitatifs des ministères, et les fonds européens.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0538
- http://comptetitivite.gouv.fr

Investissements d'avenir opérés par l'Ademe : effet d'entraînement de l'intervention publique sur les investissements privés

Pour soutenir l'innovation en vue d'accélérer la transition écologique, l'Ademe s'est vue confier en 2010 la responsabilité de crédits du grand emprunt puis en 2014 une nouvelle vague de crédits du programme des investissements d'avenir. Cet indicateur permet de mesurer l'effet d'entrainement de financements publics sur les investissements privés. Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir opérés par l'Ademe, en 2015, pour 1 euro engagé provenant du secteur public, 2,79 euros ont été investis dans le coût total du projet (financements publics et privés).

Effet d'entrainement de l'intervention publique sur les investissements privés pour le programme d'investissements d'avenir de l'Ademe

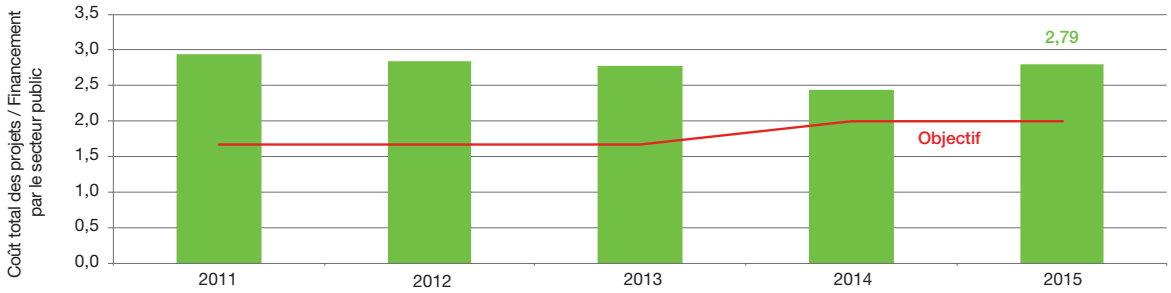

Note : *PIA = programme d'investissement d'avenir. PIA 1 : 1er programme de 2010 à 2013 – PIA 2 : 2e programme de 2014 à 2020. Les valeurs annuelles sont des valeurs en cumul fin d'année - Objectif : cibles inscrites dans les conventions du PIA 1 puis 2. L'augmentation de l'objectif est due à la nouvelle cible inscrite dans les conventions du PIA 2.*
Source : *Ademe*

ENJEUX

Cet indicateur permet de suivre l'effet d'entrainement de l'intervention publique dans les démarches d'innovation du secteur privé, dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir (PIA) opérés par l'Ademe. Ces programmes couvrent les domaines des énergies décarbonées, de la chimie verte, de l'économie circulaire et du numérique (des démonstrateurs de la transition écologique et énergétique), ainsi que celui des véhicules et transports du futur. Ces programmes contribuent à l'engagement des acteurs économiques vers la transition écologique.

ANALYSE

Dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir opérés par l'Ademe, en 2015, pour 1 euro engagé provenant du secteur public, 2,79 euros ont été investis dans le coût total du projet (financements publics et privés). Le total des fonds confiés à l'Ademe de 2011 à fin 2015 pour les PIA 1 et 2 s'élève à 2,97 milliards d'euros.

Avec les PIA de la 2e génération, l'objectif a été revu à la hausse, la cible est portée de 1,67 à 2 à partir de 2014.

Le résultat de cet indicateur est nettement au-dessus de l'objectif fixé. Les trois premières années, tous les projets ayant fait l'objet d'une décision du Premier ministre, signés ou non, sont inclus. À partir de 2014, seules les conventions signées sont prises en compte.

Au sein du programme d'investissement d'avenir confié à l'Ademe, à fin 2015, la convention « Démonstrateurs de transition écologique et énergétique » représentait 56 % des projets engagés juridiquement pour un effet d'entraînement de 2,61. La convention « Véhicules et transports du futur » représentait 44 % des projets engagés juridiquement pour un effet d'entraînement de 3,06.

À fin 2015, l'Ademe finance 299 projets à travers ces PIA, dont les montants oscillent entre 136 000 € et 228 millions d'euros. Sur les cinq premiers mois de l'année 2016, la volumétrie des projets soutenus augmente avec 144 nouveaux projets à petits montants portés par des PME.

POUR EN SAVOIR PLUS

• www.ademe.fr, rubrique Accueil > Entreprises et monde agricole > Innover et se développer > Programme d'Investissements d'Avenir – PIA

Nombre de participants aux sciences participatives dans le domaine de la biodiversité

La participation du public à la production de données sur la nature témoigne de l'intérêt porté par les citoyens à la biodiversité. Ce public possède souvent des connaissances naturalistes, qu'il peut ainsi utiliser dans un cadre scientifique. En 2015, près de 50 000 personnes, au moins, ont contribué à des programmes de « sciences participatives » sur la biodiversité, ce qui représente une évolution de 109 % par rapport à 2011.

Évolution de l'implication des citoyens dans les sciences participatives liées à la biodiversité

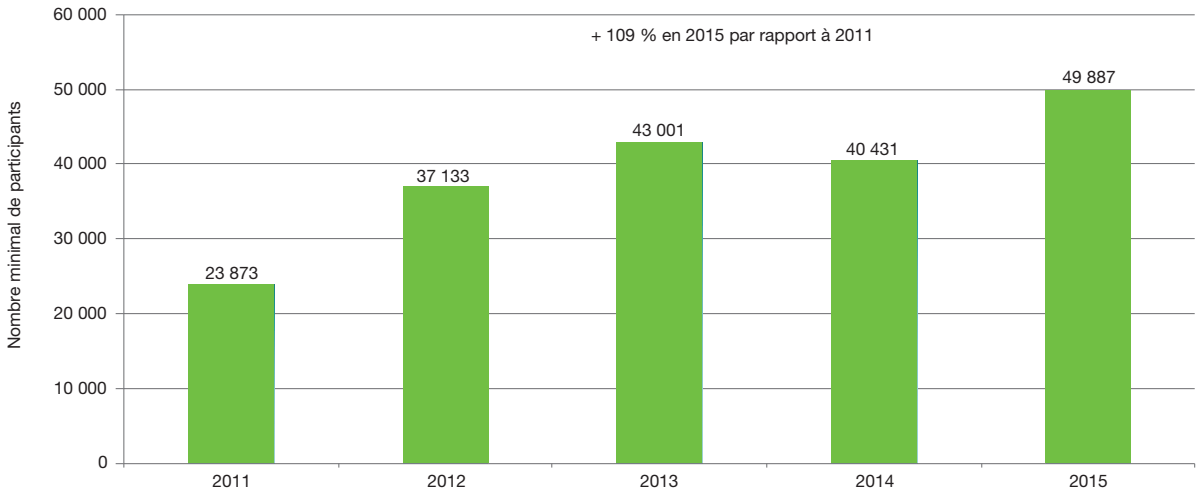

Source : *Collectif national Sciences participatives Biodiversité, mai 2016 dans le cadre de l'ONB*

ENJEUX

Les sciences participatives sont des programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique. Elles constituent un important outil de mobilisation citoyenne et d'initiatives associatives et publiques en faveur de la production de données et de connaissances sur la biodiversité.

ANALYSE

Le nombre de participants à un programme de sciences participatives liées à la biodiversité a augmenté de 109 % entre 2011 et 2015, passant de 24 000 à 50 000 personnes déclarées. La tendance ainsi observée reflète l'intérêt grandissant des citoyens pour la biodiversité qui les entoure. Les outils internet et la démocratisation des applications mobiles permettent à chacun de participer en signalant telle ou telle observation. S'agissant d'observations effectuées en extérieur, le niveau de participation du public est en partie dépendant des conditions météorologiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

• http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Indicateurs > « Évolution de l'implication des citoyens dans les sciences participatives liées à la biodiversité »

Évolution du nombre de ressources mises à disposition sur le portail « Tout sur l'environnement »

Au 31 décembre 2015, 130 000 ressources sont référencées sur le portail national de l'information publique environnementale « Tout sur l'environnement ». Elles ont augmenté de plus de 50 % par rapport à 2014. Les autorités publiques mettent à la disposition du public leurs informations sur l'état de l'environnement, les pressions qu'il subit, son impact sur la santé ou encore les actions qui visent à le protéger et la réglementation en vigueur.

Évolution du nombre de ressources mises à disposition sur le portail « Tout sur l'environnement »

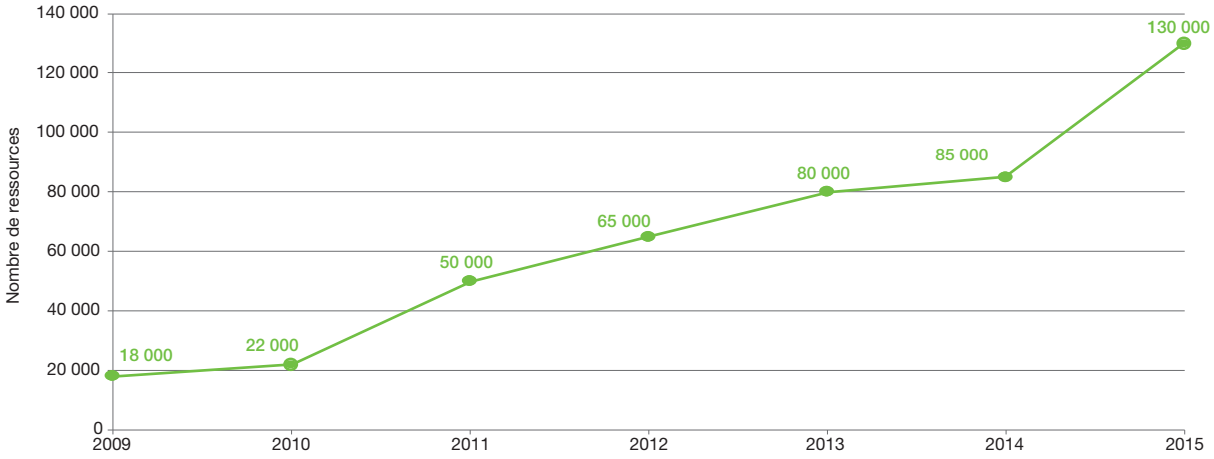

Source : *CGDD/SDAG*

ENJEUX

Le portail « Tout sur l'environnement » est un outil de la réponse à l'engagement de la France au premier pilier de la Convention d'Aarhus « L'accès à l'information sur l'environnement ». Ce portail a vocation à accueillir toutes les ressources environnementales des autorités publiques. Il facilite et favorise l'accès aux données dans le sens attendu par la stratégie.

ANALYSE

Dans le respect de la Convention d'Aarhus, le portail « Tout sur l'environnement » constitue le point d'entrée vers de nombreuses informations portant sur l'environnement disponibles gratuitement sur les sites et portails internet publics existants. Mis en ligne en juillet 2009 et fortement enrichi depuis, le portail rassemble 130 000 ressources fin 2015 référencées par 185 contributeurs : services de l'État (ministères, services déconcentrés, établissements publics...), collectivités territoriales (communes, départements, régions, leurs groupements, leurs établissements publics...), et organismes assurant une mission de service public sur l'environnement (associations, GIP...). On observe une hausse du nombre de ressources qui s'explique par l'intégration automatique des informations provenant de nouveaux acteurs tels que l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), l'institut national de la recherche agronomique (Inra), l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea), et les directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement, producteurs de ressources locales. Ces informations sont déclinées sous différents types de supports numériques : pages web, documents PDF, tableaux de chiffres, bases de données, images, cartes, vidéos, accessibles via des liens URL.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.toutsurlenvironnement.fr

Évolution du nombre de données dans le système d'information sur la nature et les paysages

Le nombre de données diffusées par l'inventaire national du patrimoine naturel enregistre une augmentation forte de 109 % entre janvier 2015 et janvier 2016. En progression constante les années précédentes, cette tendance traduit l'effort des acteurs de la biodiversité pour le partage et la diffusion publique des données naturalistes. Près de 32 millions de données sont ainsi accessibles dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

Évolution du volume de données disponibles sur la biodiversité

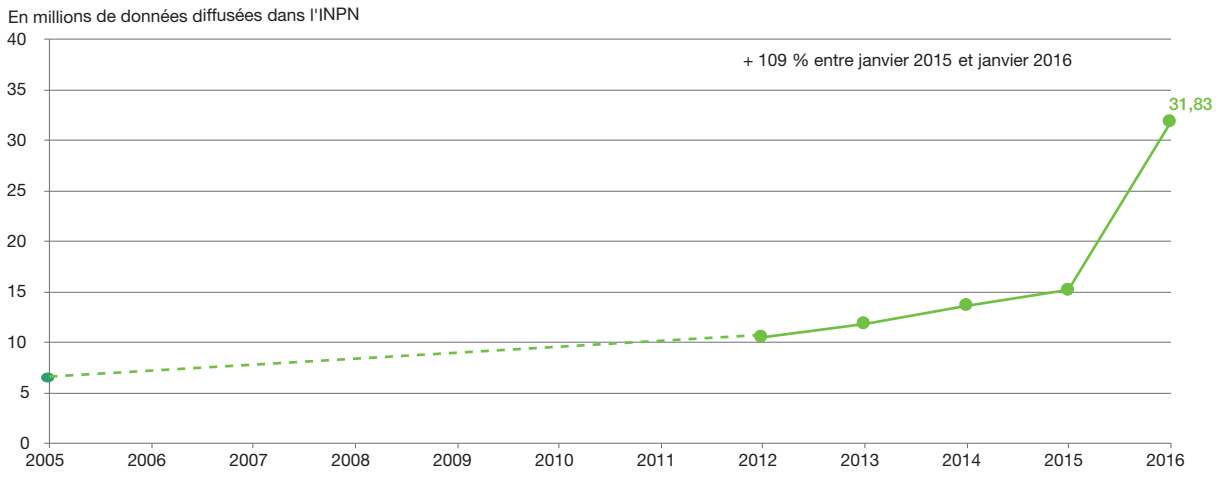

Source : *MNHN/SPN, INPN*

ENJEUX

L'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) constitue la plateforme nationale du système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Le suivi du nombre de données diffusées par l'INPN traduit, de manière simple, l'effort des acteurs naturalistes pour le partage et la diffusion publique des données sur la biodiversité au niveau national, répondant ainsi à l'enjeu d'un meilleur accès aux données pour tous.

ANALYSE

En janvier 2016, le nombre de données diffusées par l'INPN a progressé de 109 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation importante constatée sur la dernière année fait suite à une progression régulière observée depuis 2012. Elle s'explique par la poursuite des partenariats mis en place dans le cadre du SINP avec les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels (parcs nationaux par exemple), des associations naturalistes, des établissements publics (Onema, ONF, ONCFS…), le réseau des conservatoires botaniques nationaux et sa fédération, des organismes de recherche, etc. Ce total de 31,8 millions de données diffusées début 2016 reste cependant très inférieur au potentiel des données qui existent dans les bases de données des structures concernées par la biodiversité en France. L'important contraste de densité de données d'une région à l'autre traduit des disparités dans le recensement et la diffusion partagée des données.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Les indicateurs > Tous les indicateurs > Fiche « Évolution du volume de données disponibles sur la biodiversité »
- http://inpn.mnhn.fr

Effectifs en dernière année d'une formation initiale en environnement

En 2014, environ 95 000 jeunes sont inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, représentant 7 % de l'ensemble des effectifs en formation du champ considéré. Après une évolution conséquente en 2012 (+ 26 %), liée à la création de nouveaux diplômes, le nombre d'inscrits évolue peu en 2013 (+ 2 %) pour diminuer très légèrement en 2014 (- 1 %). Pour autant, les formations environnementales demeurent attractives : sur la période 2008-2014, les effectifs ont augmenté en moyenne de 6 % par an alors qu'ils diminuaient d'environ 2 % pour les formations non environnementales.

Nombre d'inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement (par niveau de diplôme)

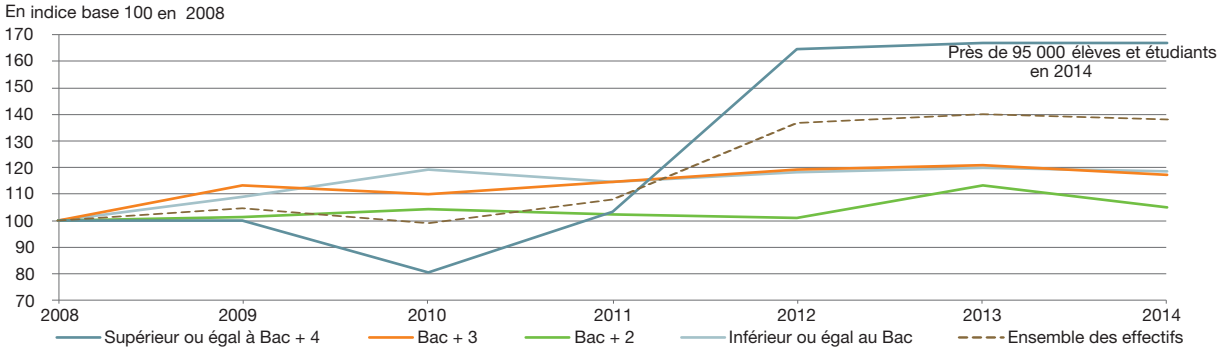

Note : *la forte diminution des effectifs de niveau inférieur au Bac (CAP/BEP) en 2010 et l'augmentation conséquente des effectifs de niveau Bac en 2011 résultent de la refonte de la voie professionnelle en 2009 : les BEP ont été intégrés dans le cursus des bacs professionnels qui se préparent désormais sur trois ans. La hausse importante des effectifs de niveau Bac en 2012 est liée à l'intégration de quatre nouveaux Bac technologiques parmi les formations environnementales, créés en 2010 mais dont les premiers effectifs en dernière année sont comptabilisés en 2012.*
Source : *SDES d'après données Céreq, base Reflet - MESR, bases BCP et SISE, 2015*

ENJEUX

Suivre le nombre d'élèves et d'étudiants qui s'engagent dans des filières environnementales permet d'observer comment l'appareil de formation accompagne la transition écologique, ainsi que la capacité du secteur de l'enseignement et de la formation à anticiper les mutations économiques liées à la transition écologique et leurs effets sociaux.

ANALYSE

Entre 2008 et 2014, le nombre d'inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement a augmenté en moyenne de 6 % par an. Après une hausse conséquente en 2012 (+ 26 %), les effectifs évoluent peu en 2013 (+ 2 %), voire diminuent très légèrement en 2014 (- 1 %). L'ajout de 68 nouveaux diplômes « environnementaux » en 2014, comptabilisant près de 5 200 inscrits, atténue la baisse des effectifs observée cette année-là.

L'évolution des effectifs en 2012 résulte de la très forte augmentation du nombre d'élèves inscrits en formations de niveau Bac (+ 78 %), déterminée par deux faits marquants : i. La création en 2010 de quatre nouveaux Bac technologiques dont les premiers effectifs en dernière année sont comptabilisés en 2012 ii. Le report d'une partie des effectifs des BEP sur les Bac professionnels à la suite de la réforme de la voie professionnelle en 2009. Le nombre d'élèves inscrits en formation de niveau inférieur au Bac a diminué de 13 % par an en moyenne sur 2008-2014, alors que les effectifs en formation de niveau Bac ont crû de 19 %.

Le nombre d'étudiants inscrits en formation de niveau Bac+4 et plus augmente de 3 % en moyenne par an sur 2008-2014, avec des élèves ingénieurs toujours plus nombreux (+ 10 % en moyenne par an) ; les Bac+3 connaissent la même évolution, les licences professionnelles en étant le principal moteur (+ 4 % en moyenne par an). Quant aux Bac+2, après une progression stable sur 2008-2012 et une forte hausse d'effectifs en 2013 (+ 12 %) portée par les BTS, le nombre d'inscrits diminue de 7 % en 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2348/1285/formations-initiales-environnement-2013.html
- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, Rubrique Essentiel sur > Environnement > Formations environnementales et insertion professionnelle
- http://www.cereq.fr, Rubrique Accès aux données > Base Reflet – Diplômes professionnels

Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées

11 375 projets d'éducation au développement durable ont été mis en œuvre dans les écoles, collèges et lycées durant les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016. L'objectif du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de mise en œuvre de 10 000 projets de développement durable entre 2013 et 2017, dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) est d'ores-et-déjà atteint. L'objectif est d'amener l'ensemble des écoles et des établissements à mettre en œuvre de tels projets d'ici à 2020.

Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les établissements scolaires, dans les écoles, les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels.

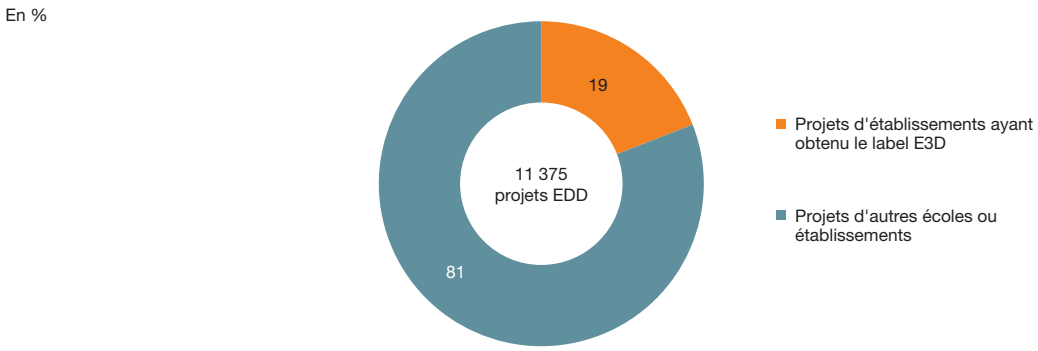

Source : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - bilans académiques annuels pour l'éducation au développement durable, état au 1er juillet 2016 cumulant tous les projets EDD des années scolaires 2014-2015 et 2015-2016*

ENJEUX

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Elle est généralisée tout au long de la scolarité pour sensibiliser les élèves à la transition écologique et au développement durable. Ces problématiques et ces thèmes sont pris en compte aussi bien par les programmes scolaires, les enseignements, la documentation et par des projets pédagogiques. Cette éducation transversale est accompagnée par de nombreux partenariats.

ANALYSE

À la suite de la table ronde de la conférence environnementale de 2013 sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, il a été acté dans la feuille de route gouvernementale que 10 000 projets de développement durable entre 2013 et 2017, devaient être mis en œuvre dans les écoles et dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Parmi les 11 375 projets d'EDD mis en œuvre au 1er juillet 2016 sur les deux dernières années scolaires, on en distingue de deux types. Les quatre cinquièmes sont des projets d'écoles et d'établissements, de production de documentation spécialisée, de participation à des projets de sciences participatives, ou de moments spécifiques : classes vertes, actions éducatives conduites avec des partenaires (associations, collectivités, etc.), coins nature, simulations de négociations internationales sur le changement climatique… Un cinquième de ces projets sont conduits par des établissements ayant obtenu le label « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable ». Ce label identifie les établissements scolaires ou écoles engagés dans un projet de développement durable établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur, notamment sur le territoire et ses acteurs, par le partenariat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://eduscol.education.fr, rubrique Établissements et vie scolaire > Éducation au développement durable > Présentation de l'EDD
- http://crdp.ac-amiens.fr/edd/ CANOPE Amiens, éducation au développement durable

Évolution de la fréquentation du portail « Tout sur l'environnement »

En 2015, le portail internet « Tout sur l'environnement » enregistre près de 143 000 visites. Depuis son ouverture en juillet 2009, sa fréquentation n'a cessé d'augmenter. Bénéficiant d'une plus grande notoriété, le portail constitue le point d'entrée vers de nombreuses informations environnementales.

Nombre de visites sur le portail « Tout sur l'environnement »

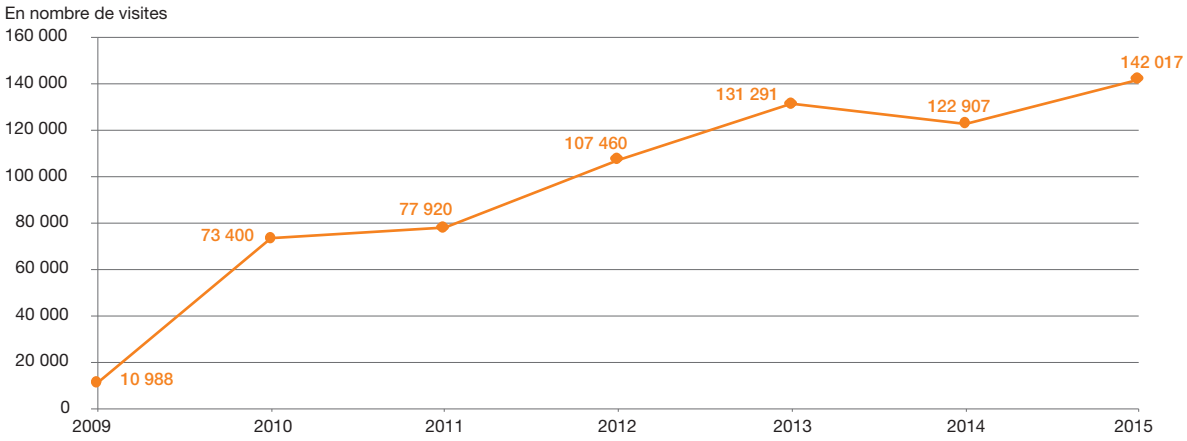

Source : *CGDD/SDAG, données Piwik*

ENJEUX

Le portail « Tout sur l'environnement » répond à l'engagement de la France au premier pilier de la Convention d'Aarhus « L'accès à l'information sur l'environnement ». Ce portail a vocation à accueillir toutes les ressources environnementales des autorités publiques, qu'elles s'adressent aux experts ou aux citoyens. À ce titre, l'étude de sa fréquentation permet d'illustrer l'étendue de la diffusion et du partage de l'information sur l'environnement.

ANALYSE

Depuis son ouverture au public en juillet 2009, le portail « Tout sur l'environnement » a vu sa fréquentation augmenter de manière significative, passant de 73 400 visites en 2010 à 142 017 visites en 2015, soit une croissance de 93 %. Cette progression s'explique par des actions de communication menées en 2011 notamment, auprès des collectivités territoriales, et par la mise en place d'échanges de liens avec des sites de référence sur l'environnement bénéficiant d'une certaine notoriété. Cette évolution est aussi liée à l'intégration massive et régulière du nombre d'informations environnementales référencées sur le portail.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.toutsurlenvironnement.fr

Évolution des déclarations d'achat récent de produits portant un label écologique par les ménages

L'étiquetage environnemental des produits ou l'affichage d'écolabels permet d'informer le consommateur sur les impacts environnementaux de ses achats. En 2015, un peu plus d'un ménage français sur deux déclare avoir acheté un produit portant un label écologique. Après deux années de baisse, cet indicateur connait un rebond et atteint son plus haut niveau.

Évolution des déclarations d'achat récent de produits portant un label écologique par les ménages

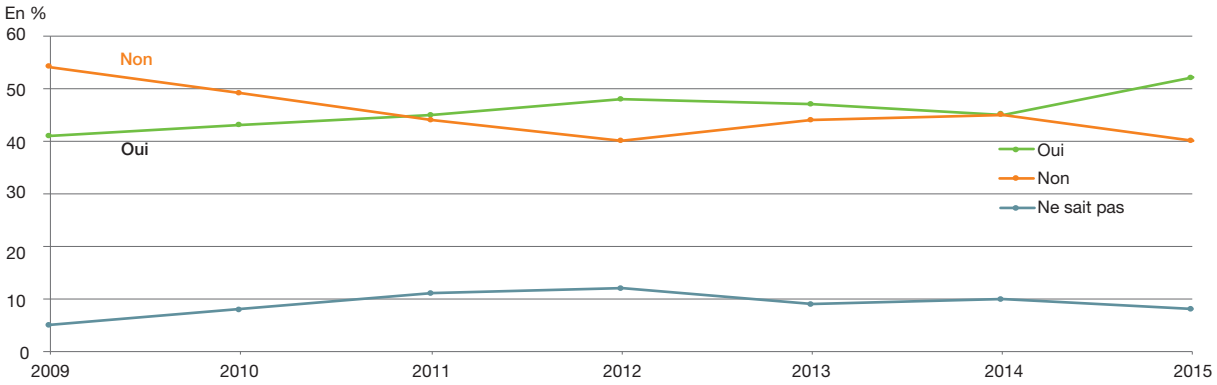

Note : *la question posée aux enquêtés est : « Au cours du dernier mois, vous même ou un membre de votre ménage, avez-vous acheté un ou plusieurs produits portant un label écologique (comme par exemple le label NF Environnement) ? »*
Source : *CGDD-SDES, enquête Insee de conjoncture auprès des ménages (Plateforme Environnement)*

ENJEUX

Cet indicateur permet de suivre les évolutions de comportements en matière de consommation responsable à travers l'achat de produits portant un label écologique. En se concentrant sur une pratique de consommation qui bénéficie d'un dispositif de certification, il permet d'appréhender la façon dont se traduit en actes la sensibilité des Français à l'égard des enjeux environnementaux.

ANALYSE

Après avoir progressé entre 2009 et 2012, la part des Français déclarant avoir récemment acheté un produit portant un label écologique a connu un léger infléchissement en 2013 et 2014. Avec une progression de sept points, cet indicateur a atteint en 2015 une valeur record (52 %). Pour la première fois, plus d'un consommateur sur deux affirme avoir acheté un ou plusieurs produits portant un label écologique.

Comme le montrent les résultats d'une enquête réalisée par le CGDD-SDES en mars 2016, c'est principalement lors de l'achat de produits d'hygiène et d'entretien que les ménages français se soucient de l'impact environnemental des biens qu'ils consomment. De manière générale, 42 % des enquêtés déclarent prêter attention à ces labels au moment de faire leur choix.

L'évolution du comportement constaté en la matière a été facilitée par un ajustement de l'offre : au cours des deux dernières années, la France est le pays de l'Union européenne à avoir obtenu le plus grand nombre de certifications « Écolabel européen » : 3 745 produits et services bénéficient en mars 2016 d'une telle labellisation sur le marché national.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique L'essentiel sur … > Environnement > Société et environnement > Les pratiques environnementales des ménages
- http://ec.europa.eu/environment/ecolabel, rubrique Facts and figures

Nombre d'Agendas 21 locaux et part de la population concernée

Entre 2007 et 2015, le nombre d'Agendas 21 locaux engagés en France est passé de 200 à près de 1200. 51,2 % de la population habite sur un territoire doté d'un Agenda 21 local (hors conseils départementaux et régionaux). 475 collectivités locales ont vu leurs Agendas 21 reconnus par le ministère en charge du développement durable, auxquels s'ajoutent 36 chartes de parcs naturels régionaux, à fin 2015.

Nombre de territoires et nombre d'habitants couverts par un Agenda 21

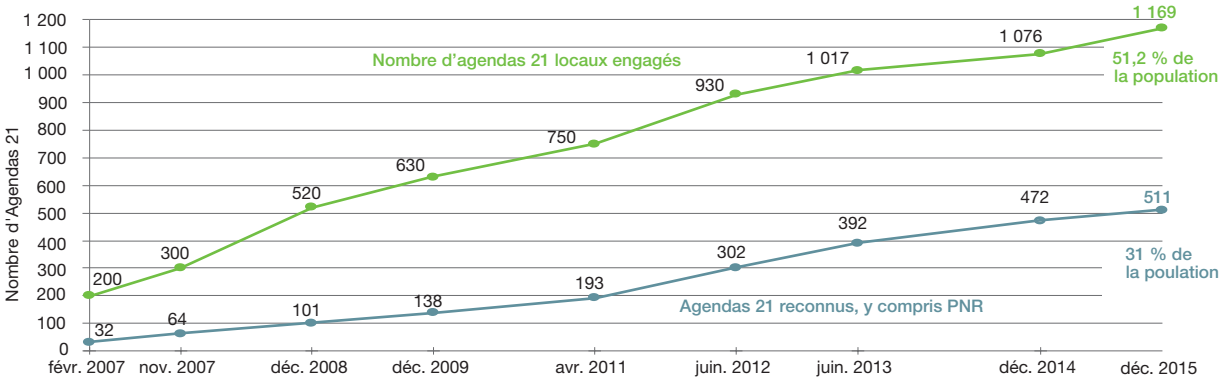

Note : *le nombre d'Agendas 21 locaux engagés est issu du recensement effectué par le Comité 21 sur la base du volontariat des territoires. Les projets sont comptabilisés à partir du moment où le conseil des élus du territoire a délibéré pour décider d'engager le territoire dans un Agenda 21 local.*
Les Agendas 21 des conseils régionaux et départementaux ne sont pas inclus dans le calcul de la part de la population couverte.
Source : *CGDD, observatoire national des Agendas 21 locaux et Comité 21*

ENJEUX

Issu de la conférence de Rio de 1992, l'Agenda 21 local est un projet qui permet aux collectivités locales et aux territoires de mettre en œuvre à leur échelle la transition vers un mode de développement durable, en faisant participer les acteurs locaux et les habitants à la réflexion sur l'avenir du territoire, à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés, incluant la mise en cohérence des politiques publiques sectorielles (PLU, PCAET…).

ANALYSE

Fin 2015, on compte 1 169 Agendas 21 locaux engagés couvrant 51,2 % de la population (hors Agendas 21 des conseils régionaux et départementaux). Parmi les collectivités locales qui s'engagent dans la démarche, 475 ont vu leurs Agendas 21 reconnus au titre des neuf sessions du dispositif de reconnaissance national organisées entre 2006 et fin 2015, auxquels s'ajoutent 36 chartes de parcs naturels régionaux (soit 31 % de la population hors Agendas 21 de conseils régionaux et départementaux). Les communes et leur intercommunalité restent les principaux porteurs des Agendas 21 locaux, même si la part relative des projets portés aux échelles de territoire les plus vastes est forte : 28 Agendas 21 départementaux, 9 régionaux ou encore 43 projets pour les agglomérations et communautés urbaines.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.observatoire-territoires-durables.org
- www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Agendas 21 locaux
- www.agenda21france.org

Population couverte par une tarification incitative déchets

La tarification incitative se développe en France sous l'impulsion de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009. Les collectivités l'ayant instaurée constatent une forte réduction des déchets résiduels et une amélioration de la valorisation. La tarification incitative est un levier vers la réduction globale de la quantité de déchets collectés par le service public de gestion des déchets et son optimisation.
La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec un objectif de quinze millions d'habitants couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.

Population couverte par une tarification incitative du service public de gestion des déchets

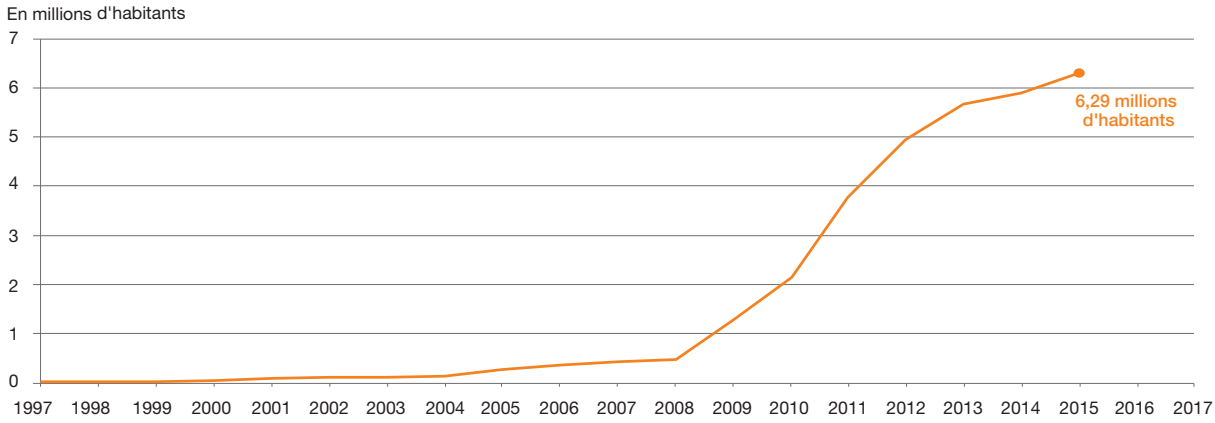

Note : *population dans les collectivités aidées par l'Ademe pour la mise en place de la tarification incitative (mise en œuvre effective dans un délai de 4 ans) et population des autres collectivités connues avec tarification incitative.*
Source : *Ademe*

ENJEUX

Cet indicateur illustre l'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte d'« encourager l'exercice de sa responsabilité par chaque acteur ». En effet, en mettant en œuvre une tarification incitative, fonction de la quantité de déchets produits, la collectivité encourage sur son territoire un changement de comportement des usagers dans la gestion et la prévention des déchets vers une pratique plus vertueuse.

ANALYSE

Avant 2009, seule une vingtaine de collectivités avait mis en place une tarification incitative. La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 suivie de la mise en œuvre d'un système d'aide par l'Ademe à l'instauration d'une tarification incitative, a impulsé un développement rapide de 2009 à 2012 permettant de passer de 500 000 à environ 5 millions d'habitants couverts. Les 263 collectivités aujourd'hui concernées (dont 242 depuis 2009) se situent principalement dans l'est et dans l'ouest de la France.

Après une première période très dynamique entre 2009 et 2013, un ralentissement est constaté en 2013. Il peut s'expliquer par plusieurs facteurs, la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) incitative, nouvelle forme de tarification incitative introduite par la loi de finances pour 2012, et la confirmation de l'absence d'obligation réglementaire à la mise en place d'une tarification incitative.

POUR EN SAVOIR PLUS

• http://www.ademe.fr, rubrique Nos expertises > Déchets > Passer à l'action > Coûts et financement > Les modes de financement du service public de gestion des déchets > La tarification incitative (TI)

Aide publique au développement

En 2015, la France consacre 0,37 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. En 2000, dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire », les pays européens ont pris l'engagement auprès des Nations unies d'atteindre 0,7 % en 2015. Un nouvel agenda universel de développement durable à l'horizon 2030 prend la suite de ces objectifs à partir de fin 2015 basé sur 17 objectifs de développement durable définis dans le cadre de l'ONU.

Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut

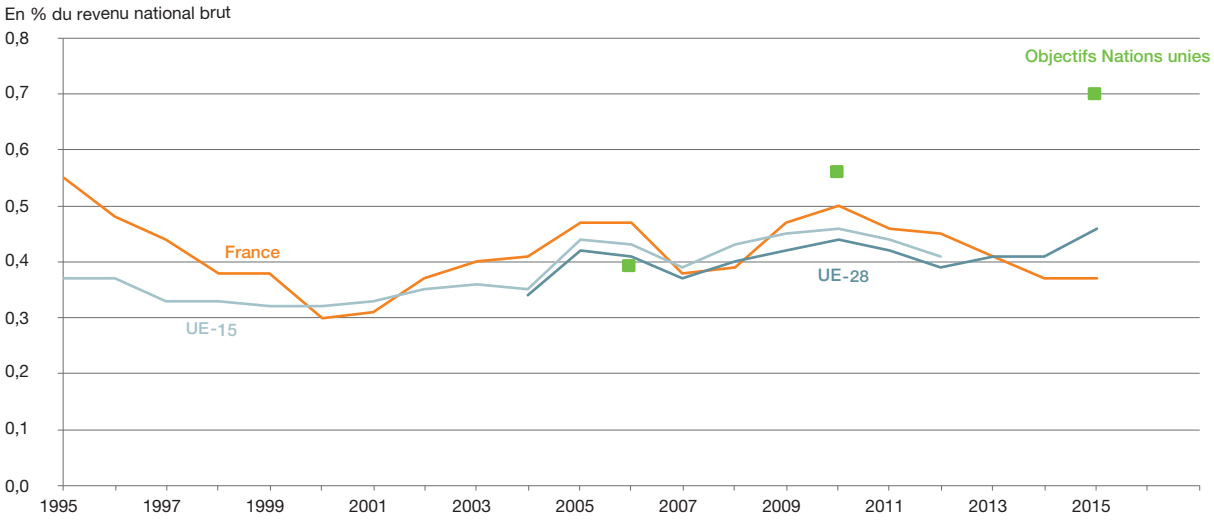

Source : *OCDE - Eurostat*

ENJEUX

Cet axe stratégique traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Un développement durable intègre des objectifs de réduction de la pauvreté dans le monde et des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide publique au développement fournit une mesure de la solidarité effective des pays développés à l'égard du reste du monde. L'Union européenne est à l'origine d'environ la moitié de l'effort d'aide publique au développement au niveau mondial.

ANALYSE

En 2015, la France consacre, comme en 2014, 0,37 % de son revenu national brut (RNB) pour l'aide au développement (APD), en deçà de l'objectif de 0,7 % du RNB pris pour 2015 par les pays européens en 2000 devant les Nations unies dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire ». Cet objectif de 0,7 % est réaffirmé dans le cadre de l'Agenda 2030 dans les nouveaux objectifs de développement durables adoptés par l'ONU. Les seuls pays à dépasser ce niveau sont les pays d'Europe du Nord : Suède, Norvège, Luxembourg, Danemark, Pays-Bas et Royaume-Uni. L'augmentation de l'APD en 2015 dans l'UE est en majeur partie due à l'accroissement des dépenses au titre des coûts des réfugiés résultant de la forte demande d'asile, en particulier en Allemagne, Autriche et Grèce.

Outre l'aide publique au développement, les financements innovants ou l'investissement du secteur privé peuvent contribuer au financement de l'aide au développement.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.oecd.org/cad (Comité d'aide au développement de l'OCDE)
- http://epp.eurostat.ec.europa.eu, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Partenariat global
- www.insee.fr, rubrique Publications et services > Développement durable

Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité

En 2015, plus de 270 millions d'euros ont été versés par la France au titre de l'aide publique au développement à l'international en matière de biodiversité. La loi d'orientation et de programmation pour le développement et la solidarité internationale reconnait la lutte contre l'érosion de la biodiversité comme l'une des priorités d'intervention de la France. L'aide publique française au développement en matière de biodiversité a plus que doublé (par rapport à la moyenne 2006-2010), ce qui illustre sa mobilisation à l'international pour le développement d'initiatives régionales, nationales et locales, et permet de répondre à l'engagement pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Dépense nationale pour l'aide publique au développement international en matière de biodiversité depuis 2006

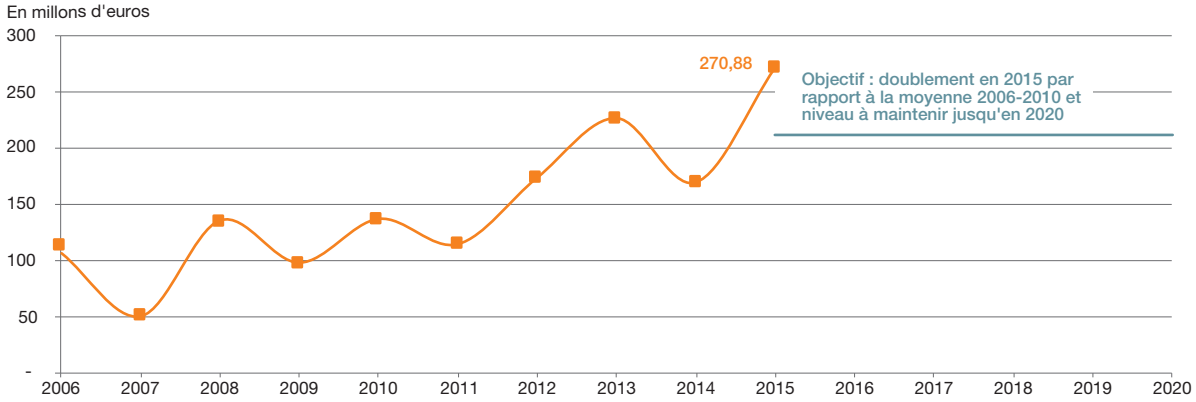

Note : *les données ne comprennent pas les actions relatives à la recherche.*
Source : *AFD ; FFEM ; Direction générale du Trésor*

ENJEUX

Suite à la conférence des parties de la CDB qui s'est tenue à Hyderabad en 2012, la France a adapté sa politique d'aide au développement en s'engageant à doubler ses flux financiers d'aide internationale en faveur de la biodiversité. Ces objectifs ont été confirmés en 2014 à Pyeongchang lors de la 12e conférence des parties à la CDB : la base de référence est la moyenne annuelle des montants d'aide sur la période 2006-2010. Le doublement doit être effectif pour 2015, et son niveau maintenu jusqu'en 2020.

ANALYSE

En 2015, l'aide publique au développement pour la biodiversité s'élève à 270,88 millions d'euros. Ce montant dépasse l'objectif de 211 millions d'euros fixé lors de la dernière Conférence des Parties à la CDB (objectif de doublement en 2015 par rapport à la moyenne 2006-2010 et niveau à maintenir jusqu'en 2020). Il devra être maintenu jusqu'en 2020. Cet indicateur quantifie la contribution favorable à la biodiversité de la coopération française au développement, qu'elle concerne des projets directement ou indirectement dédiés à la biodiversité.

Cet indicateur national est basé sur les données fournies par les administrations françaises (données de l'AFD et du Fonds français pour l'Environnement mondial s'agissant de l'aide bilatérale, et de la fenêtre biodiversité du Fonds pour l'Environnement mondial s'agissant de l'aide multilatérale). La base de données des aides est en cours de consolidation. Elle intègrera prochainement les données relatives aux instituts de recherche.

POUR EN SAVOIR PLUS

- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Les indicateurs > Tous les indicateurs > Fiche « Aide publique au développement à l'international liée à la biodiversité »
- www.cbd.int, rubrique Information > Général Références > Décisions > COP12 Décisions > Décision XII/3
- www.afd.fr, rubrique Projets > Environnement > Biodiversité > Cadre d'intervention transversal 2013-2016
- www.ffem.fr, rubrique Publications > Publications institutionnelles > Cadre de programmation stratégique > Cadre de programmation stratégique du Fonds français pour l'Environnement mondial 2015-2018

Part des eaux marines françaises en aires marines protégées

Depuis 2006, avec la reconnaissance des premières catégories d'aires marines protégées (AMP) et la création de l'Agence des aires marines protégées, la part des eaux françaises couvertes par des AMP a nettement augmenté. Au 1er janvier 2016, elle est d'environ 16,5 %, avec l'objectif de protéger 20 % des eaux françaises en 2020. Ces 435 AMP couvrent près de 1,7 millions de km².

Proportion des eaux françaises couvertes par le réseau d'aires marines protégées

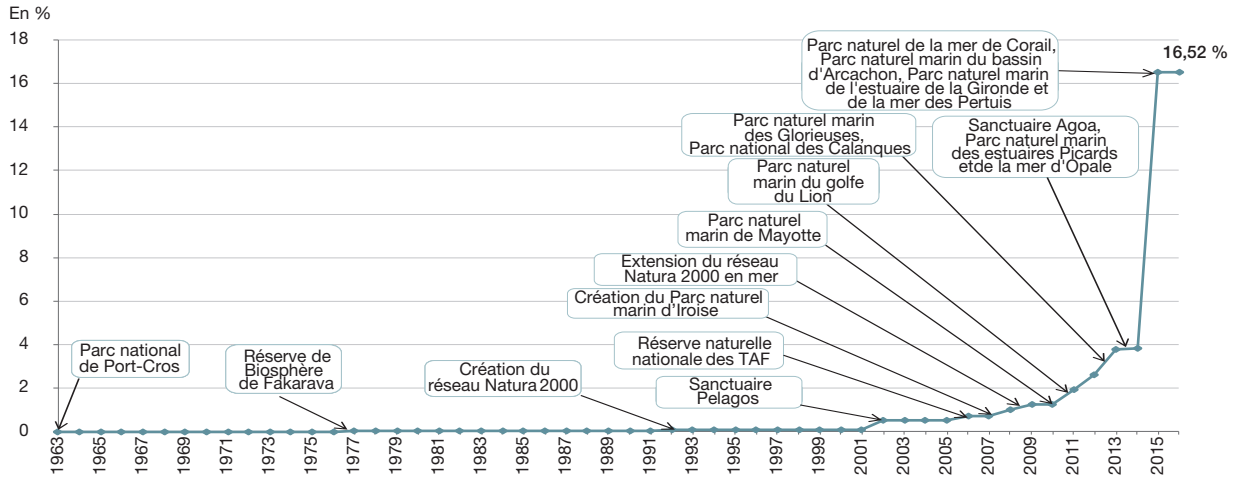

Note : *surfaces calculées sans doubles comptes, toutes catégories d'AMP confondues.*
Source : *Agence des aires marines protégées, 2016*

ENJEUX

Avec plus de 10 millions de km², la France dispose du deuxième espace marin au monde. C'est, par ailleurs, le seul État présent dans quatre océans. La convention des Nations unies sur le droit de la mer et la convention sur la diversité biologique imposent la préservation des milieux marins. La France s'est ainsi fixée l'objectif de classer 20 % de ses eaux marines en aires marines protégées d'ici à 2020.

ANALYSE

La première aire marine française a été créée en 1963 avec le Parc national de Port-Cros. Beaucoup ont été créées depuis une dizaine d'années avec la mise en place progressive du réseau Natura 2000 en mer, la création des parcs naturels marins et d'autres AMP de grande taille comme le sanctuaire Pelagos en Méditerranée, reconnu en tant qu'AMP en 2011, le sanctuaire Agoa couvrant toutes les eaux des Antilles françaises depuis 2012, ou le récent Parc naturel de la mer de Corail sur la totalité de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie à l'exception des eaux côtières. Près de 16,5 % des eaux françaises sont ainsi couvertes par 435 aires marines protégées. Près de la moitié sont des sites Natura 2000 qui ne concernent que les eaux métropolitaines, ainsi couvertes à 23,6 % par des AMP (1,68 million de km²).

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.onml.fr, rubrique Fiches > Fiche « Les aires marines protégées »
- http://www.aires-marines.fr, publication « Synthèse et chiffres clés relatifs aux aires marines protégées françaises » – avril 2015
- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Les indicateurs > Tous les indicateurs > Fiche « Aires marines protégées pourvues d'un document de gestion »

État de conservation des habitats naturels

Couvrant la période 2007-2012, la deuxième évaluation de l'état de conservation des habitats en danger en Europe a été réalisée par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Habitats ». Les dunes, les tourbières, les marais, les habitats côtiers et marins, ainsi que certaines prairies et pelouses, comptent parmi les milieux les plus dégradés.

État de conservation des habitats d'intérêt communautaire par grand type de milieux (période 2007-2012)

En %

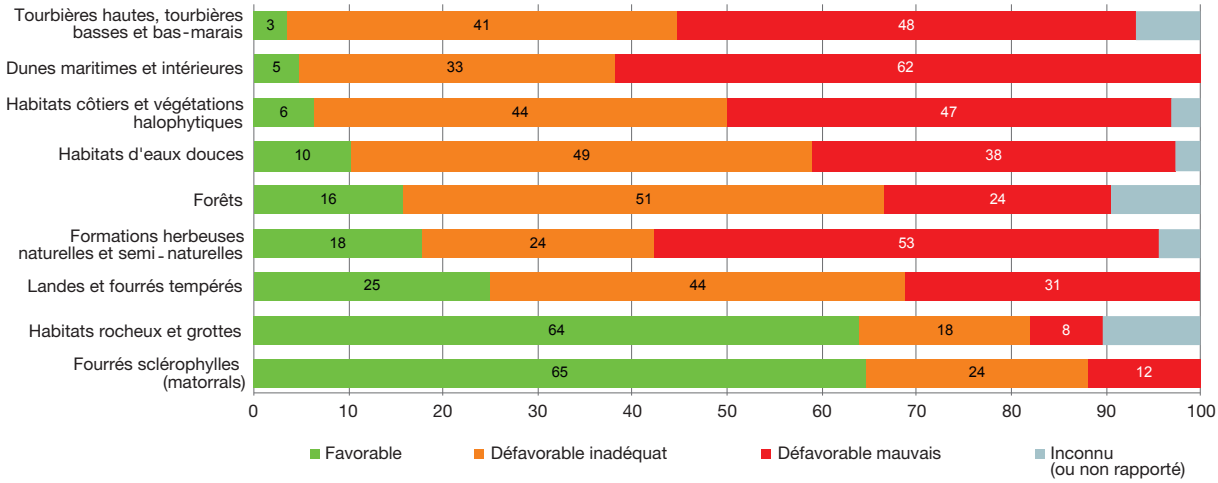

Note : *proportion d'évaluations toutes régions biogéographiques confondues.*
Source : *MNHN/SPN*

ENJEUX

Face à la dégradation de l'état de la biodiversité européenne, la directive « Habitats » vise le maintien et l'amélioration de l'état de conservation des espèces et habitats les plus rares et menacés d'Europe. La France est le pays de l'Union le plus concerné par les évaluations qui en découlent compte tenu de la richesse biologique de son territoire, lui conférant une forte responsabilité au sein de l'espace communautaire. Cet indicateur présente l'état de conservation des habitats ; une plus grande proportion d'habitats en bon état indique des écosystèmes mieux préservés.

ANALYSE

132 habitats d'intérêt communautaire sont identifiés en métropole, et sont évalués dans chacune des régions biogéographiques où ils sont présents, soit 301 évaluations. Elles ne concluent à un bon état que dans un cas sur cinq. Ce résultat global masque d'importantes différences selon les milieux. Les habitats les mieux conservés sont ceux soumis aux plus faibles pressions, tels les habitats rocheux (éboulis, falaises…). Les plus dégradés sont les dunes. Les tourbières et marais, surtout dans les régions atlantique et continentale, sont aussi très affectés, de même que les habitats côtiers et marins. Bien que mieux conservés dans la région alpine, l'état des milieux herbacés ouverts (prairies, pelouses) n'est globalement pas bon. La perte de surfaces, sous l'emprise de l'urbanisation ou de la déprise agricole, mais aussi l'intensification de l'agriculture (retournement ou amendement des prairies…) sont les principaux facteurs du mauvais état de conservation des formations herbeuses.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Indicateurs & indices > Environnement > Données de synthèse sur la biodiversité > Fiche « État de conservation des habitats d'intérêt communautaire »
- http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr, rubrique Indicateurs > Tous les indicateurs > Fiche « État de conservation des habitats naturels »

Annexes

Glossaire

Agenda 21 : projet territorial de développement durable, porté par une collectivité locale (commune, communauté de communes, agglomération, pays, parc naturel régional, département, région), et qui prend la forme d'un programme d'actions (pour le 21e siècle).

Aide publique au développement (APD) : montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

Aire urbaine : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine), et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Bassin de vie : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Captages prioritaires : les 500 captages d'eau potable les plus menacés par les pollutions diffuses sur le territoire français, faisant l'objet de plans et programmes d'actions.

Consommation finale brute d'énergie : somme de la consommation des utilisateurs finals, des pertes de réseaux, ainsi que l'électricité et la chaleur consommées par la branche énergie pour la production d'électricité et de chaleur.

Consommation finale brute d'énergies renouvelables : somme de la production brute d'électricité renouvelable normalisée, la consommation finale d'énergies renouvelables pour la production de chaleur ou de froid et de la consommation finale d'énergies renouvelables autres qu'électriques dans le secteur des transports.

Consommation intérieure apparente de matières : ensemble des matières extraites du territoire national ou importées sous forme de matières premières ou de produits finis, déduction faite des exportations.

Consommation totale d'énergie primaire : somme de la consommation finale d'énergie et l'électricité et la chaleur consommées par la branche énergie pour la production d'électricité et de chaleur.

Déchets ménagers et assimilés : déchets des ménages et des activités économiques, dont la gestion est de la responsabilité des communes ou de leurs groupements (collecte sélective ou non et apports volontaires).

Déciles de niveau de vie (D1 à D9) : seuils de niveaux de vie qui partagent les ménages en 10 sous populations d'effectifs égaux (10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % ont un niveau de vie inférieur à D2 etc.).

Directive-cadre sur l'eau (DCE) : la DCE (2000/60/CE) fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines.

Éco-activités : activités produisant des biens et des services ayant pour finalité la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

Économie sociale et solidaire (ESS) : elle comprend les coopératives, les mutuelles, les associations et fondations employeuses et les entreprises commerciales qui poursuivent un but social, une lucrativité encadrée et une gouvernance démocratique et qui sont enregistrées au registre du commerce et des sociétés en qualité d'entreprise de l'ESS.

Empreinte carbone : émissions de gaz à effet de serre induites, en France et à l'étranger, par la consommation de la population résidant en France.

Espérance de vie à la naissance : âge moyen au décès, d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année.
Espérance de vie « en bonne santé » à la naissance : nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre à la naissance. Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne et l'absence d'incapacités.

Fiscalité écologique : ensemble des taxes, impôts et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant, ou par un produit ou service qui détériore l'environnement ou prélève des ressources naturelles.

Gaz à effet de serre : gaz d'origine naturelle ou anthropique absorbant et réémettant une partie des rayons solaires. Les 6 GES pris en compte dans le protocole de Kyoto sont : dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), protoxyde d'azote (N_{20}), hexafluorure de soufre (SF_6), hydrocarbures (HFC) et perfluocarbures (PFC).

Annexes

Intensité énergétique : rapport entre la consommation d'énergie, corrigée des variations climatiques, et le PIB en volume indiquant la quantité d'énergie nécessaire à l'économie pour produire une unité de PIB.

Intensité matières : rapport entre la consommation apparente de matières de l'économie et le PIB en volume indiquant la quantité de matières consommées en moyenne pour produire une unité de PIB.

Investissements environnementaux intégrés : investissements procurant des performances environnementales supérieures au standard du marché. Ils correspondent au surcoût de dépenses engendré par le choix, lors du renouvellement d'un matériel de production, d'un équipement plus performant en matière environnementale qu'un autre également disponible sur le marché.

Investissement environnementaux spécifiques : entièrement dédiés à la protection de l'environnement, ces investissements visent à limiter la pollution dans les différents domaines environnementaux.

Investissement socialement responsable : investissements réalisés par les investisseurs français prenant en compte des critères extra-financiers en plus de la performance économique des entreprises, à savoir des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Jeunes hors emploi et hors formation : jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence, ont fini leurs études initiales et n'ont pas repris de cours ou une formation même courte depuis 3 mois.

Métiers verts : métiers dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement.

Métiers verdissants : métiers n'ayant pas une finalité environnementale propre mais intégrant de nouvelles compétences permettant de prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans les savoir-faire du métier (métiers du bâtiment ou du transport essentiellement).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Nombre de doses unités (Nodu) : nombre de traitements phytosanitaires « moyens » appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures, à l'échelle nationale.

Obligation durable : dette émise par les investisseurs français sur le marché et destinée à financer des projets qui ont pour objectif de générer des bénéfices environnementaux et sociaux.

Oiseaux communs spécialistes : espèces regroupées selon leur spécialisation par rapport à 3 grands types d'habitat : milieux forestiers, agricoles ou bâtis.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur de tous les biens et services produits diminués de la valeur des biens et services utilisés pour leur production.
Région biogéographique : région géographique homogène du point de vue du climat et de la biodiversité.

Réseau de fermes DEPHY : réseau pour la démonstration, l'expérimentation, et production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires.

Revenu disponible du ménage : somme des revenus des membres du ménage après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des principaux impôts directs.

Revenu national brut : somme du PIB, des salaires et rémunérations nets reçus de l'étranger, des revenus nets de la propriété provenant de l'étranger ; et des impôts et subventions nets reçus de l'étranger.

Schéma de cohérence territoriale (Scot) : documents de planification à long terme, dont l'objectif est de fixer les objectifs du développement durable d'un territoire intercommunal.

Sciences participatives liées à la biodiversité : programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique.

Sorties précoces : jeunes de 18-24 ans qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont ni CAP ni BEP ni diplôme plus élevé.

Surface artificialisée : surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, pour être bâtie, revêtue ou autre (ex : jardin de maison pavillonnaire).

Tarification incitative déchets : contribution au financement du service de collecte et traitement des déchets dont le montant exigé aux usagers est fonction de l'utilisation réelle du service (lié au poids des poubelles par exemple).

Annexes

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois (définition du Bureau International du Travail).

Zone d'emploi : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. La France métropolitaine est divisée en 322 zones d'emploi.

Vulnérabilité énergétique : situation des ménages dont la part des dépenses liées à l'énergie principalement pour le chauffage et le transport domicile-travail dans le revenu représente le double de la médiane nationale.

Sigles

AAMP : Agence des aires marines protégées
AB : Agriculture biologique
Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFD : Agence française de développement
AFNOR : Agence française de normalisation
AMP : Aire marine protégée
ANAH : Agence nationale de l'habitat
ARS : Agence régionale de santé
BEP : Brevet d'études professionnelles
BPE : Base permanente des équipements
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CCNUCC : Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques
CCR : Caisse centrale de réassurance
CDB : Convention sur la diversité biologique
CEREQ : Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CESCO : Centre d'écologie et de sciences de l'observation
CETE : Centre d'études techniques de l'équipement
CETMEF : Centre d'études techniques maritimes et fluviales
CITEPA : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CGDD : Commissariat général au développement durable
CMDGS : Centre mondial de données relatives aux gaz à effet de serre
CNAF : Caisse nationale des allocations familiales
COP : Conférence des parties
CSPE : Contribution au service public de l'électricité
Dares : Direction de l'animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DCE : Directive-cadre sur l'eau
DDT : Direction départementale des territoires
DEFM : Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat
DGFIP : Direction générale des finances publiques
DGPR : Direction générale de la prévention des risques
DMC : Consommation intérieure apparente de matières, traduction de Domestic Material Consumption
DGI : Direction générale des impôts
DOM : Département d'outre-mer
Dréal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EDD : Éducation au développement durable
ENR : Énergies renouvelables
EPCI : Établissements publics de coopération intercommunale
EPLE : Établissements publics locaux d'enseignement
ESS : Économie sociale et solidaire
FEM : Fonds pour l'environnement mondial
FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial
GES : Gaz à effet de serre
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIP : Groupement d'intérêt public
IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
Ifrecor : Initiative française pour les récifs coralliens
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

Annexes

ISR : Investissement socialement responsable
Loi ALUR : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Loi ENE : Loi portant l'engagement national pour l'environnement
Loi POPE : Loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique
MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
MTES : Ministère de la transition écologique et solidaire
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MNHN : Musée national d'histoire naturelle
NODU : Nombre de doses-unités
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OMM : Organisation météorologique mondiale
Onéma : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONCFS : Office nationale de la chasse et de la faune sauvage
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PIA : P rogramme d'investissements d'avenir
PIB : Produit intérieur brut
PM10 : Particules de diamètre inférieur à 10 µm
ppm : Parties par millions
PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation
PRG : Pouvoir de réchauffement global
R&D : Recherche et développement
RCS-RSO : Réseau de contrôles de surveillance et de contrôles opérationnels
RDL : Revenus disponibles localisés
RFL : Revenus fiscaux localisés
RFS : Revenus fiscaux et sociaux
RNB : Revenu national brut
RP : Recensement de la population
SAU : Surface agricole utile
Scot : Schéma de cohérence territoriale
SNDD : Stratégie nationale de développement durable
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
tep : Tonne-équivalent pétrole
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
Unicem : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
VLS : Vélos en libre-service
VNF : Voies navigables de France

Liens utiles

La stratégie nationale de développement durable
http://www.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Développement durable > Transition écologique > Les indicateurs de la SNTEDD 2015-2020

Les rapports au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable
http://www.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Développement durable > Transition écologique > Les indicateurs de la SNTEDD 2015-2020

Les indicateurs de développement durable nationaux
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Indicateurs et indices > Développement durable > Indicateurs nationaux de la transition écologique vers un développement durable
http://www.insee.fr
Rubrique Publications > Dossiers > Développement durable

Les indicateurs de développement durable territoriaux
http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Indicateurs et indices > Développement durable > Indicateurs de développement durable territoriaux
http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/node

Les indicateurs de développement durable internationaux
http://ec.europa.eu
Rubrique Données > Statistiques par thème > Indicateurs des politiques de l'UE > Indicateurs de développement durable
http://www.un.org/sustainabledevelopment
Objectifs de développement durable 2015-2030 de l'ONU

Conditions générales d'utilisation
Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille — 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1er juillet 1992 — art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).

Directeur de la publication : Sylvain Moreau
Rédactrice en chef : Anne Bottin
Coordinatrice éditoriale : Claude Baudu-Baret
Cartographie : Solange Venus (Magellium)
Maquettage et réalisation : Chromatiques, Paris

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Commissariat général au développement durable
Service de la donnée et des études statistiques
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.SDES.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.chiffres-cles.fr